

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 4, 2025

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 10:33 a.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 37, 39, 43, and 45 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator Clément Gignac (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: My name is Clément Gignac. I am a senator from Quebec and chair of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we are gathered is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation.

I extend my welcome to all of you, both those who are in the room with us and those listening to us online at sencanada.ca.

Before proceeding any further, I would kindly ask my fellow committee members to introduce themselves.

[*English*]

Senator Papatello: Sandra Papatello, an Ontario senator.

Senator Fridhandler: Daryl Fridhandler, Alberta.

Senator Loffreda: Good morning. I'm Senator Tony Loffreda. Welcome to our committee this morning. Glad to see you.

[*Translation*]

Senator Henkel: Hello and welcome to our committee. Danièle Henkel from Quebec.

[*English*]

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator McBean: Marnie McBean, Ontario.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 4 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 10 h 33 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 37, 39, 43 et 45 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Le sénateur Clément Gignac (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je m'appelle Clément Gignac, sénateur du Québec et président du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie.

Avant de commencer la réunion, je tiens à reconnaître que la terre sur laquelle nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous, ceux qui sont avec nous en présentiel et celles et ceux qui nous écoutent à partir du Web sur sencanada.ca.

Avant de continuer, je demanderais à mes collègues de bien vouloir se présenter.

[*Traduction*]

La sénatrice Papatello : Sandra Papatello, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Fridhandler : Daryl Fridhandler, de l'Alberta.

Le sénateur Loffreda : Bonjour. Je suis le sénateur Tony Loffreda. Bienvenue à notre comité ce matin. Heureux de vous voir.

[*Français*]

La sénatrice Henkel : Bonjour et bienvenue parmi nous. Danièle Henkel, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

La sénatrice McBean : Marnie McBean, de l'Ontario.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Senator Martin: Good morning. Yonah Martin, all the way on the West Coast, B.C.

[*Translation*]

The Chair: Thank you, colleagues.

Today we are continuing the pre-study of Bill C-15, currently at second reading in the House of Commons.

We have received an order of reference authorizing this committee to examine and report on the subject matter of those elements contained in Divisions 4, 9 to 17, 22, 23, 37, 39, 43, and 45 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Today's meeting will be divided into three panels. We will first spend 60 minutes with senior officials from the Office of the Privacy Commissioner of Canada, whom I would like to welcome. We welcome Mr. Philippe Dufresne, Privacy Commissioner of Canada, and Mr. Marc Chénier, Deputy Commissioner and Senior General Counsel.

Also with us this morning are senior officials from the Competition Bureau Canada. I welcome Mr. Anthony Durocher, Deputy Commissioner, Competition Promotion Branch, Ms. Josephine Palumbo, Deputy Commissioner, Deceptive Marketing Practices Directorate, and Mr. Matthew Chiasson, Senior Policy Advisor, Competition Promotion Branch.

I understand that some of you may have short opening statements. Following your remarks, the senators will ask questions.

I would invite our representatives from the Office of the Privacy Commissioner of Canada, Mr. Dufresne and Mr. Chénier, to present their opening remarks.

Philippe Dufresne, Privacy Commissioner of Canada, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Thank you for the invitation to appear before you today to offer my views on the privacy implications of Part 5, Division 23 of Bill C-15, the Budget 2025 Implementation Act, No. 1. I am accompanied by Marc Chénier, Deputy Commissioner and Senior General Counsel.

I will limit my remarks today to the proposed amendments to the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, or PIPEDA, providing for a right to data mobility to facilitate information sharing across all economic sectors.

La sénatrice Martin : Bonjour. Yonah Martin, de l'autre bout du monde, sur la côte Ouest, en Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le président : Merci, chers collègues.

Donc, nous continuons aujourd'hui notre étude préalable du projet de loi C-15, qui en est actuellement à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

Nous avons reçu un ordre de renvoi autorisant ce comité à examiner la teneur des éléments des sections 4, 9 à 17, 22, 23, 37, 39, 43 et 45 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, et à en faire rapport.

La réunion d'aujourd'hui sera divisée en trois groupes. Nous passerons 60 minutes avec de hauts fonctionnaires du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, à qui je souhaite la bienvenue. Nous accueillons M. Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, et Me Marc Chénier, sous-commissaire et avocat général principal.

Nous avons également avec nous ce matin quelques hauts fonctionnaires du Bureau de la concurrence Canada. Je souhaite la bienvenue à M. Anthony Durocher, sous-commissaire, Direction générale de la promotion de la concurrence, Mme Josephine Palumbo, sous-commissaire, Direction des pratiques commerciales trompeuses, et M. Matthew Chiasson, conseiller principal en politiques, Direction générale de la promotion de la concurrence.

Je crois comprendre que certains d'entre vous feront une brève déclaration liminaire. Après vos interventions, les sénateurs poseront des questions.

J'inviterais nos représentants du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, M. Dufresne et Me Chénier, à présenter leurs remarques d'ouverture.

Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous pour partager mon point de vue sur les répercussions de la section 23 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi n° 1 d'exécution du budget de 2025. Je suis accompagné de Me Marc Chénier, sous-commissaire et avocat général principal.

Aujourd'hui, je vais m'en tenir aux modifications proposées à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, ou LPRPDE, qui prévoit un droit à la mobilité des données afin de faciliter l'échange de renseignements entre tous les secteurs économiques.

[English]

I recognize the importance of the bill's policy objectives and the importance of the right to data mobility in today's digital economy. Data mobility would give Canadians greater control of their personal information by allowing them to make decisions about who they want their information shared with. This would make it easier for them to switch service providers and choose which organizations they want to engage with. It would also help promote competition and innovation by allowing individuals to take advantage of new business models, like consumer-driven banking, and encourage new players in the markets, thereby helping support small- and medium-sized organizations.

Allowing individuals to control where their information is going helps to build trust in today's data-driven economy. For this reason, I support efforts to introduce a right-to-data mobility in PIPEDA, a right that already exists in many jurisdictions around the world.

Specifically Bill C-15 would add a new Division 1.2 to PIPEDA that would require an organization upon an individual's request to disclose the personal information that it has collected from them to a designated organization. This right would be subject to regulations and would only apply if both organizations are subject to a data mobility framework.

PIPEDA would also be amended to provide the Governor-in-Council with powers to make regulations on data mobility frameworks, standards for safeguards and matters related to interoperability.

[Translation]

As many aspects of the data-mobility framework would be clarified in the regulations, including those related to standards, safeguards and interoperability, it will be important for my office to be consulted by the government in the development of those regulations.

Thank you, and I look forward to answering any questions that you may have.

The Chair: Thank you.

I believe it would be simpler for the discussion to move directly to the questions about this division. In that case, if you agree, colleagues, I will limit each intervention to two minutes. After that, we will hear from the representatives of the

[Traduction]

Je reconnais l'importance des objectifs stratégiques de ce projet de loi et celle du droit à la mobilité des données dans l'économie numérique d'aujourd'hui. La mobilité des données accorderait aux Canadiens un plus grand contrôle sur leurs renseignements personnels en leur permettant de décider à qui ils veulent les fournir. Il leur serait donc plus facile de changer de fournisseurs de services et de choisir les organismes auprès desquels ils veulent s'engager. Ce projet de loi contribuerait également à promouvoir la concurrence et l'innovation en permettant aux particuliers de tirer parti de nouveaux modèles d'affaires, comme les services bancaires axés sur le consommateur. Il encouragerait aussi les entrepreneurs à entrer dans les marchés, ce qui contribuerait à soutenir les petites et les moyennes entreprises.

Le fait de permettre aux particuliers de contrôler où vont leurs renseignements renforcerait la confiance dans l'économie d'aujourd'hui, qui est axée sur les données. Pour cette raison, j'appuie les efforts visant à introduire le droit à la mobilité des données dans la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE. Ce droit existe déjà dans de nombreux autres pays.

Plus précisément, le projet de loi C-15 ajouterait à cette loi une nouvelle section 1.2 qui obligerait les organismes à communiquer les renseignements personnels qu'ils ont recueillis sur une personne à un organisme que cette personne désignerait. Ce droit serait régi par la réglementation et ne s'appliquerait que si les deux organismes sont assujettis à un cadre de mobilité des données.

Ce projet de loi modifierait aussi la loi en accordant au gouverneur en conseil le pouvoir d'imposer des règlements sur les cadres de mobilité des données, sur les normes relatives aux mesures de protection et sur les enjeux liés à l'interopérabilité.

[Français]

Étant donné que de nombreux aspects du cadre de mobilité des données seraient précisés dans les règlements à venir, notamment ceux liés aux normes, aux mesures de sécurité et à l'interopérabilité, il sera important que le commissariat soit consulté par le gouvernement lors de l'élaboration de ces règlements.

Je vous remercie. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie.

Je crois qu'il serait plus simple pour la discussion de passer immédiatement aux questions sur cette section. Auquel cas, si vous êtes d'accord, chers collègues, je limiterai à deux minutes chacune les interventions. Par la suite, nous écouterons les

Competition Bureau Canada, and then questions will be directed to the witnesses you choose.

[English]

Senator Marshall: Thank you for being here this morning. You mentioned you looked at Division 23, and by your speech, you're giving the impression that you don't have any problems with it, but you did mention the fact that you haven't seen the regulations yet and the devil's in the details.

Can you tell us, from a general perspective, how you review the legislation? What type of people do you have working in your office? How much detail? It sounds good on paper, but perhaps in actual fact it won't be as good as what we think it is going to be.

Our personal information is everywhere. It's in the banks and the health care boards.

What sort of review do you do in order to come to the conclusion that you don't have any problem with Division 23 and whether you're going to have any concern with the regulation? Just looking for some reassurance as to the depth of your review.

Mr. Dufresne: Thank you. We look at all pieces of legislation with potential privacy implications, whether it be in this context or in national security. As you rightly point out, privacy touches so many fields in our world. This is why we are working — in my office — more closely with other regulators. And the theme of cross-regulatory collaboration is extremely important.

Privacy is linked to many areas, competition, broadcasting, national security. We've actually created in Canada the Canadian Digital Regulators Forum, which includes my office, the Competition Bureau, the CRTC, the Copyright Board. We work carefully together and we look at pieces of legislation to see what the impacts are in our respective areas.

In this case, we look to these provisions to see if privacy will be protected. Will there be safeguards? Will there be a right for organizations to properly give their consent? Will the information be treated appropriately.

A lot of that here will be done in the regulations in terms of safeguards, in terms of which organizations. What I'm saying is that it will be important — if not essential — for my office to be

représentants du Bureau de la concurrence Canada, puis les questions seront dirigées aux témoins que vous souhaitez.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Je vous remercie d'être venu ce matin. Dans votre déclaration préliminaire, vous mentionnez que vous aviez examiné la section 23, et elle ne semble pas vous poser de problème. Toutefois, vous indiquez aussi que vous n'avez pas encore vu les règlements et que le diable se cache dans les détails.

Pouvez-vous nous dire comment, en général, vous examinez les projets de loi? Quelles personnes s'en chargent, au commissariat? Quel niveau de détails examinez-vous? Ce projet de loi semble prometteur sur le papier, mais il est possible qu'en réalité, il ne soit pas aussi avantageux que nous le pensons.

Nos renseignements personnels sont disséminés un peu partout. Les banques et les établissements de santé les détiennent.

Quel type d'examen menez-vous pour en arriver à la conclusion que la section 23 ne pose pas de problème? Comment déterminez-vous si ce règlement suscitera des préoccupations? J'ai besoin que vous me rassuriez sur la rigueur de votre examen.

M. Dufresne : Merci. Nous examinons toutes les mesures législatives qui pourraient avoir des répercussions sur la vie privée, qu'il s'agisse de ce contexte ou de sécurité nationale. Comme vous l'avez souligné à juste titre, la vie privée touche énormément de domaines, dans le monde actuel. Pour cette raison, le commissariat collabore étroitement avec d'autres organismes de réglementation. Cette collaboration entre régulateurs est extrêmement importante.

La protection des renseignements personnels est liée à de nombreux domaines, notamment la concurrence, la radiodiffusion et la sécurité nationale. Nous avons en fait créé au Canada le Forum canadien des organismes de réglementation numérique, qui regroupe des représentants de mon commissariat, du Bureau de la concurrence, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, et de la Commission du droit d'auteur. Nous collaborons de très près en examinant les projets de loi pour en cerner les répercussions dans nos domaines respectifs.

Dans le cas de ce projet de loi, nous examinons ses dispositions pour déterminer si la vie privée sera protégée. Propose-t-il des mesures de protection? Les organismes seront-ils invités à donner leur consentement en bonne et due forme? L'information sera-t-elle traitée comme il convient?

Ces règlements traiteront ces questions en imposant des mesures de protection à certains organismes. Autrement dit, il sera important — sinon essentiel — que mon commissariat soit

consulted in the drafting of those regulations. We do that in other areas, in the context of banking, sharing information with one another to prevent fraud and terrorism financing, for example.

The Chair: Senator, you can go on second round.

Senator Martin: I may only have time for one question and it is regarding safeguards themselves. I know that the regulations are forthcoming but, from a privacy perspective, what specific safeguards need to be in place before the new data mobility right is activated?

How would these safeguards reduce the risk that Canadian financial and other personal information is exposed or leaked as it moves between organizations?

Mr. Dufresne: We need to ensure the information is disclosed in a secure way? How will the information be protected? How will the consent be confirmed? What protections will be put in place to avoid privacy breaches, personal information being disclosed inadvertently? How will this be managed in terms of the parameters for technical means to ensure interoperability and collection? This needs to be seamless, user-friendly and secure. Canadians need to have trust that their personal information will be protected.

That's what we see in other countries. For example, in Australia the privacy regulator, my colleagues are directly consulted in the drafting of regulation for comparable provisions.

This is an area where it touches economic aspects, banking aspects, but there is a privacy aspect because you're talking about personal financial information of Canadians. Our involvement in that process is going to be extremely important.

Senator C. Deacon: Thanks to all of you for being with us. I will break your rule and ask a question of both, because competition and privacy are so closely linked in our digital world.

Commissioner Dufresne, have you been approached by any other departments that would also like to give Canadians safe and secure access to their data in other areas? Has any other department come to you and said, "We want to know how to do this. It's being done for open banking."

consulté pendant la rédaction de ces règlements. Nous le faisons dans d'autres domaines, par exemple dans le cas des opérations bancaires, pour éviter les échanges de renseignements frauduleux et le financement du terrorisme.

Le président : Honorable sénatrice, vous pourrez revenir sur ce sujet au deuxième tour.

La sénatrice Martin : Mon temps ne me permettra peut-être de ne poser qu'une question, et elle concerne les mesures de sauvegarde elles-mêmes. Je sais que ces règlements sont en cours d'élaboration, mais du point de vue de la protection des renseignements personnels, quelles mesures précises faudra-t-il instaurer avant que le nouveau droit à la mobilité des données entre en vigueur?

En quoi ces mesures de protection réduiraient-elles le risque que des renseignements financiers et d'autres renseignements personnels canadiens soient exposés ou divulgués quand des organismes les échangent?

M. Dufresne : Nous devons veiller à ce que l'information soit divulguée de façon sécuritaire. Comment protéger les renseignements? De quelle manière confirmer un consentement? Quelles mesures de protection instaurer pour éviter les atteintes à la vie privée et la divulgation involontaire de renseignements personnels? Quels paramètres techniques assureront l'interopérabilité et la collecte des données? Il faudra que tout cela soit transparent, convivial et sécuritaire. Nous devons garantir aux Canadiens que leurs renseignements personnels seront protégés.

Nous voyons déjà cela dans d'autres pays. Par exemple, l'organisme de réglementation de la protection des renseignements personnels de l'Australie consulte directement mes collègues quand il rédige des règlements qui portent sur des dispositions comparables.

Ce domaine concerne les aspects économiques et bancaires, mais il est aussi crucial de protéger les renseignements personnels, parce qu'il s'agit des renseignements financiers personnels des Canadiens. Il sera essentiel que nous participions à ce processus.

Le sénateur C. Deacon : Je vous remercie tous deux de vous être joints à nous. Je vais enfreindre votre règle, car ma question s'adresse à vous deux, puisque la concurrence et la protection de la vie privée sont étroitement liées, dans notre monde numérique.

Commissaire Dufresne, est-ce que d'autres ministères vous ont demandé comment fournir aux Canadiens un accès sûr à leurs données dans d'autres domaines? Est-ce qu'un autre ministère qui vous a demandé comment faire cela, puisque cela se fait déjà dans le système bancaire ouvert?

Mr. Dufresne: We've been working, for instance, with the Department of Finance in the last Parliament leading up to the PCMLTFA amendments — so to fight money laundering and terrorism financing — and we have established codes of practice. Other specific areas we have not been engaged, to my knowledge, in terms of additional sharing of information.

Senator C. Deacon: Thank you, Commissioner Dufresne. To the bureau, how important is it that we look at data rights, data privacy, data security —

The Chair: Senator, I have done that on purpose. At the end there will be a chance for both to answer the question, if you don't mind. Hoping not to be rude, but I am trying to be equal and consistent.

Senator Ringuette: Thank you. I understand your responsibilities, and so forth. However, if within this framework our personal information resides outside the country, you have no jurisdiction. How will this be managed to provide a sense of security for financial information to consumers?

Mr. Dufresne: There are a few ways where this could be done. One, this could be provided for in the regulations in terms of particular processes if the information is going to leave the country. That's one area.

Another area — and this is something I have recommended — is to amend privacy laws generally and to deal with the issue of cross-border sharing of data. Right now we have a requirement that, by contract or otherwise, you have to have similar protections. There may need to be more than that in terms of privacy impact assessments, or greater safeguards if data is going to be going to other countries. You are right; we cannot control what other governments are going to do but we can set parameters, expectations and review processes. That could be done in regulations, it could be done in law reform for privacy.

Senator Ringuette: Second round.

The Chair: Thank you, colleagues, for your understanding this morning.

Senator McBean: More broadly, how will data mobility be defined? Which organizations are going to be subject to it?

Mr. Dufresne: This will be defined in the regulation, so sections 10.5, 10.6 talk about the regulation specifying the organizations that are subject to data mobility frameworks, and

M. Dufresne : Pendant la dernière législature, nous avons collaboré, par exemple, avec le ministère des Finances, qui apportait des modifications à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous avons établi des codes de pratique. À ma connaissance, nous n'avons pas participé à des initiatives liées à l'échange de renseignements dans d'autres domaines.

Le sénateur C. Deacon : Merci, commissaire Dufresne. Dans votre commissariat, à quel point est-il important d'examiner les droits relatifs aux données, à la protection des renseignements personnels et à la sécurité des renseignements...

Le président : Honorable sénateur, je l'ai fait exprès. À la fin, les deux témoins pourront répondre à cette question, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je ne veux pas être impoli, mais j'essaie d'être équitable et cohérent.

La sénatrice Ringuette : Merci. Je comprends vos responsabilités et vos autres obligations. Cependant, si, dans ce contexte, nos renseignements personnels se trouvent hors du pays, vous n'avez plus compétence. Comment gérerions-nous cela pour rassurer les consommateurs sur la sécurité de leurs renseignements financiers?

M. Dufresne : Il y a plusieurs façons de le faire. D'abord, les règlements pourraient fixer des processus particuliers dans les cas où les renseignements doivent quitter le pays. Ce serait une des solutions.

Il y aurait une autre façon, que j'ai recommandée, d'ailleurs. On pourrait modifier les lois sur la protection des renseignements personnels en général et régler le problème du partage transfrontalier des données. À l'heure actuelle, nous exigeons que les gens soient protégés par contrat ou d'une autre manière. Il faudra peut-être plus que cela pour les facteurs relatifs à la vie privée, ou de meilleures mesures de protection si les données sont envoyées dans d'autres pays. Vous avez raison, nous ne pouvons pas contrôler ce que les autres gouvernements vont faire, mais nous pouvons établir des paramètres, des attentes et des processus d'examen. Cela pourrait se faire par voie réglementaire ou dans le cadre d'une réforme de la loi pour protéger les renseignements personnels.

La sénatrice Ringuette : Deuxième tour.

Le président : Merci, chers collègues, de faire preuve de compréhension ce matin.

La sénatrice McBean : De façon plus générale, comment la mobilité des données sera-t-elle définie? Quels organismes vont y être assujettis?

M. Dufresne : Tout cela sera défini dans les règlements. Les articles 10.5 et 10.6 précisent quels organismes sont assujettis aux cadres de mobilité des données. De plus, les règlements

also the regulations may distinguish among different classes of activities, information or organizations. It may not be one-size-fits-all. You might have different provisions for different sectors.

My understanding is that the goal is for the banking sector to be the first with the open banking, but there may be different sectors. It is not a given; that is up to the Governor-in-Council, hopefully with our input, looking at what are the different types of rules that can apply.

Ideally, you have a nimble system that's flexible enough and tailored enough, but we need to make sure that privacy is always protected.

Senator McBean: As Senator Marshall said, the devil can be in the details. Are you at all concerned? You say "ideally" and it is coming down in a privacy framework. Do you have any red flags or yellow flags about how the system is going to be created?

Mr. Dufresne: Well, I am setting out my expectations publicly that the government will consult my office. And in doing that we'll be reaching out to them if Parliament adopts this legislation to establish those links.

I presume that the government will be open to doing this, if they are not I will raise it at that time.

Senator McBean: Please do. Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here and for the work you do on behalf of the country.

My question is more specific. I understand what you want to see safeguarded but, despite your best intentions, there will be breaches. When the breaches happen, what are the penalties for those who breach that? We are seeing this more frequently, systems are being hacked and consumers are left and told, sorry, we did not know. You are supposed to figure it out. Well, you can't figure it out. It's my personal data. And financial data has far more dramatic impacts on people's lives, especially if it gets into the wrong hands of criminals, not just in this country but throughout the world.

When drafted, what penalties should the regulation impose to ensure those who are responsible know their obligations and that there are stiff penalties for not follow the regulations?

Mr. Dufresne: In terms of open banking, the bill talks about the liability aspect, holding the banks liable for the cost and the impact. That is dealt with there.

peuvent faire la distinction entre différentes catégories d'activités, de renseignements et d'organismes. Il n'y a peut-être pas de solution universelle. On pourrait établir des dispositions différentes pour les différents secteurs.

Je crois qu'on souhaite que le secteur des banques soit le premier à offrir un système ouvert, mais il peut y avoir plusieurs secteurs, bien évidemment. Le gouverneur en conseil, avec notre aide, espérons-le, sera chargé d'examiner les différents types de règles à appliquer.

Idealement, ce système devra être assez souple et adaptable, mais il faudra veiller à ce que la vie privée soit protégée en tout temps.

La sénatrice McBean : Comme la sénatrice Marshall l'a dit, le diable se cache dans les détails. Est-ce que cela vous inquiète? Vous avez dit « idéalement » dans le contexte de protection des renseignements personnels. Avez-vous des réserves ou des inquiétudes quant à la manière dont le système sera instauré?

M. Dufresne : Eh bien, j'annonce publiquement que je m'attends à ce que le gouvernement consulte mon commissariat. Si le Parlement adopte cette loi, je communiquerai avec les responsables pour établir ces liens.

Je présume que le gouvernement sera disposé à le faire, sinon je soulèverai cette question à ce moment-là.

La sénatrice McBean : Je vous supplie de le faire. Merci.

Le sénateur Yussuff : Je remercie les témoins d'être venus comparaître et d'accomplir un si bon travail pour notre pays.

Ma question porte sur un problème plus précis. Je comprends que vous voulez protéger les renseignements personnels, mais, malgré vous meilleures intentions, il y aura des infractions. Quelles sanctions imposerez-vous aux contrevenants? Ces attaques se manifestent toujours plus souvent : des systèmes sont piratés, et les consommateurs se retrouvent livrés à eux-mêmes, et, pour seule explication, on leur dit : « Désolés, nous n'étions pas au courant. Débrouillez-vous pour trouver la solution ». Mais les consommateurs ne peuvent pas trouver la solution, car ce sont des données personnelles. En outre, les données financières ont des répercussions bien plus dramatiques sur la vie des gens, surtout si elles tombent entre les mains de criminels, non seulement dans notre pays, mais ailleurs dans le monde.

Une fois rédigés, quelles sanctions ces règlements devraient-ils imposer pour que les responsables connaissent leurs obligations et subissent des pénalités sévères s'ils ne respectent pas la réglementation?

M. Dufresne : Dans le cas du système bancaire ouvert, le projet de loi tient les banques responsables des coûts et des répercussions. C'est ce dont il est question ici.

From a privacy perspective, you identified a big gap in the current legislation. We need to have stronger financial consequences. Right now, I do not have the authority to issue orders or financial consequences for privacy breaches.

That was made evident last year in a joint investigation with the United Kingdom. They issued a \$1-million penalty or some such to 23andMe, and I could not. I've been calling for law reform in that sense. I am optimistic that this will be coming, and that will be very important to strengthen the regulation.

Senator Yussuff: Thank you.

[Translation]

Senator Henkel: Welcome to the committee. The bill states that entities remain responsible even when they use third-party providers. However, the banking technology chain often involves four or five layers of subcontracting, which are sometimes outside Canada, as the senator indicated.

How can your institution actually audit these complex chains? Do you currently have the powers and resources needed to fulfill this responsibility?

Mr. Dufresne: Thank you for the question. Clearly, the current legal framework needs to be strengthened. As I mentioned, at this time, I do not have the authority to impose financial consequences. The system for sharing data outside Canada is not as rigorous as it could and should be. I hope there will be legislative amendments in that respect.

In the meantime, to address this challenge, I am working very closely with my international counterparts, because no country can tackle this issue alone, and Canada is no exception. There is a very strong community of privacy commissioners, even regional ones, in Asia, Europe and around the world. This year, I was elected president of the Global Privacy Assembly. This means that Canada and my office play a leading role in strengthening this cooperation, both in investigations and in the development of policies and recommendations.

The Chair: We also congratulate you on that nomination. It brings prestige to Canada and is a great source of pride. Thank you.

[English]

Senator Loffreda: Thank you all for being here.

Mr. Dufresne, could you elaborate on the most significant gaps that Parliament should address? More precisely, my question is on data minimization rules. The Personal Information Protection

Vous avez cerné une lacune importante de la protection des renseignements personnels dans la loi actuelle. Les conséquences financières devraient être plus sévères. À l'heure actuelle, je n'ai pas le pouvoir de rendre des ordonnances ou d'imposer des conséquences financières en cas d'atteinte à la vie privée.

Nous l'avons constaté l'an dernier dans le cadre d'une enquête menée conjointement avec le Royaume-Uni, qui a imposé une pénalité d'environ un million de dollars au site 23andMe. Je n'ai pas pu imposer de sanction. Voilà la réforme que je réclame pour cette loi. J'ai bon espoir que cela se produira, et cela contribuera beaucoup à renforcer ces règlements.

Le sénateur Yussuff : Merci.

[Français]

La sénatrice Henkel : Bienvenue parmi nous. Le projet de loi prévoit que les entités demeurent responsables même lorsqu'elles ont recours à des fournisseurs tiers. Or, la chaîne technologique bancaire implique souvent quatre ou cinq couches de sous-traitance, qui sont parfois à l'extérieur du Canada, comme l'a indiqué la sénatrice.

Comment votre institution peut-elle réellement auditer ces chaînes complexes? Disposez-vous aujourd'hui des pouvoirs et des ressources nécessaires pour remplir cette responsabilité?

M. Dufresne : Merci pour la question. Il est clair que l'on doit renforcer le régime juridique actuel. Comme je l'ai mentionné, au moment où l'on se parle, je n'ai pas l'autorité d'imposer des conséquences financières. Le régime pour le partage de données à l'extérieur du Canada n'est pas aussi rigoureux qu'il pourrait et devrait l'être. J'espère qu'il y aura des amendements législatifs à cet effet.

Entretemps, pour faire face à ce défi, je travaille de très près avec mes homologues internationaux, parce qu'aucun pays ne peut traiter ce problème seul et le Canada n'y fait pas exception. Il y a une communauté très forte de commissaires à la protection de la vie privée, même régionaux, en Asie, en Europe et à travers le monde. Cette année, j'ai été élu président de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée. Cela signifie que le Canada et mon bureau jouent un rôle de premier plan pour renforcer cette coopération, tant dans les enquêtes que dans l'élaboration de politiques et de recommandations.

Le président : Nous vous félicitons également de cette nomination. Elle fait rayonner le Canada et c'est une grande fierté. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Merci à tous d'être venus.

Monsieur Dufresne, pourriez-vous nous parler des lacunes les plus importantes que le Parlement devrait combler? Plus précisément, ma question porte sur les règles de minimisation

and Electronic Documents Act is built on consent, but consent in today's digital financial environment is often broad, bundled and not fully understood by consumers. Do the amendments in Division 23 improve the quality, transparency and meaningfulness of consent? If not, where should Parliament go?

To wrap it up, we have open banking, real-time payments, increased connectivity. Should the government consider further data minimization rules for consumer protection?

Mr. Dufresne: Thank you for the question. I think that data minimization, in particular with respect to personal data, is key. You are right to highlight it, and we need to continue to highlight it. We need stronger provisions there.

It's difficult for Canadians — for anyone, even experts — to consent and to understand the complexity of all of those provisions. A positive step, for example, is that in the open banking bill here, we are talking about consent being simple, understandable, meaningful. This type of strengthening for consent is important. There is room to do that in the regulations, in this section. We need to do more about that in global law reform to ensure that consent is clear, easy, user-friendly and that, otherwise, there is this sense of necessity and proportionality.

To give an example, we did an international sweep with competition authorities and privacy authorities looking at websites and apps to see if they were using deceptive design practices, tools and psychological tricks that make it harder to understand what is going on and that make it harder to protect your privacy. We found that these were used across the board — complex policies, nudging techniques and so on. We really need to continue to push against that and say, let's make it easy for Canadians to understand and to protect their privacy.

Senator Fridhandler: You spoke about your concerns about sanctions and your capacity to sanction. In these amendments to the act, everything is deferred to the regulations, which gives parliamentarians very little direct oversight. Are there items, aside from sanctions and whether they could be integrated, that should be in the framework of the legislation itself, as opposed to in the regulations?

des données. La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques est fondée sur le consentement. Cependant, dans le milieu financier numérique actuel, le consentement est souvent étendu, regroupé et mal compris par les consommateurs. Les modifications de la section 23 améliorent-elles la qualité, la transparence et la signification du consentement? Sinon, que devrait faire le Parlement?

Pour résumer ma question, nous avons un système bancaire ouvert, des paiements en temps réel et une connectivité accrue. Le gouvernement devrait-il envisager d'autres règles de minimisation des données pour mieux protéger les consommateurs?

M. Dufresne : Je vous remercie pour cette question. Je pense que la minimisation des données, notamment des données personnelles, est essentielle. Vous avez raison de la souligner, et nous devons continuer à l'exiger. Nous avons besoin de dispositions plus strictes.

Il est difficile pour les Canadiens — pour n'importe qui, même pour des experts — de donner leur consentement et de comprendre la complexité de toutes ces dispositions. Une chose est positive, par exemple : ce projet de loi sur un système bancaire ouvert exige un consentement simple, compréhensible et significatif. Ce type de renforcement du consentement est important. Il est possible de le faire dans ces règlements, dans cet article. Nous devons en faire plus dans le cadre de la réforme du droit mondial pour veiller à ce que le consentement soit clair, facile et convivial. S'il ne l'est pas, nous devons en souligner la nécessité et la proportionnalité.

Pour vous donner un exemple, nous avons mené une enquête internationale avec les autorités chargées de la concurrence et de la protection de la vie privée. Nous avons examiné des sites Web et des applications pour voir si l'on y utilisait des pratiques de conception trompeuses, des outils et des astuces psychologiques pour semer la confusion et obstruer la capacité des consommateurs de protéger leur vie privée. Nous avons constaté que l'utilisation de ces astuces était généralisée. Il s'agit de politiques complexes, de techniques d'impulsion et autres. Nous devons continuer de lutter contre cela et insister pour que l'on facilite la compréhension afin d'aider les Canadiens à protéger leur vie privée.

Le sénateur Fridhandler : Vous avez parlé de vos préoccupations au sujet des sanctions et de votre incapacité d'en imposer vous-même. Toutes ces modifications de la loi sont reportées dans des règlements, ce qui donne très peu de contrôle direct aux parlementaires. Y a-t-il des éléments autres que les sanctions qui devraient aussi être intégrés dans la loi et non dans les règlements?

Mr. Dufresne: In the context of this specific legislation, the only area which, again, doesn't need to be in the bill itself but it should be an expectation and understood, is to consult the privacy regulator in the development of those regulations.

More broadly, we need to look at law reform for privacy legislation in the private and public sectors. This new regime is made subject to my authority to review and to receive complaints, so it will be impacted by the overall privacy regime. That overall regime needs to be improved to have a stronger recognition of privacy as a fundamental right, stronger recognition of the importance of children's privacy and stronger enforcement mechanisms.

One key point is the ability of my office to collaborate more broadly with other regulators. I mentioned that we are doing it already in Canada with the Competition Bureau and with the CRTC as much as we can, but there are limits. For instance, I don't have the authority to collaborate in terms of investigations. I have the ability to collaborate in terms of guidance and overall policy but not to investigate. I could do that more easily with the U.S. Federal Trade Commission than I can with the Canadian Competition Bureau, which is an obvious gap.

In this world where we will give more powers to the Bank of Canada, where there will be financial regulators, a general proposition should be that my office has the power and the mandate to collaborate with any regulator whose mandate dovetails on privacy.

[Translation]

Senator Dalphond: I'm looking at the regulations and I see that you can be contacted by filing a complaint. You can then prepare a report on the complaint. If there is no follow-up on the complaint, the person can initiate court proceedings. However, you do not go before the court on their behalf, but the person concerned must hire a lawyer and bear all the burden, is that correct?

Mr. Dufresne: I also have the possibility of seizing the court in certain cases. However, the challenge lies in the fact that it is a *de novo* process. This means that independent of the conclusion drawn by my office, the process starts over. The evidence must be resubmitted and new arguments presented. The process is therefore long and costly. That is why one of the main recommendations for privacy reform — which will not happen here, but which I hope will happen soon — is to give my office the power to issue orders and impose fines in appropriate cases. We can then proceed to a judicial review, as you know, and of course, all these checks will be carried out.

M. Dufresne : Dans le contexte de ce projet de loi en particulier, le seul élément qui n'aurait pas besoin d'y être inclus, mais qui devrait être évident, est le devoir de consulter l'organisme de réglementation de la vie privée pendant l'élaboration de ces règlements.

Nous devons envisager, de façon plus générale, une réforme des lois sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs privé et public. Ce nouveau régime est soumis à mon pouvoir d'examen et de réception des plaintes. Il sera donc soumis à l'ensemble du régime de protection de la vie privée. Nous devrions améliorer ce régime global pour que la protection de la vie privée soit mieux reconnue comme un droit fondamental, pour qu'on reconnaisse davantage l'importance de la vie privée des enfants et pour qu'on renforce les mécanismes d'application de la loi.

Un élément clé est la capacité qu'a mon commissariat de collaborer avec d'autres organismes de réglementation. J'ai indiqué tout à l'heure que nous le faisons déjà au Canada. Nous collaborons avec le Bureau de la concurrence et avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, dans la mesure du possible. Toutefois, ce pouvoir est limité. Par exemple, je n'ai pas le pouvoir de collaborer aux enquêtes. J'ai la capacité de collaborer dans le cadre de l'orientation et des politiques générales, mais je ne peux pas enquêter. La Federal Trade Commission des États-Unis me permettrait de le faire, mais pas le Bureau de la concurrence du Canada. C'est une lacune évidente.

Dans notre monde où nous donnons plus de pouvoirs à la Banque du Canada et où nous créons des organismes de réglementation financière, mon commissariat devrait avoir le pouvoir et le mandat de collaborer avec tous les organismes de réglementation voués à la protection de la vie privée.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Je regarde le régime et je vois qu'on peut s'adresser à vous en déposant une plainte. Vous pouvez alors produire un rapport sur la plainte. Si on ne donne pas suite à la plainte, la personne peut s'adresser à la cour. Toutefois, ce n'est pas vous qui allez devant la cour à sa place, mais bien la personne qui doit engager un avocat et porter tout le fardeau?

M. Dufresne : J'ai aussi la possibilité de saisir la cour dans certains cas. Cependant, le défi réside dans le fait que c'est un processus *de novo*. Cela veut dire que, indépendamment de la conclusion que mon bureau aura tirée, le processus recommence à zéro. On doit refaire la preuve et plaider de nouveau. Le processus est donc long et coûteux. C'est pourquoi l'une des principales recommandations pour la réforme en matière de protection de la vie privée — qui ne se fera pas ici, mais qui, je l'espère, se fera sous peu — consiste à donner à mon bureau le pouvoir d'émettre des ordonnances et d'imposer des amendes dans les cas appropriés. On peut ensuite procéder à un contrôle

The current system is too slow. A decision is made and nothing is done until the Federal Court makes its decision, which adds to the delay. Let me cite the example of a very concrete case. In the case involving the pornography site Pornhub and the company Aylo, it was discovered that there was not enough protection and that images were being published on pornography sites without obtaining the consent of the individuals involved. That's a terrible consequence. As we speak, we are before the Federal Court because the organization refused to follow my recommendations. The delay causes the victims to suffer even longer.

[English]

Senator Papatello: I have two brief questions. The first is around data storage and the localization of data storage within our country as it relates to open banking. Do you have a position? It is mentioned in the budget in terms of assisting and funding that, but do you have a position generally around where it's stored and as it relates to open banking in particular?

Second, what role does your office have in the financial literacy piece that the Bank of Canada is maintaining and will continue and, in particular, what areas around privacy should the public be aware of? Do you participate in the delivery of the public education piece?

Mr. Dufresne: Thank you. In terms of data localization, certainly, the more things are in Canada, the more power we have over it and the easier it is to apply Canadian laws. When things happen in other countries that impact Canadians, we will still have jurisdiction, but it raises different types of challenges in terms of enforcement of those decisions.

This is why we need a regime, and that could be done through those regulations. It could be done through law reform of the Privacy Act. That would make sure that, if data were leaving, there would be a framework. It doesn't mean that data can never leave Canada, because that would harm intercommercial or international trade, but for certain types of data you might need stronger safeguards.

In terms of the education and financial literacy, I don't believe we're currently doing work with the Bank of Canada on this, but I see this as an area where we should be doing it if the bank is going to be taking on a role in the open banking. We have a general mandate to promote privacy, and as indicated at the outset, privacy is being impacted more and more by other

judiciaire, comme vous le savez, et là, bien entendu, toutes ces vérifications seront faites.

Le régime actuel est trop lent. On rend une décision et rien ne se passe avant que la Cour fédérale rende sa décision, ce qui ajoute au délai. Prenons l'exemple d'un cas très concret. Dans l'affaire qui touche le site pornographique Pornhub et la compagnie Aylo, on a découvert qu'il n'y avait pas suffisamment de protection et qu'on permettait de publier des images sur des sites pornographiques sans avoir obtenu le consentement des personnes visées. C'est une conséquence terrible. Au moment où l'on se parle, nous sommes devant la Cour fédérale, parce que l'organisation a refusé de suivre mes recommandations. Le délai occasionné fait en sorte que les victimes souffrent plus longtemps.

[Traduction]

La sénatrice Papatello : J'ai deux petites questions. La première concerne le stockage de données et la localisation du stockage de données dans le système bancaire ouvert de notre pays. Qu'en pensez-vous? Il est mentionné dans le budget dans le contexte de l'aide et du financement, mais, selon vous, où devrait-on stocker les données, notamment dans le système bancaire ouvert?

Deuxièmement, quel est le rôle de votre commissariat dans le dossier de la littératie financière que la Banque du Canada gère et continuera de gérer? En particulier, quels aspects de la protection des renseignements personnels, le public devrait-il connaître? Participez-vous à la prestation de services d'éducation du public?

M. Dufresne : Merci. Pour ce qui est du stockage des données, il ne fait aucun doute que plus nous les garderons au Canada, plus nous aurons de pouvoir et plus il sera facile d'appliquer les lois canadiennes. Même en cas d'incidents se produisant à l'étranger et ayant une incidence sur des Canadiens, nous aurons toujours compétence. Toutefois, l'application de ces décisions soulèvera de nouveaux défis.

Voilà pourquoi nous avons besoin d'un régime. Nous pourrions le créer avec ces règlements. Nous pourrions le créer en réformant la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous aurions ainsi un cadre qui contrôle l'envoi de données hors du Canada. Cela n'empêcherait pas d'envoyer des données hors du Canada, sinon les échanges internationaux et commerciaux en souffriraient. Toutefois, pour certains types de données, nous devrions probablement établir des mesures de protection plus rigoureuses.

Pour ce qui est de l'éducation et de la littératie financière, je ne crois pas que nous participions actuellement à des activités dans ce domaine avec la Banque du Canada, mais j'estime que nous devrions le faire si la Banque joue un rôle dans le système bancaire ouvert. Nous avons le mandat général de promouvoir la protection des renseignements personnels et, comme je l'ai dit au

domains, so the cross-regulatory collaboration is increasing, both here at home and internationally. We're playing an increasingly greater role on that, and I can see this specific example as one where we'll want to be involved.

The Chair: What I propose, colleagues, is I will offer an opportunity to the Competition Bureau to provide opening remarks and go with the first round and they will have enough time. In that case, I will be fair to both. We'll have a second round at the end if it's possible.

I will invite Ms. Palumbo and Mr. Chiasson to give your opening remarks. Welcome.

[*Translation*]

Matthew Chiasson, Senior Policy Advisor, Competition Bureau Canada: Good morning, Mr. Chair and honourable senators.

Thank you for welcoming us here today. My name is Matthew Chiasson and I am a Senior Policy Advisor at the Competition Bureau Canada.

I'm joined today by my colleagues Anthony Durocher, Deputy Commissioner, Competition Promotion Branch, and Josephine Palumbo, Deputy Commissioner, Deceptive Marketing Practices Directorate.

[*English*]

In our view, competition is critical to building a stronger, more affordable economy.

Budget 2025 contains a set of competition-related measures, which are described in the budget as early but meaningful steps to increase competition and drive down costs in key sectors with more to come. The government has also indicated that it intends to be hawkish on competition, with all parts of government involved. Needless to say, we strongly support this direction.

You have invited us to speak specifically about Divisions 9 and 43 of Bill C-15, which are the changes related to the Consumer-Driven Banking Act, and to some of the greenwashing provisions contained in the Competition Act, respectively. I'll briefly address each of these in turn.

First, with respect to consumer-driven banking — sometimes called “open banking” — the proposed reforms are consistent with the bureau's long-standing advice. They will strengthen competition and innovation in our financial sector by creating a framework within which consumers can safely and securely share their data. This will make it easier for consumers to switch

début, divers domaines influent de plus en plus sur la protection des renseignements personnels. C'est pourquoi la collaboration entre les organismes de réglementation s'intensifie, tant ici qu'à l'étranger. Nous jouons un rôle de plus en plus important dans ce domaine, alors, à mon avis, nous devrions nous y engager.

Le président : Chers collègues, je propose que nous offrions au Bureau de la concurrence l'occasion de faire sa déclaration préliminaire, puis que nous tenions le premier tour de table. Cela donnera suffisamment de temps au Bureau de la concurrence, et nous traiterons les deux organismes équitablement. Nous tiendrons un deuxième tour à la fin s'il nous reste assez de temps.

J'invite Mme Palumbo et M. Chiasson à faire leur déclaration préliminaire. Nous vous souhaitons la bienvenue.

[*Français*]

Matthew Chiasson, conseiller principal en politiques, Bureau de la concurrence Canada : Bonjour, monsieur le président et honorables sénatrices et sénateurs.

Merci de nous accueillir ici aujourd'hui. Je m'appelle Matthew Chiasson et je suis conseiller principal en politiques au Bureau de la concurrence Canada.

Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues Anthony Durocher, sous-commissaire, Direction générale de la promotion de la concurrence, et Josephine Palumbo, sous-commissaire, Direction des pratiques commerciales trompeuses.

[*Traduction*]

À notre avis, la concurrence est essentielle pour bâtir une économie plus forte et plus abordable.

Le budget de 2025 contient une série de mesures liées à la concurrence. Elles y sont décrites comme des mesures précoces, mais importantes pour accroître la concurrence et réduire les coûts dans des secteurs clés. Le gouvernement promet que d'autres mesures suivront. Il a aussi promis que tous ses secteurs durciront le ton dans le domaine de la concurrence. Il va sans dire que nous appuyons fermement cette orientation.

Vous nous avez invités à parler précisément des sections 9 et 43 du projet de loi C-15, qui traitent des modifications apportées à la Loi sur les banques axées sur le consommateur et sur certaines dispositions de la Loi sur la concurrence concernant l'écoblanchiment. Je vais traiter brièvement de ces deux sujets.

Tout d'abord, en ce qui concerne les services bancaires axés sur le consommateur — qu'on appelle aussi le « système bancaire ouvert » —, les réformes proposées sont conformes aux conseils que notre bureau présente depuis longtemps. Elles renforceront la concurrence et l'innovation dans notre secteur financier en créant un cadre à l'intérieur duquel les

providers and access new innovative services, which means that banks will have to work harder to keep customers happy.

You will see that competition considerations are expressly hard-wired into this legislation — in the purpose clause, in the Bank of Canada's listed objectives as the regulator and in various aspects of the regime. Of course, many details will be set out in follow-on regulation, and the bureau will continue to provide independent competition advice as needed to support the rollout of this important framework.

Second, with respect to the greenwashing provisions in the bill, we understand that the proposed changes are intended to provide more certainty to the marketplace while maintaining protections against false or misleading environmental claims.

If these changes become law, businesses making environmental claims will still need to be able to back them up with adequate and proper substantiation, but this substantiation will no longer need to be based specifically on an internationally recognized methodology. If these changes come into effect, we will update our guidelines accordingly.

The changes also remove the ability of third parties to bring greenwashing complaints directly to our competition tribunal under this amended greenwashing provision. However, they can still bring such claims under other deceptive marketing provisions with different tests.

[*Translation*]

Before answering your questions, I want to clarify that the law requires the Competition Bureau to conduct its investigations privately and to protect the confidentiality of the information we obtain. This obligation could prevent us from discussing certain aspects of our investigations, or even the very existence of certain investigations.

Thank you. We look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Chiasson.

Colleagues, thank you for your understanding this morning, as we have a rather busy schedule. I will invite you to limit your remarks to two minutes.

Senator Dalphond: Welcome. I will go directly to Division 43, the amendment to the Competition Act.

consommateurs pourront fournir leurs données de façon sécuritaire. Il leur sera donc plus facile de changer de fournisseur et d'accéder à des services novateurs. Les banques devront travailler plus fort pour satisfaire leurs clients.

Les considérations relatives à la concurrence sont expressément intégrées dans ce projet de loi — dans la disposition de déclaration d'objet, dans les objectifs de réglementation énumérés par la Banque du Canada et dans divers aspects du régime. Bien entendu, de nombreux détails seront énoncés dans la réglementation subséquente, et notre bureau continuera de fournir des conseils indépendants en matière de concurrence pour appuyer la mise en œuvre de cet important régime.

Quant aux dispositions du projet de loi sur l'écoblanchiment, nous comprenons que les modifications proposées visent à offrir une plus grande certitude aux marchés tout en maintenant des protections contre les allégations environnementales fausses ou trompeuses.

Si ces modifications sont adoptées, les entreprises devront justifier adéquatement leurs allégations environnementales. Cependant, elles ne seront plus tenues de fonder leurs éléments corroboratifs sur une méthodologie précise reconnue ailleurs dans le monde. Si ces modifications entrent en vigueur, nous y adapterons nos lignes directrices.

Ces modifications ne permettront plus à de tierces parties de déposer directement auprès du Tribunal de la concurrence des plaintes relatives à l'écoblanchiment en vertu de la disposition modifiée. Cependant, elles pourront toujours présenter leurs allégations sur des pratiques commerciales trompeuses avec des critères différents en les fondant sur d'autres dispositions.

[*Français*]

Avant de répondre à vos questions, je tiens à préciser que la loi oblige le Bureau de la concurrence à mener ses enquêtes en privé et à protéger la confidentialité des renseignements que nous obtenons. Cette obligation pourrait nous empêcher de discuter de certains aspects de nos enquêtes, voire de l'existence même de certaines enquêtes.

Je vous remercie. Nous attendons vos questions avec impatience.

Le président : Merci, monsieur Chiasson.

Chers collègues, merci pour votre compréhension ce matin, car nous avons un programme assez chargé. Je vais vous inviter à limiter vos interventions à deux minutes.

Le sénateur Dalphond : Bienvenue. Je vais aller directement à la section 43, l'amendement à la Loi sur la concurrence.

I believe that the Senate's opinion was taken into account, because last year we recommended removing the reference to international standards. Witnesses had expressed their concerns regarding certain standards, particularly concerning the quality of aluminum or iron, which was controlled by Russia or other countries, while we wanted to establish standards that we could influence. I understand that we were heard.

Mr. Chiasson: Thanks for that question. Yes, that is true.

Senator Dalphond: I just wanted to thank you for following up on our report. That's all, thank you.

Mr. Chiasson: Thank you.

The Chair: Thank you for highlighting the fact that the Senate can play a role by conducting a careful second review. We did a bit of promotion for ourselves this morning.

[English]

Senator Fridhandler: [Technical difficulties] Division 43 and greenwashing controversy in the marketplace. I'd like your comments on the general necessity, based on the fact that we have disclosure laws under provincial securities acts that relate to companies and create liability frameworks generally, why we need another layer of regulation here.

Mr. Chiasson: I'll allow my colleague Josephine Palumbo to respond to that. But maybe to clarify for the previous senator that these changes were adopted by Innovation, Science and Economic Development Canada, or ISED. I understand you will be speaking to ISED policy officials. We're really the enforcer so we come at it from the enforcement perspective.

Josephine Palumbo, Deputy Commissioner, Deceptive Marketing Practices Directorate, Competition Bureau Canada: Let me start by saying that our mandate is to administer and enforce the law as enacted by Parliament. That's our job. We don't set policy. We don't draft legislation. But we're always committed to a transparent principle and evidence-based enforcement approach under the act.

With respect to securities legislation, we understand, of course, that securities registrations exist and disclosure obligations exist, but our concern does not focus on those provincial requirements for disclosures. Our focus is on false or misleading representations in the marketplace.

Je comprends que le Sénat a été entendu parce que, l'an dernier, nous avons recommandé d'enlever la référence à des normes internationales. Des témoins nous avaient fait valoir l'inquiétude qu'ils avaient par rapport à certaines normes, notamment en ce qui concerne la qualité de l'aluminium ou du fer, qui était contrôlée par la Russie ou par d'autres pays, alors que nous souhaitions établir des normes sur lesquelles on pouvait avoir de l'influence. Je crois comprendre que nous avons été entendus.

M. Chiasson : Merci pour cette question. Oui, c'est vrai.

Le sénateur Dalphond : Je voulais juste vous remercier de donner suite à notre rapport. C'est tout, merci.

M. Chiasson : Merci.

Le président : Merci de mettre en lumière le fait que le Sénat peut avoir un rôle à jouer en faisant un second examen attentif. Nous avons un peu fait notre publicité ce matin.

[Traduction]

Le sénateur Fridhandler : [Difficultés techniques] la section 43 et la controverse entourant l'écoblanchiment sur le marché. Les provinces ont déjà légiféré en matière de divulgation dans leurs lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent aux entreprises et, donc, créé des cadres de responsabilité généraux. Je me demande donc pourquoi nous avons besoin d'un règlement de plus pour cela. J'aimerais savoir ce que vous pensez.

M. Chiasson : Je vais laisser ma collègue, Mme Palumbo, répondre à cette question. Je voudrais cependant préciser, au sénateur qui a intervenu avant cela, que ces modifications ont été adoptées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Je crois savoir que vous allez parler aux responsables des politiques de ce ministère. Nous sommes des agents d'application de la loi, alors nous abordons cet enjeu du point de vue de l'exécution.

Josephine Palumbo, sous-commissaire, Direction des pratiques commerciales trompeuses, Bureau de la concurrence Canada : Je tiens tout d'abord à souligner que nous avons pour mandat d'appliquer et de faire respecter la loi promulguée par le Parlement. C'est notre travail. Nous n'établissons pas de politiques. Nous ne rédigeons pas de projets de loi. Cependant, nous sommes toujours axés sur la transparence et nous nous fondons sur des données probantes.

Quant aux lois sur les valeurs mobilières, nous sommes au courant, bien sûr, des enregistrements de titres et des obligations de divulgation. Cependant, nous ne nous préoccupons pas de ces exigences provinciales. Nous nous concentrons sur les assertions fausses ou trompeuses émises dans le marché.

While, yes, securities regulators do require a certain degree of disclosures for purposes of their provincial regimes, our concern is focused on discouraging companies from making representations to the public that are false and misleading, and in this case with respect to environmental claims and the benefits that may or may not exist to consumers.

Senator Loffreda: Thank you for being here once again.

On new powers and enforcement, Division 43 appears to enhance the Financial Consumer Agency of Canada's powers, including compliance supervision and potential penalties. Are these powers sufficiently strong to ensure banks and fintechs meet their obligations under the new consumer-driven finance environment? Do you require additional order-making authority? How will you coordinate with the OSFI, FINTRAC and Privacy Commissioner to avoid regulatory gaps in a system where one consumer transaction — only one — may touch multiple entities?

Mr. Chiasson: Thank you for the question, senator. That might be a question for our colleagues at the Financial Consumer Agency of Canada. The provisions in this bill don't modify any of the penalties that the Competition Bureau can impose, but they do provide some measures for ensuring compliance with the Consumer-Driven Banking Act. From what we can tell, from our distance, they appear to be appropriate ones to ensure that these provisions are complied with.

Senator Loffreda: Thank you.

[*Translation*]

The Chair: I would like to acknowledge the presence of our colleague, Senator Youance. Welcome. The senator is replacing our deputy chair, Senator Varone. Do you have a question?

Senator Youance: Not at this time.

[*English*]

Senator Yussuff: One of the arguments the government laid out in regard to making the change necessary here is to try to deter what is called the "chill effect" of people launching complaints frivolously to create havoc. Could you give me an example of that?

Bien qu'en effet, les organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières exigent un certain degré de divulgation, nous nous efforçons avant tout de décourager les entreprises de faire des déclarations fausses et trompeuses au public. Dans le cas qui nous occupe, nous nous concentrons sur les allégations environnementales et sur les avantages, réels ou non, promis aux consommateurs.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie encore une fois d'être venus.

La section 43 semble renforcer les pouvoirs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, notamment la surveillance de la conformité et les pénalités à imposer. Ces pouvoirs sont-ils assez puissants pour garantir que les banques et les entreprises de technologie financière respectent leurs obligations dans le nouvel environnement financier axé sur la consommation? Vous faudrait-il le pouvoir de rendre des ordonnances supplémentaires? Comment coordonnerez-vous votre prise de décisions avec le Bureau du surintendant des institutions financières, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, et avec le commissaire à la protection de la vie privée, pour éviter les lacunes réglementaires dans un système où une transaction d'un consommateur, une seule, pourrait concerner plusieurs organismes?

M. Chiasson : Je vous remercie pour cette question, monsieur le sénateur. Cette question s'adresse peut-être à nos collègues de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Les dispositions de ce projet de loi ne modifient aucune des pénalités que le Bureau de la concurrence a le pouvoir d'imposer. Cependant, elles prévoient certaines mesures pour assurer le respect de la Loi sur les banques axées sur le consommateur. D'après ce que nous pouvons en juger à distance, elles semblent assez robustes pour assurer le respect de ces dispositions.

Le sénateur Loffreda : Merci.

[*Français*]

Le président : Je veux souligner la présence de notre collègue, Madame la sénatrice Youance, bienvenue. La sénatrice remplace notre vice-président, le sénateur Varone. Avez-vous une question?

La sénatrice Youance : Pas pour l'instant.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Pour justifier la nécessité de cette modification, le gouvernement affirme qu'il essaie, entre autres choses, de dissuader ce qu'on appelle « l'effet paralysant » des plaintes frivoles déposées dans le but de semer le chaos. Pouvez-vous m'en donner un exemple?

Ms. Palumbo: This is with respect to the environmental piece.

Again, the framework under the current legislation would impose on businesses to demonstrate their substantiation with internationally recognized methodologies. Then we get into a debate about what is an internationally recognized methodology. We took a position in our guidelines that when we had two or more countries that recognized a methodology, we could consider that as valid substantiation.

Without this requirement, businesses have a lot more flexibility to bring forward how they establish adequate and proper substantiation. There's no longer that limitation or that measure. So that will allow flexibility for businesses to support and show support for their claims with respect to environmental protections.

Senator Yussuff: Do you have a list that you'll use as your methodology to compare with?

Ms. Palumbo: No, through our guidelines we established that we would be looking at a list of countries — two or more, whichever they are — and then we would have assessed them under that legislation.

When we're looking at those two or more countries that would be recognized as valid methodologies, it wouldn't necessarily be the actual countries that we would be looking at. We could also look at things like standard-setting bodies in those countries, regulatory authorities or industries, so we wouldn't have been limited.

Without that measure of substantiation, you have a lot more flexibility, and we also have a lot more flexibility in terms of what will qualify for substantiation. It could be a nationally recognized methodology; it could be a municipal standard methodology; and we could also, perhaps, consider international standards as well. But we now have that flexibility to do that.

Senator Yussuff: Thank you.

Senator McBean: In the same vein, I understand from Senator Dalphond that we're happy to have a more made-in-Canada solution to this, so we don't have to be looking for the internationally recognized methodologies, but how is the government going to ensure that the environmental claims remain credible?

Ms. Palumbo: Prior to the implementation of these two new provisions that were passed last year in June, we had false or misleading provisions within our act that were general in nature, which would allow for the agency to review representations with respect to environmental claims. And, in fact, we were active in this space. We engaged in two such cases in particular, which involved publicly known businesses.

Mme Palumbo : Cela concerne l'aspect environnemental.

Le régime proposé dans ce projet de loi obligerait les entreprises à fonder leurs éléments corroboratifs sur des méthodes reconnues ailleurs dans le monde. Il s'agirait de définir en quoi consiste une méthodologie reconnue ailleurs dans le monde. Dans nos lignes directrices, nous indiquons que si deux pays ou plus reconnaissent une méthodologie, nous pouvons la considérer comme une justification valable.

L'élimination de cette exigence donne aux entreprises beaucoup plus de marge de manœuvre pour élaborer une justification acceptable. Il n'y a pas de limite ou de mesure. Cette modification permettra donc aux entreprises de soutenir leurs revendications en matière de protection environnementale.

Le sénateur Yussuff : Avez-vous dressé une liste des méthodes acceptables?

Mme Palumbo : Non, mais nos lignes directrices indiquent que nous examinerions une liste de pays — deux ou plus, selon le cas —, pour les évaluer en vertu de ce projet de loi.

Notre examen de ces deux pays ou plus ne garantirait pas que nous les choisirions nécessairement comme présentant des méthodologies valides. Nous pourrions aussi examiner des organismes de normalisation dans ces pays, des autorités réglementaires ou des industries. Nous ne voulons pas limiter ces examens.

L'élimination de cette mesure de justification donne beaucoup plus de souplesse aux entreprises. Elle nous accorde aussi beaucoup plus de souplesse pour déterminer la validité de leurs éléments corroboratifs. Nous pourrions accepter une méthodologie reconnue dans tout le pays, une norme municipale ou même des normes internationales. Cette modification nous accorde maintenant la possibilité de le faire.

Le sénateur Yussuff : Merci.

La sénatrice McBean : Dans ce même ordre d'idées, le sénateur Dalphond a dit que, comme nous avons une solution canadienne à ce problème, nous n'avons pas besoin de chercher des méthodologies reconnues ailleurs dans le monde. Cependant, comment le gouvernement va-t-il s'assurer de la crédibilité des assertions environnementales?

Mme Palumbo : Avant la mise en œuvre de ces deux nouvelles dispositions, qui ont été adoptées en juin dernier, la loi n'offrait à notre agence que des dispositions très générales sur les assertions environnementales fausses ou trompeuses. En fait, nous étions actifs dans ce domaine. Nous avons notamment traité deux affaires qui mettaient en cause des entreprises connues du grand public.

One was the Keurig case, which is about the recyclability of K-Cup pods and whether they are recyclable across Canada. Our investigation proved that they could not be recycled other than in British Columbia and Quebec, so the company had to make changes to their labelling and ensure that consumers knew the reality. That's what this is all about. In my directorate, we focus on truth in advertising. That's what we want. We want Canadians to know the facts so they can make informed decisions.

The other case was the Volkswagen case dealing with emissions testing. Both of those cases fell under the general false or misleading regime. So we have the law. We will continue to apply that law, but we now also have the benefit of these two specific additional provisions that we might consider applying as we analyze our investigations and complaints that come to us.

Senator C. Deacon: To build off my question to Commissioner Dufresne, because of the close link in the digital society between competition and privacy, and focused on Division 9 and Division 23, Canadians need safe, secure and value-added access to their data. In a number of areas, I'm disappointed that there's no department saying, "Can we get this for consumers in the areas that our departments are involved in?" That's not surprising, but it is disappointing.

Can you explain the importance of the Competition Bureau's involvement in developing regulations relating to issues that involve data privacy and the use of data in marketplaces in Canada?

Mr. Chiasson: I'd echo something that Commissioner Dufresne spoke about in his remarks. Consumer trust is key, and for us, it's a key component of an open banking framework or an open data framework. If there's no consumer trust that their privacy will be protected and fraud risk will be dealt with, there will not be adoption, and if there's not adoption, we're not going to see the competitive and innovative benefits we're hoping to see from these frameworks.

We're totally aligned. They're the experts in how best to ensure those privacy issues are dealt with, so we defer to them on that, but we totally support those efforts. Privacy issues can be competition issues, and competition issues can turn into privacy issues, so it's critical we work together. There's the Canadian Digital Regulators Forum and other fora where we collaborate with one another, and it's critical for that to continue.

Senator C. Deacon: I have a quick follow-up question. From a legislative drafting standpoint, do you find that you are being brought in early enough to ensure that we're shaping our

Il y a eu l'affaire Keurig, qui portait sur la recyclabilité des dosettes K-Cup. Il s'agissait de déterminer si elles étaient recyclables partout au Canada. Notre enquête a démontré qu'on ne pouvait les recycler qu'en Colombie-Britannique et au Québec. L'entreprise a donc dû modifier son étiquetage et en avertir les consommateurs. Voilà ce que nous faisons. Dans ma direction, nous nous concentrons sur la véracité de la publicité. Nous voulons que les Canadiens connaissent les faits afin de prendre des décisions éclairées.

L'autre cause concernait les tests d'émissions du fabricant Volkswagen. Ces deux causes relevaient du régime général des assertions fausses ou trompeuses. Nous disposons donc de la loi. Nous allons continuer à l'appliquer, mais nous avons maintenant l'avantage de ces deux nouvelles dispositions, que nous pourrions envisager d'appliquer en menant les enquêtes sur les plaintes que nous recevons.

Le sénateur C. Deacon : Ma question fait suite à celle que j'ai posée tout à l'heure au commissaire Dufresne. Vu le lien étroit qui existe, dans la société numérique, entre la concurrence et la protection de la vie privée, que traitent les sections 9 et 23, les Canadiens ont besoin d'un accès sécuritaire et à valeur ajoutée à leurs données. Dans un certain nombre de domaines, je suis déçu qu'aucun ministère ne demande comment il pourrait offrir cela aux consommateurs dans son secteur d'activité. Ce n'est pas surprenant, mais c'est décevant.

Pouvez-vous nous expliquer l'importance de la participation du Bureau de la concurrence à l'élaboration de règlements relatifs aux questions de confidentialité de l'information et d'utilisation des données dans les marchés au Canada?

M. Chiasson : Je vais reprendre ce dont le commissaire Dufresne a parlé dans ses observations. La confiance des consommateurs est essentielle, et, à notre avis, c'est un élément clé d'un système bancaire ouvert et d'un régime de données ouvertes. Si les consommateurs ne croient pas que ces régimes protégeront leur vie privée et que nous nous attaquerons aux risques de fraude, il ne les adopteront pas. S'ils ne les adoptent pas, ces régimes ne produiront pas les avantages concurrentiels et novateurs que nous attendons d'eux.

Nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Le commissariat est expert en protection des renseignements personnels. Nous nous en remettons à lui à cet égard, et nous appuyons entièrement ces efforts. Les problèmes liés à la vie privée peuvent se transformer en problèmes de concurrence, et vice versa. Il est donc essentiel que nous travaillions ensemble. Nous collaborons les uns avec les autres dans le cadre du Forum canadien des organismes de réglementation du numérique et d'autres tribunes, et il est essentiel que nous continuions à le faire.

Le sénateur C. Deacon : J'ai une petite question de suivi. Trouvez-vous que vous êtes convoqués assez tôt pour veiller à ce que nous rédigeons nos lois d'une manière qui donne aux

legislation in a way that allows for this opportunity, which is so central to Canadians having safe, secure and value-added access to their data? Are you being brought in early enough, or do you have recommendations for us or observations for us in that regard.

Mr. Chiasson: Senator, I can say that it's getting better.

Senator C. Deacon: You were a lonely group for a long time, and that's to Canada's deficit.

Mr. Chiasson: That's right. I mentioned in my opening remarks that the government is setting the tone in terms of wanting to focus on competition. We're seeing now an excess demand for the bureau's input, and it's coming earlier. That's very much a positive thing from our point of view. We can influence things a bit more on the front end than on the back end, so it's the start of something. We're excited about it.

Senator C. Deacon: That's great news.

The Chair: We are happy to hear that the government is listening. Thank you for your leadership, Senator Deacon. You're a very credible voice around the table on that.

Senator Marshall: Thank you very much for being here this morning.

With regard to Division 9 and the consumer-driven banking, we're not there yet — we still have a long way to go — but you were saying earlier in your remarks that you're considered an enforcer. You have this legislation; we don't have the regs yet. How are you preparing for your enforcement? Can you give us some idea about what you're doing in preparation?

Mr. Chiasson: With respect to consumer-driven banking, enforcement responsibilities will rest with the Bank of Canada. We're still in the picture as the Competition Bureau under our general law, but this is a fairly self-contained piece of legislation that sets out the do's and don't's, and if there are contraventions, it's for the Bank of Canada to enforce those. Our role in this is more that of an advocate, helping them to design and craft those regulations in a competition-friendly way providing our input into that. There will be regulations that will flow from this, and what we find encouraging is that the primary legislation hard-wires some competition considerations into it. As they go to develop their regulations, they're going to want to do that consistent with the purpose of this act, which recognizes competition.

Senator Marshall: Do you already have a relationship with the Bank of Canada with regard to this legislation?

Canadiens un accès sécuritaire et à valeur ajoutée à leurs données? Êtes-vous convoqués assez tôt, ou avez-vous des recommandations ou des observations à nous faire à cet égard?

M. Chiasson : Monsieur le sénateur, je vous dirais que cette situation s'améliore.

Le sénateur C. Deacon : Votre groupe a été écarté pendant longtemps, et c'est bien dommage pour le Canada.

M. Chiasson : En effet. J'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire que le gouvernement donne le ton en mettant l'accent sur la concurrence. Les demandes de consultation ne cessent d'augmenter et elles sont de plus en plus précoces. Nous trouvons cela très positif. Nous pouvons influencer les démarches à leur début et non à la fin. C'est très prometteur. Nous en sommes ravis.

Le sénateur C. Deacon : C'est une excellente nouvelle.

Le président : Nous sommes heureux que le gouvernement soit à l'écoute. Je vous remercie pour votre leadership, sénateur Deacon. Vous êtes un expert très apprécié autour de cette table.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup d'être venus ce matin.

À propos de la section 9 et des services bancaires axés sur le consommateur, nous n'en sommes pas encore là, nous avons encore beaucoup de chemin à faire, mais vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que votre bureau est considéré comme un organisme d'application de la loi. Nous avons ce projet de loi, mais nous n'avons pas encore de règlements. Comment vous préparez-vous à l'application de la loi? Pouvez-vous nous donner une idée de ce que vous faites pour vous préparer?

M. Chiasson : Dans le cas des services bancaires axés sur le consommateur, la Banque du Canada sera responsable de l'application de la loi. Le Bureau de la concurrence y participe toujours en vertu de notre loi générale, mais ce projet de loi est une mesure législative assez autonome qui établit les choses à faire et à ne pas faire. En cas de non-conformité, il incombe à la Banque du Canada d'appliquer les règlements. Notre rôle consiste plutôt à défendre les intérêts des entreprises. Nous aidons à concevoir et à élaborer ces règlements du point de vue de la concurrence. Certains règlements la régiront. Heureusement, la loi principale impose certaines considérations liées à la concurrence. En élaborant les règlements, les législateurs voudront se conformer à l'objet de cette loi, qui reconnaît la concurrence.

La sénatrice Marshall : Avez-vous déjà établi des relations avec la Banque du Canada au sujet de cette loi?

Mr. Chiasson: I don't think there's a formal statutory relationship contemplated, but we do have a relationship and close colleagues that work there, and we will work with them.

Senator Martin: My question is related to the act being amended to prevent private parties other than the Commissioner of Competition from initiating competition tribunal proceedings regarding environmental claims. Are there any concerns that removing private access could leave legitimate complaints from smaller market players without any effective remedy? What safeguards would be in place to ensure effective oversight and accountability if private parties can no longer bring it to the tribunal?

Ms. Palumbo: Thank you for the question, senator. To date, we have no greenwashing private action that has been launched before the Competition Tribunal, so there is none that have been initiated to date. There are other options, so we don't see this as an obstacle in the sense that smaller organizations can still register a complaint with the Competition Bureau. We can still initiate investigations through the agency itself under our section 9 provision, which is a six-resident complaint process, and which compels the commissioner to begin a formal inquiry. They can also file private action under the other provision. So it's just B.2 that is being proposed to be removed from private access, but parties can still apply for private access under the other provisions that I enumerated earlier in my presentation.

There are still options available to ensure that people's rights are being heard.

The Chair: Colleagues, we have been very efficient, so we have time now possibly to have a second round. We have 10 minutes left so what I propose is that since we have three senators who want to intervene in the second round, maybe three minutes each

Senator Marshall: This is for the Competition Bureau. I was kind of surprised in your opening remarks that you said you were here to speak at Division 9 and Division 43. Would you not have looked at Division 17, the section about supporting federal credit union growth? Would that not be an area that would be of interest to you?

Mr. Chiasson: Thank you for that question. I think we were just referring to the sections we were invited to speak to, but, no, we are aware of that as well, and I believe that falls under Finance's responsibility. It really does not alter the role that the Competition Bureau would play as enforcers of the competition law in respect of credit union issues.

Senator Marshall: So you do have a role, and you are aware of that section?

Mr. Chiasson: Yes.

M. Chiasson : Je ne pense pas qu'une relation officielle sur cette loi soit prévue, mais nous entretenons des liens avec des collègues qui y travaillent, et nous allons collaborer avec eux.

La sénatrice Martin : Ma question porte sur la modification qui vise à empêcher des parties autres que le Bureau de la concurrence d'intenter des poursuites devant le Tribunal de la concurrence relativement à des revendications environnementales. Craignez-vous que l'élimination de l'accès privé laisse les petits acteurs du marché sans recours face à des plaintes légitimes? Quelles mesures de protection assureraient la surveillance et la reddition de comptes si les parties privées ne pouvaient plus s'adresser au tribunal?

Mme Palumbo : Je vous remercie pour cette question, monsieur le sénateur. Jusqu'à maintenant, personne n'a intenté de poursuites privées pour blanchiment écologique devant le Tribunal de la concurrence. Il y a d'autres options, alors nous ne considérons pas cela comme un problème. Les petits organismes peuvent toujours déposer une plainte auprès du Bureau de la concurrence. Le bureau peut toujours lancer une enquête en vertu de la section 9. Cet article prévoit un processus de plainte pour six résidents canadiens. Il oblige le commissaire à lancer une enquête officielle. Les petits organismes peuvent aussi intenter des poursuites privées en vertu de l'autre disposition. Seul le paragraphe B.2 propose de retirer l'accès privé, mais les parties peuvent tout de même présenter une demande d'accès privé en vertu des autres dispositions que j'ai présentées tout à l'heure dans ma déclaration préliminaire.

Il y a d'autres options permettant aux gens de soumettre une plainte.

Le président : Chers collègues, nous avons travaillé très efficacement, alors nous avons le temps de faire un deuxième tour. Il nous reste 10 minutes, alors je propose que, puisque trois sénateurs souhaitent intervenir au deuxième tour, nous leur accordions trois minutes chacun.

La sénatrice Marshall : Ma question s'adresse au Bureau de la concurrence. J'ai été un peu surprise de vous entendre dire, dans votre déclaration préliminaire, que vous étiez ici pour parler des sections 9 et 43. N'avez-vous pas examiné la section 17, qui porte sur le soutien à la croissance des coopératives de crédit fédérales? Ce sujet ne vous intéresserait-il pas?

M. Chiasson : Je vous remercie pour cette question. Nous n'avons fait référence qu'aux sections sur lesquelles nous avons été invités à parler. Cependant, je pense que la section 17 relève du ministère des Finances. Elle ne change pas vraiment le rôle que jouerait le Bureau de la concurrence dans l'application de la Loi sur la concurrence dans le cas des coopératives de crédit.

La sénatrice Marshall : Alors, avez-vous un rôle à y jouer, et êtes-vous au courant de cette section?

M. Chiasson : Oui.

Senator Marshall: Thank you very much.

Senator C. Deacon: As we look forward to regulation of open banking, we're also seeing the same body will be responsible for retail payments and stablecoins; we got some really good information from the Senior Deputy Governor when the governor and senior deputy were here that they're really looking to streamline that process, because many of the same entities will be involved in all three areas. Do you have concerns, thought or advice as it relates to that new regulatory capacity at the bank? I think many of us are very confident and comfortable with the fact that they're in that position, but regulating three new areas that are so central to the financial security and access to efficient financial services for Canadians. Maybe we can start with you, Commissioner Dufresne, and go to the bureau.

Mr. Dufresne: I think I share your confidence in their abilities, certainly, but I would say insofar as it touches upon new areas like data protection and privacy, that's where that increased collaboration with other regular layers like my office is important and we will stand ready to assist them and collaborate with them as appropriate.

Mr. Chiasson: That would be a good question for the bank. I think we speak from our perspective and they are absolutely revered as an economic regulator in Canada, they move mountains with the resources they have, but if they say they need more, then that should be considered.

Senator C. Deacon: From your standpoint, you stand ready to help them to ensure the systems are implemented in a way that is pro competitive.

Mr. Chiasson: Absolutely.

Senator C. Deacon: And privacy protective. Thank you very much.

Senator Ringuette: The fact that this piece of legislation does not give you authority in regards to penalties is of concern, because I don't see how you can introduce through regulation the mechanism of penalties at your office? Am I correct in my assumption?

Mr. Dufresne: You are. This would require law reform of the privacy legislation as a whole. The Minister of Artificial Intelligence and Digital Innovation, Minister Solomon, has stated they're working on a piece of legislation to modernize privacy law, and I look forward to seeing that. And I have publicly stated that my expectation is that any law reform will include powers for my offices to issue orders and fines.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup.

Le sénateur C. Deacon : En examinant la réglementation du système bancaire ouvert, nous constatons que le même organisme sera responsable des paiements de détail et de la cryptomonnaie stable. Quand le gouverneur et la première sous-gouverneure ont comparu devant nous, la sous-gouverneure nous a dit qu'ils cherchaient activement à simplifier ce processus, parce que bon nombre des mêmes organismes mèneront leurs activités dans ces trois secteurs. Avez-vous des préoccupations, des réflexions ou des conseils à nous présenter sur cette nouvelle capacité réglementaire de la banque? Je pense qu'un grand nombre d'entre nous sont très confiants et à l'aise avec le fait que la banque assume ce rôle. Toutefois, elle réglementera trois nouveaux domaines essentiels à la sécurité financière et à l'accès à des services financiers efficaces pour les Canadiens. Nous pourrions peut-être commencer par vous, commissaire Dufresne, puis passer aux témoins du Bureau de la concurrence.

M. Dufresne : Je partage votre confiance en la capacité des dirigeants de la banque, c'est sûr. Cependant, s'ils se chargent de surveiller de nouveaux domaines, comme la protection des données et la vie privée, il sera crucial qu'ils collaborent mieux avec d'autres organismes, comme mon commissariat. Nous serons prêts à les aider et à collaborer avec eux au besoin.

M. Chiasson : Ce serait une bonne question à leur poser. Je pense que nous voyons les choses de notre point de vue et qu'ils sont profondément respectés. En assumant leur rôle de réglementation économique au Canada, ils déplacent des montagnes avec les ressources dont ils disposent. Cependant, s'ils disent qu'ils ont besoin d'aide, nous serons prêts à le faire.

Le sénateur C. Deacon : Vous êtes donc prêt à les aider pour que les systèmes soient mis en œuvre d'une manière qui favorise la concurrence...

M. Chiasson : Oui, tout à fait.

Le sénateur C. Deacon : ... et qui protège la vie privée. Merci beaucoup.

La sénatrice Ringuette : Le fait que ce projet de loi ne vous donne pas le pouvoir d'imposer des sanctions m'inquiète, parce que je ne vois pas comment vous pouvez introduire par voie réglementaire un mécanisme de pénalités dans votre commissariat. Est-ce que je me trompe?

M. Dufresne : Non, vous avez raison. Cela nécessiterait une réforme des lois sur la protection des renseignements personnels. Le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, M. Solomon, a déclaré que son ministère travaillait à un projet de loi visant à moderniser la Loi sur la protection des renseignements personnels. J'ai hâte d'en prendre connaissance. J'ai déclaré publiquement que je m'attends à ce que toute réforme de cette loi accorde à mon commissariat le pouvoir d'émettre des ordonnances et d'imposer des amendes.

Senator Ringuette: That being said, this committee, for many years, has voiced its concern in regards to the current charter banks in Canada, about the fact that consumer financial data does not reside in this country. That is a serious threat and we've seen — I think two or three years ago — where there was a major breach of a credit evaluator. And still, we don't have in the legislation penalties and your oversight.

So, what is happening? This is a brand new framework that's still not in place and they're looking at giving you some authority and so forth, and we have this old system that we've been complaining about, and there's still no mechanism.

How can we move this further, because it's desperately needed and has been needed for years?

Mr. Dufresne: Absolutely, the most important step is what Parliament can do in amending privacy law. That's a given.

In the meantime, I'm using all of the tools at my disposal. I cannot make law. I can give input on regulations and work with the government there, but what I'm doing is working very strongly within Canada and outside of Canada to leverage the collective power.

For example, I did a joint investigation with my colleagues from the U.K. They have order-making powers and they have fine-making powers, so working with them, we did a joint investigation of the 23andMe data breach, and we were able to have joint findings, which included a fine, because they have that power. We're working with the international community to build cross-border data rules, and working with the OECD to call on governments to respect the rule of law. I'm going to use all the tools I have, including promotion, but at the end of the day, Parliament needs to make the decision to give my office these powers so the real concrete impacts can be delivered.

[Translation]

The Chair: I want to thank you on behalf of the committee for expressing yourself so openly about this; it's an important topic. Thank you as well, Mr. Dufresne, for using all the tools available to you to inform the government of your expectations.

Colleagues, during a pre-study, we can really influence the government to amend the current bill if necessary.

La sénatrice Ringuette : Cela dit, depuis de nombreuses années, notre comité exprime ses préoccupations au sujet des banques à charte du Canada. Nous nous inquiétons du fait que les données financières des consommateurs ne restent pas dans notre pays. C'est une menace grave, et nous avons vu, il y a deux ou trois ans, je crois, un évaluateur de crédit commettre un manquement extrêmement grave. Malgré cela, la loi ne prévoit ni de sanctions ni de surveillance.

Alors, que se passe-t-il? Nous avons ici un tout nouveau régime qui n'est pas encore en place, et l'on cherche à vous donner certains pouvoirs. Nous dépendons toutefois d'un vieux système dont nous nous plaignons depuis longtemps, et il n'y a toujours pas de mécanisme de surveillance.

Comment faire avancer cela? Nous en avons désespérément besoin depuis des années.

M. Dufresne : C'est tout à fait vrai. L'étape la plus importante consiste à inciter le Parlement à modifier les lois sur la protection des renseignements personnels. Cela va de soi.

Entretemps, j'utilise tous les outils à ma disposition. Je ne peux pas légiférer. Je peux donner mon avis sur la réglementation et travailler avec le gouvernement. Toutefois, je suis en mesure de travailler très fort au Canada et à l'étranger pour tirer parti d'un pouvoir collectif.

Par exemple, mes collègues du Royaume-Uni ont le pouvoir de rendre des ordonnances et d'imposer des amendes. Nous avons donc mené une enquête conjointe sur l'atteinte à la protection des données du site Web 23andMe. Nous avons tiré des conclusions conjointes, notamment la nécessité d'imposer une amende. Nous travaillons avec la communauté internationale pour établir des règles transfrontalières en matière de données et nous collaborons avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, pour demander aux gouvernements de respecter la primauté du droit. Je vais utiliser tous les outils dont je dispose, et je peux même faire de la promotion. Cependant, il incombe au Parlement de donner ces pouvoirs à mon commissariat pour que nous puissions produire des résultats concrets.

[Français]

Le président : Je veux vous remercier au nom du comité de vous exprimer si ouvertement là-dessus; c'est un sujet important. Je vous remercie également, monsieur Dufresne, d'utiliser tous les outils qui sont mis à votre disposition pour indiquer au gouvernement quelles sont vos attentes.

Chers collègues, lors d'une étude préalable, on peut vraiment avoir une influence sur le gouvernement pour que le projet de loi actuel soit modifié, si nécessaire.

So, what I would like from you, Mr. Dufresne — because I don't follow what you say every day or every week — is for you to send us in writing the relevant information that you feel the committee should receive, as well as international references. This would help us a lot, as we can prepare observations as part of our study. That would meet my expectations.

Senator Loffreda: My question is for Mr. Dufresne.

[*English*]

There is well-known tension in financial regulation, and sometimes consumer protection rules, even when well intentioned, can unintentionally create anti-competitive outcomes. From a competitive standpoint, do stronger consumer protection rules enhance market consistency or could inconsistent enforcement create distortions, and how do we mitigate that? Do you foresee areas where competition concerns may arise directly from consumer protection enforcement?

Mr. Dufresne: They can, and this is why we need to work together to make sure that we manage them and avoid them. This is one of the reasons why we created the Canadian Digital Regulators Forum, so that I'm not protecting privacy at the expense of competition and vice versa, so we can identify those issues. We've done work on synthetic media, "deepfakes," to see what the privacy aspects are. What are the competition aspects? Things like algorithmic pricing; are you going to use privacy to take out competitors? How do we make sure that we're reinforcing privacy and reinforcing competition?

One of the first statements I made as commissioner was to say that privacy is a fundamental right, but it's also very much consistent with the public interest, with innovation, and with a strong economy. We cannot put Canadians in a situation where they have to choose between strong competition and strong privacy. They're entitled to both, they can have both and that requires that collaboration, which we're doing here in Canada and around the world.

[*Translation*]

Senator Henkel: Thank you, Mr. Chair, for asking for data and recommendations, as that's what I was going to ask you to do, since you know the subject much better than we do.

Donc, ce que j'aimerais de votre part, monsieur Dufresne, ce serait que vous nous fassiez parvenir par écrit — parce que je ne suis pas ce que vous déclarez tous les jours ou toutes les semaines — l'information pertinente que le comité devrait recevoir, à votre avis, ainsi que des références au plan international. Cela nous aiderait beaucoup, puisqu'on peut rédiger des observations dans le cadre de notre étude. Cela répondrait à mes attentes.

Le sénateur Loffreda : Ma question s'adresse à M. Dufresne.

[*Traduction*]

Il est bien connu que la tension règne dans la réglementation financière. Il arrive parfois que les règles de protection des consommateurs, même quand elles sont bien intentionnées, créent involontairement des résultats anticoncurrentiels. D'un point de vue concurrentiel, des règles plus strictes sur la protection des consommateurs renforceraient-elles la cohérence du marché? Une application incohérente créerait-elle des distorsions? Comment atténuer cela? Prévoyez-vous des domaines où l'application de mesures de protection du consommateur causerait des préoccupations?

M. Dufresne : C'est possible, et c'est pourquoi nous devons travailler ensemble pour les gérer et les éviter. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons créé le Forum canadien des organismes de réglementation numérique. Je ne veux pas protéger la vie privée au détriment de la concurrence, et vice versa. Ensemble, nous pourrions cerner ces problèmes. Nous avons travaillé sur les médias synthétiques, les « hypertrucages », pour y cerner les aspects de la vie privée. Quels sont les aspects liés à la concurrence? Pensons, par exemple, aux prix algorithmiques. Appliquerons-nous les règlements de protection de la vie privée pour éliminer les concurrents? Comment renforcer en même temps la protection des renseignements personnels et la concurrence?

En accédant à mon poste de commissaire, j'ai déclaré que la protection de la vie privée est un droit fondamental, mais qu'elle doit aussi respecter l'intérêt public, l'innovation et la croissance de l'économie. Nous ne pouvons pas forcer les Canadiens à choisir entre une forte concurrence et une forte protection de leur vie privée. Ils ont droit aux deux, et nous pouvons leur donner les deux. Cependant, nous devons pour cela maintenir cette collaboration, et c'est ce que nous faisons ici au Canada et partout dans le monde.

[*Français*]

La sénatrice Henkel : Merci, monsieur le président, d'avoir demandé des données et des recommandations, car c'est ce que j'allais vous demander de faire, puisque vous connaissez le sujet beaucoup mieux que nous.

I have two quick questions. First, I am convinced that you have already raised the issue that the government needs to be much stricter with Meta and GAFAs, as the European Union, Australia, the United Kingdom, et cetera, are today.

I would be curious to know what response you received. What major obstacle is preventing the government from reacting yet when other G7 countries have done so?

Mr. Dufresne: The government had introduced Bill C-27 during the previous parliament; that bill was being studied in committee, but it died on the Order Paper. The Minister of Artificial Intelligence publicly stated that he was working on a new version and that a bill would be introduced soon.

I continue to encourage him to do that. This will certainly strengthen Canada's hand and, in the meantime, I continue to use the tools available to us. We are currently before the Supreme Court in a dispute with Facebook on the issues of consent and data protection and their implications. These are the tools we have. Parliament has the opportunity to act. Statements are being made internationally. I chaired a meeting of privacy commissioners as part of the G7 this summer, and we issued a strong statement on responsible innovation, privacy protection beginning at the design stage for new initiatives, and the protection of children. We do it through promotion or litigation if necessary; I hope that Parliament will do it soon via legislation.

[English]

Senator Martin: As a supplementary to what Senator Ringuette was asking, I know that we will have to create a seamless system. With the new system, as it rolls out, you say you are using all the tools, but do you have the tools and resources to step in quickly if you see emerging problems?

Mr. Dufresne: We have the tools, but we need more tools.

For example, for some of the recommendations — I will share them in writing — we called on having more privacy impact assessments, faster notifications to my office, allowing more cross-regulatory collaboration, having stronger enforcement powers with sharper focus.

Certainly, we could use more tools. We're using the tools we have now, working collaboratively, identifying the issues, prioritizing the issues and using those opportunities.

J'ai deux questions en rafale. Premièrement, je suis convaincue que vous avez déjà soulevé le fait que le gouvernement doit être beaucoup plus rigide auprès des Meta et GAFAs, comme le sont aujourd'hui l'Union européenne, l'Australie, l'Angleterre, etc.

Je serais curieuse de savoir ce qu'on vous a répondu. Quel est l'obstacle majeur qui fait en sorte que le gouvernement n'a pas encore réagi, alors que d'autres pays du G7 l'ont fait?

M. Dufresne : Le gouvernement avait déposé le projet de loi C-27 lors de la législature précédente; ce projet de loi était étudié en comité, mais il est mort au Feuilleton. Le ministre de l'Intelligence artificielle a affirmé publiquement qu'il travaillait sur une nouvelle version et qu'un projet de loi serait présenté sous peu.

Je continue de les encourager à faire cela. Cela permettra assurément de renforcer la main du Canada et en attendant, je continue d'utiliser les outils que nous avons. Nous sommes actuellement devant la Cour suprême dans un litige avec Facebook sur les questions du consentement et de la protection des renseignements et sur leur signification. Ce sont les outils que nous avons. Le Parlement a l'occasion de le faire. À l'échelle de la communauté internationale, on fait des déclarations. J'ai présidé une réunion des commissaires à la vie privée dans le cadre du G7 cet été, et on a émis une déclaration forte sur l'innovation responsable, la protection de la vie privée dès la conception de nouvelles initiatives et la protection des enfants. On le fait par la promotion ou par le litige au besoin; j'espère que le Parlement le fera sous peu du point de vue législatif.

[Traduction]

La sénatrice Martin : Pour faire suite à la question de la sénatrice Ringuette, je sais que nous devons créer un système intégré. Avec le nouveau système, au fur et à mesure qu'il est mis en œuvre, vous dites que vous utilisez tous les outils, mais avez-vous les outils et les ressources nécessaires pour intervenir rapidement si vous constatez de nouveaux problèmes?

M. Dufresne : Nous avons les outils, mais il en faut plus.

Par exemple, en ce qui concerne certaines des recommandations — que je vais vous communiquer par écrit —, nous avons demandé qu'il y ait plus d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, que les avis soient envoyés plus rapidement à mon bureau, qu'on permette une plus grande collaboration entre les organismes de réglementation et qu'on dispose de pouvoirs d'application de la loi plus solides et mieux ciblés.

Il ne fait aucun doute que nous pourrions utiliser plus d'outils. Nous utilisons ceux dont nous disposons actuellement, nous travaillons en collaboration, nous cernons les problèmes, nous

We were talking about data stored in other countries. We recently issued a decision on TikTok with my colleagues in Quebec, Alberta and B.C., and we specifically pointed out that this data is held in China. Canadians may not know that. The policies of TikTok have to be more explicit. They have to make it easy to understand and know so Canadians can make those choices.

Senator C. Deacon: Back to the bureau, you noted a concern that I have shared for quite a while. There is a single technical standard for sharing information. A single API may limit our flexibility, especially when that API is governed by an American body and we do not know whether it will suit our needs in Canada.

What is your advice to our committee? We have asked the Department of Finance, but what is your advice to our committee on the risks associated with having a single standard, especially one governed outside Canada?

Mr. Chiasson: As far as we understand, this legislation does not pick a standard. It sets out a framework that the minister can use to designate a technical standards body. If you look at the factors laid out there, senator, it includes whether the body is incorporated, formed or otherwise organized in Canada. It includes the independence of the body in exercising its powers and performing its duties. It requires this body to operate in a manner that is consistent with the purposes of the act, and the purposes of the act talk about fostering competition.

The ingredients are there, in terms of the factors that the minister can consider going forward with standards. We just want to see that those are carried out.

Senator C. Deacon: I concur. Thank you.

Senator Ringuette: This sets up a new system. As the Competition Bureau has stated, it is important that consumers have confidence in the system in order to use it.

Within the scope of Bill C-15 and within the means of this committee and the Senate as a whole, we can make amendments that do not entertain additional funds, taxpayer money. That is within our legitimate scope.

Mr. Dufresne, in regard to penalties and other necessary aspects to make this new system work, could you please provide us with all the elements that are needed in this framework so it can bring the consumer confidence in this new system? Can you do that fairly quickly?

établissons l'ordre de priorité des enjeux et nous tirons parti des possibilités qui s'offrent.

Nous parlions de données stockées dans d'autres pays. Nous avons récemment rendu une décision concernant TikTok avec mes collègues du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, en soulignant plus précisément que ces données sont conservées en Chine. Les Canadiens ne le savent peut-être pas. Les politiques de TikTok doivent être plus explicites. Il faut qu'elles soient faciles à consulter et à comprendre pour que les Canadiens puissent faire ces choix.

Le sénateur C. Deacon : Pour en revenir au bureau, vous avez mentionné une préoccupation que je partage depuis un certain temps. Il existe une seule norme technique pour le partage de l'information. Une seule interface de programmation peut limiter notre flexibilité, surtout si elle est régie par un organisme américain et si nous ne savons pas si elle répondra à nos besoins au Canada.

Quel conseil donneriez-vous à notre comité? Nous avons posé la question au ministère des Finances, mais quels conseils donneriez-vous à notre comité sur les risques associés à une seule norme, surtout si elle est régie à l'extérieur du Canada?

M. Chiasson : D'après ce que nous savons, ce projet de loi ne choisit pas de norme. Il établit un cadre que le ministre peut utiliser pour désigner un organisme de normalisation technique. Si vous examinez les facteurs énoncés, sénateur, cela comprend le fait que l'organisme soit constitué, formé ou organisé de toute autre façon au Canada. Cela comprend l'indépendance de l'organisme relativement à l'exercice de ses attributions. Cela exige que cet organisme exerce ses attributions conformément à l'objet de la loi, où il est question de favoriser la concurrence.

Les ingrédients sont là pour ce qui est des facteurs que le ministre peut prendre en considération à l'égard des normes. Nous voulons simplement que l'exercice soit mené à bien.

Le sénateur C. Deacon : Je suis d'accord. Merci.

La sénatrice Ringuette : Cela crée un nouveau système. Comme l'a dit le Bureau de la concurrence, il est important que les consommateurs fassent confiance au système pour pouvoir l'utiliser.

Compte tenu de la portée du projet de loi C-15 et des moyens dont disposent ce comité et le Sénat dans son ensemble, nous pouvons apporter des amendements qui ne nécessitent pas de fonds supplémentaires, d'argent des contribuables. Cela s'inscrit dans notre champ de compétence légitime.

Monsieur Dufresne, en ce qui concerne les sanctions et d'autres aspects nécessaires pour que le nouveau système fonctionne, pourriez-vous nous fournir tous les éléments dont ce cadre aura besoin pour susciter la confiance des consommateurs? Pouvez-vous le faire assez rapidement?

Mr. Dufresne: We have made a number of key priority recommendations for overall privacy law reform. I will send that to the committee. That includes this enforcement power.

I see this as residing more in an overall privacy law reform than in this bill, but you will see the general orientations and concerns.

Senator Ringuette: Okay. We can act in regard to the scope of this bill. Whatever you send us that is not within the scope of this bill can be part of recommendations. Thank you.

The Chair: Thank you to our witnesses. I want to share with colleagues and the Canadians who watch us that this is a very important file. You have the support of all the Senate committee members here.

We have some external support as well. The Deputy Governor of the Bank of Canada recently mentioned that she hopes we will have more competition across the banking sector. This was a public statement made in early October of this year. We have the support not only of the members of the Banking Committee but the Deputy Governor of the Bank of Canada as well. It is important. Thank you for your open mind to help us.

A pre-study is more of an observation because we cannot really amend, but at some point we could influence the government. It is likely easier for them to amend a bill when it is a pre-study than afterwards. We will see. I'm optimistic by nature.

[Translation]

Thank you all for being with us today.

We welcome our second group of witnesses. We are continuing our pre-study of Bill C-15. I would like to indicate that we will spend about 45 minutes with our second group, as we will have a short 15-minute in camera session.

I would like to welcome our two guests from the Canadian Bankers Association, who are joining us by video conference. They are Mr. Charles Docherty, Assistant General Counsel and Vice President, Legal and Risk, and Alana Barnes, Vice President, Digital Policy.

As I mentioned, we originally planned for this group to have 60 minutes, but we need to reduce the evidence to 45 minutes. Since you are attending remotely, if there are any technical issues, please report them so we can temporarily suspend the meeting.

M. Dufresne : Nous avons formulé un certain nombre de recommandations prioritaires pour la réforme globale du droit relatif à la protection de la vie privée. Je les ferai parvenir au comité. Elles comprennent ce pouvoir d'exécution.

À mon avis, cela relève davantage d'une réforme globale des dispositions législatives relatives à la protection de la vie privée que de ce projet de loi, mais vous verrez les orientations et les préoccupations générales.

La sénatrice Ringuette : D'accord. Nous pouvons agir en fonction de la portée du projet de loi. Tout ce que vous nous enverrez qui ne relève pas de la portée du projet de loi pourra faire l'objet de recommandations. Merci.

Le président : Merci à nos témoins. Je tiens à dire à mes collègues et aux Canadiens qui nous regardent qu'il s'agit d'un dossier très important. Vous avez l'appui de tous les membres du comité sénatorial.

Nous avons également un certain soutien de l'extérieur. La sous-gouverneure de la Banque du Canada a mentionné récemment qu'elle souhaite davantage de concurrence dans le secteur bancaire. Elle l'a fait dans le cadre d'une déclaration publique, au début du mois d'octobre de cette année. Nous avons l'appui non seulement des membres du comité des banques, mais aussi de la sous-gouverneure de la Banque du Canada. C'est important. Merci de l'ouverture d'esprit dont vous faites preuve pour nous aider.

Une étude préalable s'apparente davantage à une observation, parce qu'il n'y a pas réellement d'amendements possibles, mais il pourrait arriver que l'on puisse influencer le gouvernement. Il est probablement plus facile d'amender un projet de loi dans le cadre d'une étude préalable que plus tard. On verra. Je suis de nature optimiste.

[Français]

Merci à vous tous d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Nous souhaitons la bienvenue à notre second groupe de témoins. Nous continuons notre étude préalable du projet de loi C-15. J'aimerais indiquer que nous passerons environ 45 minutes avec notre second groupe, car nous allons faire une courte session de 15 minutes à huis clos.

Je souhaite la bienvenue à nos deux invités de l'Association des banquiers canadiens, qui se joignent à nous par vidéoconférence. Il s'agit de Me Charles Docherty, avocat en chef adjoint et vice-président, Affaires juridiques et risque, et d'Alana Barnes, vice-présidente, Politique numérique.

Comme je l'ai indiqué, nous avons prévu 60 minutes pour ce groupe à l'origine, mais nous devons réduire les témoignages à 45 minutes. Puisque vous êtes à distance, s'il y a des problèmes techniques, veuillez les signaler afin que nous puissions suspendre temporairement la réunion.

I understand that you have opening statements. I give you the floor.

[*English*]

Alana Barnes, Vice President, Digital Policy, Canadian Bankers Association: Good morning, thank you for the opportunity to address the committee on relevant aspects of Bill C-15, the budget implementation act.

I am joined today by Charles Docherty, Assistant General Counsel and Vice President, Legal and Risk, of the Canadian Bankers Association.

The CBA is the voice of more than 60 domestic and foreign banks operating in Canada and advocates for public policies that contribute to a sound, thriving banking system to ensure Canadians can succeed in their financial goals.

Let me begin by first addressing the topic of consumer-driven banking. Our members are fully committed to a resilient, consumer-centric framework that empowers Canadians to benefit from secure, robust, consumer-driven data exchanges while ensuring risks are properly managed.

For the framework to succeed, it must provide consistent consumer protections and experiences, foster trust by applying common rules to all participants and leverage existing legislative and regulatory frameworks where feasible to avoid operational complexities.

The other matter I wanted to speak about is the proposed consumer-targeted fraud amendments to the Bank Act. It is estimated that over 65% of reported scams originate through telecom or digital platforms with scammers using channels such as social media, SMS, phone calls or email. This is why the CBA spearheaded the development of a new, cross-sector initiative to address scams in Canada — the Canadian Anti-Scam Coalition. This coalition brings together many of Canada's largest and most well-known organizations from the financial, telecom, technology, law enforcement and government sectors in an unprecedented, unified response that aims to make it much harder for fraudsters to succeed. By sharing intelligence, coordinating industry solutions and raising public awareness, the coalition enhances and augments the individual efforts of its members and helps to protect the finances, families and futures of Canadians.

Thank you for the opportunity to appear this morning and we look forward to engaging with the committee and answering your questions.

Je crois comprendre que vous avez des remarques d'ouverture à faire. Je vous cède la parole.

[*Traduction*]

Alana Barnes, vice-présidente, Politique numérique, Association des banquiers canadiens : Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de parler au comité de certains aspects du projet de loi C-15, la loi d'exécution du budget.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Charles Docherty, avocat en chef adjoint et vice-président, Affaires juridiques et Risque, de l'Association des banquiers canadiens.

L'ABC est le porte-parole de plus de 60 banques canadiennes et étrangères qui exercent leurs activités au Canada. Elle milite pour des politiques publiques qui contribuent à un système bancaire solide et prospère, afin que les Canadiens puissent atteindre leurs objectifs financiers.

Permettez-moi de commencer par aborder la question des services bancaires axés sur le consommateur. Nos membres sont pleinement engagés à l'égard d'un cadre résilient et axé sur le consommateur, qui permet aux Canadiens de profiter d'échanges de données sécuritaires, robustes et axés sur le consommateur, tout en veillant à ce que les risques soient bien gérés.

Pour que le cadre obtienne du succès, il doit offrir des protections et des expériences cohérentes aux consommateurs, favoriser la confiance, grâce à l'application de règles communes à tous les participants, et tirer parti des cadres législatifs et réglementaires existants lorsque cela est possible, afin d'éviter les complexités opérationnelles.

L'autre sujet dont je voulais parler, ce sont les modifications proposées à la Loi sur les banques concernant les fraudes ciblant les consommateurs. On estime que plus de 65 % des fraudes signalées proviennent de plateformes de télécommunications ou numériques et que les fraudeurs utilisent des canaux comme les médias sociaux, les messages textes, les appels téléphoniques ou les courriels. C'est pourquoi l'ABC a piloté l'élaboration d'une nouvelle initiative intersectorielle pour lutter contre les fraudes au Canada, la Coalition canadienne antifraude. Cette coalition réunit bon nombre des organisations les plus importantes et les mieux connues du Canada dans les secteurs des finances, des télécommunications, de la technologie, de l'application de la loi et du gouvernement, dans le cadre d'une intervention unifiée sans précédent, qui vise à compliquer les choses pour les fraudeurs. En échangeant des renseignements, en coordonnant les solutions de l'industrie et en sensibilisant le public, la coalition renforce les efforts individuels de ses membres et aide à protéger les finances, les familles et l'avenir des Canadiens.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître ce matin. Nous avons hâte d'échanger avec le comité et de répondre à vos questions.

[Translation]

The Chair: Thank you for your opening statements. Colleagues, we have 45 minutes. I propose limiting our speaking time to three minutes each for the first round; if we have time, there will be a second round.

[English]

Senator Martin: Thank you. I have two questions. Banks will have to give customers new tools to fight fraud, like being able to turn off high-risk features and set their own spending limits. Who will be responsible for ensuring customers, especially seniors and newcomers, are clearly educated on these new fraud tools? And how will you ensure people who bank without using apps or computers still benefit from these stronger protections?

Charles Docherty, Assistant General Counsel and Vice President, Legal and Risk, Canadian Bankers Association: I can address those questions. It's still early in terms of the requirements. Many of the details will be provided for or addressed in the regulations. The government is currently consulting on those regulations.

Banks will work to ensure that the needs of their customers, including seniors or newcomers, are met. They will work to comply with these requirements. Exactly how that will be done is still open for further exploration as part of the regulatory-making process.

Senator Martin: Banks will be required to report data on consumer-targeted fraud to the Financial Consumer Agency of Canada, which will compile this information into annual reports on fraud trends.

What penalties will a bank face if it consistently fails to meet these new fraud prevention standards? Do you support creating clearer rules requiring banks to compensate customers when fraud occurs because the bank did not meet its obligations?

Mr. Docherty: I think the real focus here has to be on preventing scams before they occur. This is something that my colleague Ms. Barnes addressed in her opening remarks. That's why the Canadian Bankers Association is spearheading the development and ongoing work of the Canadian Anti-Scam coalition, and that's bringing together the telecoms, social media platforms, digital platforms, banks, law enforcement and public sectors to stop scams before they start.

[Français]

Le président : Merci pour vos remarques d'ouverture. Chers collègues, nous avons 45 minutes. Je propose de limiter notre temps de parole à trois minutes chacun pour la première ronde; si nous avons le temps, il y aura une deuxième ronde.

[Traduction]

La sénatrice Martin : Merci. J'ai deux questions. Les banques devront donner aux clients de nouveaux outils pour lutter contre les fraudes, comme pouvoir désactiver les dispositifs à risque élevé et établir leurs propres limites de dépenses. Qui sera responsable de s'assurer que les clients, en particulier les aînés et les nouveaux arrivants, sont bien informés au sujet de ces nouveaux outils de lutte contre les fraudes? De plus, comment allez-vous veiller à ce que les gens qui font des opérations bancaires sans utiliser d'applications ou d'ordinateurs continuent de bénéficier de ces protections plus solides?

Charles Docherty, avocat en chef adjoint et vice-président, Affaires juridiques et Risque, Association des banquiers canadiens : Je peux vous répondre à ce sujet. Il est encore tôt pour ce qui est des exigences. Bon nombre des détails seront fournis ou abordés dans les règlements, au sujet desquels le gouvernement mène actuellement des consultations.

Les banques veilleront à ce que les besoins de leurs clients, y compris les aînés et les nouveaux arrivants, soient satisfaits. Elles s'efforceront de se conformer à ces exigences. La façon exacte de procéder peut encore faire l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre du processus de réglementation.

La sénatrice Martin : Les banques seront tenues de déclarer à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada les données sur les fraudes ciblant les consommateurs, et celle-ci compilera ces renseignements dans des rapports annuels sur les tendances en matière de fraudes.

À quelles sanctions une banque s'exposera-t-elle si elle ne respecte pas systématiquement ces nouvelles normes de prévention des fraudes? Êtes-vous pour l'établissement de règles plus claires obligeant les banques à indemniser leurs clients lorsqu'il y a fraude parce que la banque n'a pas respecté ses obligations?

M. Docherty : Je pense qu'il faut vraiment mettre l'accent sur la prévention des fraudes avant qu'elles se produisent. Ma collègue, Mme Barnes, en a parlé dans sa déclaration préliminaire. C'est pourquoi l'Association des banquiers canadiens dirige le développement et les travaux en cours de la Coalition canadienne antifraude, qui réunit les entreprises de télécommunications, les plateformes de médias sociaux, les plateformes numériques, les banques, les organismes d'application de la loi et le secteur public, afin de prévenir les fraudes avant qu'elles se produisent.

We have likely all experienced phone scam situations. I received a call on the way to this appearance saying that a parcel had been blocked at the border. Certainly, this was a scam. If I had fallen for this scam, they might have obtained my financial details, and that is what we need to focus on.

It is often too late to prevent the scam once it reaches the point where a consumer has sent money to the scammer.

Senator Marshall: Thank you for being here this morning, even if it is on video.

We discussed Division 16 at this committee yesterday. It will take a while before the government is in a position to finalize things because the act probably won't be enacted until February. Then we have to wait for the regulations. That will take a year to 18 months. Then we have to wait for legislation for the Financial Consumer Agency. Then we have to wait for the National Anti-Fraud Strategy. Some of the senators used the words "disappointing" and "underwhelming."

What will the bank do in the interim? Government moves slowly. We know that from the online banking that has been ongoing for a number of years. What will the bank do in the interim?

Many bank consumers are bearing the burden for falling prey to fraud. Will you wait until the legislation and the regulations, et cetera, are in effect, or will you try to get ahead of this and try to do something for consumers of your various banks?

Mr. Docherty: That is a good question. The banking sector already invests billions on an ongoing basis to develop best-in-class practices and technologies to identify and prevent scams. The banking sector will not sit down and wait for this process to take place. They've already taken a number of steps to stop and combat scams, both from a technology perspective and, as I mentioned, through leading the Canadian Anti-Scam Coalition.

Senator Marshall: We hear from customers of the various banks, consistently and frequently, that they do not feel their banks are looking after them or protecting them. In the meantime, we're waiting for the government to act, and government just moves too slowly.

Are there concrete measures you will undertake in the near future that would benefit consumers and your customers? The bank needs to come forward and tell consumers what they will do. We will be waiting two, three, four years for the government to come with solutions.

Nous avons probablement tous été victimes de fraudes téléphoniques. En venant ici, j'ai reçu un appel disant qu'un colis m'étant destiné avait été bloqué à la frontière. Il ne fait aucun doute qu'il s'agissait d'une fraude. Si j'étais tombé dans le panneau, les fraudeurs auraient pu obtenir mes renseignements financiers. C'est sur cela que nous devons nous concentrer.

Il est souvent trop tard pour prévenir une fraude lorsqu'elle a atteint le point où un consommateur a envoyé de l'argent au fraudeur.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie de votre participation ce matin, même si c'est par vidéoconférence.

Nous avons discuté de la section 16 hier. Il faudra un certain temps avant que le gouvernement soit en mesure de finaliser les choses, car la loi ne sera probablement pas promulguée avant février. Puis, il faudra attendre les règlements. Cela devrait prendre entre un an et 18 mois. Ensuite, ce seront les dispositions législatives concernant l'Agence de la consommation en matière financière. Puis, il faudra attendre la Stratégie nationale antifraude. Certains sénateurs ont utilisé les mots « décevant » et « peu impressionnant ».

Que feront les banques en attendant? Le gouvernement est lent à agir. L'expérience nous a révélé cela dans le cas des services bancaires en ligne. Que feront les banques entretemps?

De nombreux clients des banques portent le fardeau d'avoir été victimes de fraude. Allez-vous attendre que la loi, les règlements et tout le reste soient en vigueur ou allez-vous essayer de prendre les devants et d'aider les consommateurs de vos diverses banques?

M. Docherty : C'est une bonne question. Le secteur bancaire investit déjà des milliards de dollars sur une base continue pour mettre au point des pratiques et des technologies de premier ordre, afin de détecter et de prévenir les fraudes. Il ne se contentera pas d'attendre la fin de ce processus. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour mettre fin aux fraudes et les combattre, tant du point de vue technologique, comme je l'ai mentionné, qu'en dirigeant la Coalition canadienne antifraude.

La sénatrice Marshall : Les clients des diverses banques ne cessent de nous dire qu'ils n'ont pas l'impression que leurs banques s'occupent d'eux ou les protègent. Entretemps, nous attendons que le gouvernement agisse, mais cela prend trop de temps.

Y a-t-il des mesures concrètes que vous envisagez dans un proche avenir et qui seraient avantageuses pour les consommateurs et vos clients? Les banques doivent se manifester et dire aux consommateurs ce qu'elles vont faire. Il faudra deux, trois ou quatre ans avant que le gouvernement propose des solutions.

Mr. Docherty: I am very sorry to hear that you are getting that type of feedback.

The banks are committed to combatting scams and fraud. They have multi-factor authentication procedures. They have one-time pass codes. They do employ a number of security measures already. They also work with their customers to help ensure they are educated about scams and are able to identify scams.

One important thing to note is that we have created, through the Canadian Anti-Scam Coalition, a Stand Against Scams website that provides a number of helpful tips on how to deal with, identify and report scams.

This problem occurs through various platforms, including SMS, phone calls, social media platforms. People are being socially engineered and tricked. Unfortunately, that is where the efforts need to be focused.

Senator C. Deacon: I would love to speak about something other than the Anti-Scam Coalition. You described half of the scams we know are happening under the auspices of many different organizations. That is where your coalition comes in. Let's talk about what banks are doing, because that is the other half.

There are situations right now where false identification is accepted by banks and fraudsters are accessing people's funds. What are the banks doing? That is what I want to hear specifically.

You talk about general investments in technology. Most of that is keeping up with regulatory changes and is not fundamentally advancing services, like we see in other countries, in Australia and the U.K. What are the banks doing today?

Detective Coffey at the Toronto Police Service sees 50 different reports per day of bank-related fraud. The numbers total what the Anti-Fraud Centre says is for the whole of Canada.

Why are you not providing OSFI and other regulators with up-to-date data from our banks every day, week, month? Why is this once a year? You should be pushing for more. Why are you not?

Mr. Docherty: It is really a multi-pronged strategy. I don't want to suggest for a minute that it is just the Canadian Anti-Scam Coalition.

M. Docherty : Je suis très désolé d'entendre que vous recevez ce genre de commentaires.

Les banques sont déterminées à lutter contre la fraude. Elles disposent de procédures d'authentification multifactorielle. Elles ont des codes d'accès à usage unique. Elles ont déjà recours à un certain nombre de mesures de sécurité. Elles travaillent également avec leurs clients pour s'assurer qu'ils sont informés des fraudes et qu'ils sont en mesure de les repérer.

Il est important de noter que nous avons créé, par l'entremise de la Coalition canadienne antifraude, le site Web Ensemble contre la fraude, qui fournit un certain nombre de conseils utiles sur la façon de traiter, de repérer et de signaler les fraudes.

Divers moyens sont utilisés par les fraudeurs, y compris les messages textes, les appels téléphoniques et les plateformes de médias sociaux. Les gens sont manipulés et trompés sur les réseaux sociaux. Malheureusement, c'est là-dessus qu'il faut concentrer les efforts.

Le sénateur C. Deacon : J'aimerais beaucoup que nous parlions d'autre chose que de la Coalition canadienne antifraude. Selon vous, la moitié des fraudes dont nous avons connaissance se produisent sous les auspices de nombreuses organisations différentes. C'est là que votre coalition entre en jeu. Il faut aussi parler de ce que font les banques, parce que c'est l'autre aspect de la question.

À l'heure actuelle, il y a des situations où de fausses pièces d'identité sont acceptées par les banques et où des fraudeurs accèdent à l'argent des gens. Que font les banques? C'est ce que je veux entendre précisément.

Vous parlez d'investissements généraux dans la technologie. La plupart d'entre eux servent à suivre le rythme des changements réglementaires et ne font pas progresser fondamentalement les services, comme c'est le cas dans d'autres pays, en Australie et au Royaume-Uni, par exemple. Que font les banques aujourd'hui?

Le détective Coffey du Service de police de Toronto voit chaque jour 50 rapports différents de fraudes bancaires. Ce chiffre correspond à ce que le Centre antifraude rapporte pour l'ensemble du Canada.

Pourquoi ne fournissez-vous pas au Bureau du surintendant des institutions financières et aux autres organismes de réglementation des données bancaires à jour, quotidiennement, chaque semaine ou chaque mois? Pourquoi n'est-ce qu'une fois par année? Vous devriez insister pour que la fréquence soit plus grande. Pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Docherty : C'est vraiment une stratégie à plusieurs volets. Je ne veux absolument pas laisser entendre qu'il s'agit uniquement de la Coalition canadienne antifraude.

Banks have invested, as I mentioned, in multi-factor authentication, one-time pass codes, enhanced due diligence, know your customer. Someone can put a security alert on the credit file.

Senator C. Deacon: If that was happening appropriately, we wouldn't have mortgage fraud and people all of a sudden finding out that they have a mortgage on their home that they never took out. What are you doing to deal with these scams today? Do not talk about things that were done a decade ago. What is happening today? And do not talk about the Anti-Scam Coalition because that is separate.

Mr. Docherty: All I can say, again, is that there are a number of tools and billions of dollars being poured into this issue by banks to combat scams. Many of them are technological. Many of them involve enhanced due diligence to ensure you are dealing with the customer.

The problem, with all due respect, is that people are bypassing those technologies, those enhanced due diligence efforts, by scammers tricking people into giving up their credentials, into giving the scammers access to their online accounts and into sending money that they don't want to send. They are being tricked. That is why there needs to be a focus on where it starts.

Senator C. Deacon: What about the scams occurring at your own branches? Thank you very much.

Senator Ringuette: There are many divisions in this bill that relate to the state of your institutions, Division 10, Division 15. Were you consulted on all of these items before they were put forward in this bill?

Mr. Docherty: We were aware of a lot of the items in a general sense. For instance, we would have been consulted on some of these divisions, not specifically the amendments that you are actually seeing here, but we would have been consulted on some of the ideas or concepts that appear in the bill.

Senator Ringuette: Could you be more specific please?

Mr. Docherty: More specific. I am just looking at the act now.

More specifically, when it comes to Division 15, as an example, there would have been a consultation on not necessarily raising the amount of funds deposited by cheque but there was the possibility of — if the amount were raised — what the impacts could be.

Comme je l'ai mentionné, les banques ont investi dans l'authentification multifactorielle, les codes d'accès à usage unique, une plus grande diligence raisonnable et la connaissance du client. Il est possible d'ajouter des alertes de sécurité aux dossiers de crédit.

Le sénateur C. Deacon : Si cela fonctionnait bien, il n'y aurait pas de fraudes hypothécaires et de gens qui découvriraient tout à coup qu'ils ont une hypothèque sur leur maison qu'ils n'ont jamais contractée. Que faites-vous pour lutter contre ces fraudes aujourd'hui? Ne me parlez pas de mesures qui ont été prises il y a une décennie. Que se passe-t-il aujourd'hui? Et ne me parlez pas non plus de la Coalition canadienne antifraude, parce que c'est un dossier distinct.

M. Docherty : Tout ce que je peux dire, encore une fois, c'est qu'un certain nombre d'outils et des milliards de dollars sont consacrés à ce problème par les banques pour lutter contre les fraudes. Il s'agit dans bon nombre de cas d'outils technologiques, qui exigent une plus grande diligence raisonnable pour s'assurer qu'ils sont axés sur les clients.

En tout respect, le problème c'est que les gens contournent ces technologies, ces efforts accrus de diligence raisonnable, et tombent dans les filets de ces fraudeurs en leur donnant leurs identifiants, en leur donnant accès à leurs comptes en ligne et en leur envoyant de l'argent contre leur gré. Les gens se font berner, et c'est pourquoi il faut mettre l'accent sur le point de départ de tout cela.

Le sénateur C. Deacon : En terminant, qu'en est-il des fraudes qui surviennent dans vos propres succursales? Merci beaucoup.

La sénatrice Ringuette : Il y a de nombreuses sections dans ce projet de loi qui concernent l'état de vos institutions : la section 10; la section 15. Avez-vous été consultés sur tous ces éléments avant qu'ils soient inclus dans le projet de loi?

M. Docherty : Nous étions au courant de bon nombre des éléments en général. Par exemple, nous avons été consultés sur certaines de ces sections, pas précisément sur les amendements dont il est question ici, mais sur certaines des idées ou certains des concepts qui figurent dans le projet de loi.

La sénatrice Ringuette : Pourriez-vous être plus précis, s'il vous plaît?

M. Docherty : Je vais essayer d'être plus précis. Je suis en train de regarder la loi.

Plus précisément, en ce qui concerne la section 15, par exemple, il y a eu une consultation concernant la possibilité de ne pas augmenter le montant pour les fonds déposés par chèque, mais aussi sur les répercussions possibles, le cas échéant.

Senator Ringuette: Were you consulted and agreeable to the scam reporting issue to the Financial Consumer Agency?

Mr. Docherty: We were aware of this possibility again, and we are —

Senator Ringuette: Is there a recommendation?

Mr. Docherty: In terms of scam reporting, we would consider it a very important part of combatting scams, and whether it's the Financial Consumer Agency of Canada, or FCAC, or other entities, because there's also the Canadian Anti-Fraud Centre, it was something that we were thinking about. Again, scams and scam reporting, it's not just about banks, and we do believe that if you're going to try to get a full, clear picture of the situation and what is going on, there should be reporting to an entity that maybe has a broad mandate, not just to deal with federally regulated financial institutions. Again, it's early days, and we are reviewing the budget implementation act.

Senator McBean: I'm going back to a question that Senator Martin asked. She asked about what penalties the banks will face if they don't meet the obligation to protect Canadians, and your response was the goal is to prevent fraud and scam before it happens. So I'm going to repeat Senator Martin's question, and ask what penalties will the banks face if they don't meet the obligation to protect Canadians?

Mr. Docherty: In terms of obligations to protect Canadians, there are penalties or administrative monetary penalty possibilities within the Bank Act today if a bank fails to comply with a consumer provision of the Bank Act. So that scheme or framework is in place already. It will depend on the nature of the violation and a few other factors, and that might be a question that is better placed to the Financial Consumer Agency of Canada.

Senator McBean: I'm wondering how often these penalties are affected. They seem a bit vague to you, but are banks often penalized?

Mr. Docherty: Banks are highly driven to comply with the legislation. They're really respectful of their consumers, and so in the rare instances where there is a violation, they do get fined, and that is public information available on the FCAC website.

Senator McBean: Are you saying it's rarely the banks' fault that Canadians are being defrauded and scammed?

Mr. Docherty: Again, I can only speak to the statistics that are strongly suggesting that — and it's true. Scams are starting with SMS texts that are fake, with fake websites where people are not selling what they're claiming to sell, romance scams,

La sénatrice Ringuette : Avez-vous été consultés au sujet des rapports sur les fraudes à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et étiez-vous d'accord avec cela?

M. Docherty : Nous avons été mis au fait de cette possibilité, et nous...

La sénatrice Ringuette : Y a-t-il une recommandation?

M. Docherty : En ce qui concerne les rapports sur les fraudes, nous considérons qu'il s'agit d'un élément très important de la lutte contre celles-ci. Que ce soit à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, ou ACFC, ou à d'autres entités, parce qu'il y a aussi le Centre antifraude du Canada, c'est une chose à laquelle nous avons réfléchi. Je répète que les fraudes et leur signalement ne concernent pas seulement les banques, et nous croyons que si vous voulez avoir un portrait complet et clair de la situation et de ce qui se passe, les problèmes doivent être signalés à une entité ayant peut-être un mandat plus général, qui ne se limite pas seulement à traiter avec les institutions financières sous réglementation fédérale. Nous n'en sommes qu'au début de l'étude du projet de loi d'exécution du budget.

La sénatrice McBean : Je reviens à une question que la sénatrice Martin a posée. Elle a demandé à quelles sanctions les banques devront faire face si elles ne respectent pas l'obligation de protéger les Canadiens, et vous avez répondu que l'objectif était de prévenir les fraudes avant qu'elles ne se produisent. Je vais donc répéter la question de la sénatrice Martin et demander à quelles sanctions les banques s'exposent si elles ne respectent pas l'obligation de protéger les Canadiens.

M. Docherty : En ce qui concerne l'obligation de protéger les Canadiens, la Loi sur les banques prévoit actuellement des sanctions administratives ou pécuniaires si une banque ne se conforme pas à une disposition de cette loi qui vise les consommateurs. Ce régime ou cadre est donc déjà en place. Les sanctions dépendent de la nature de l'infraction et de quelques autres facteurs, et il vaudrait peut-être mieux poser cette question à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

La sénatrice McBean : Je me demande à quelle fréquence ces sanctions sont imposées. Cela semble un peu vague pour vous, mais les banques font-elles souvent l'objet de sanctions?

M. Docherty : Les banques sont très motivées à se conformer à la loi. Elles respectent vraiment leurs clients. Dans les rares cas où il y a infraction, elles se voient imposer une sanction, et cette information publique se retrouve sur le site Web de l'ACFC.

La sénatrice McBean : Dites-vous que c'est rarement la faute des banques si les Canadiens sont victimes de fraudes?

M. Docherty : Je ne peux parler que des statistiques qui le montrent clairement et qui sont vraies. Les fraudes commencent par des messages textes qui sont faux, des faux sites Web où les gens ne vendent pas ce qu'ils prétendent vendre, des arnaques

social engineering. Those are all situations that create the vulnerability and lead to the scam, and we really do believe it's important to stop the scams, prevent the scams before they start. It has been mentioned that it is the approach that's being taken in Australia, and we do expect the Canadian Anti-Scam Coalition will achieve tangible results in lowering the amount of scams in Canada.

Senator Yussuff: Mr. Docherty, you wouldn't be surprised that members of this committee are feeling a bit frustrated with your answers. So I'm not going to ask you that, but let me ask you one question, to go back to something under section 15 that deals with, of course, those who still use cheques, which is a significant part of the older population in the country. They write cheques and rely upon cheques for their income, quite often from government and other sources. The government is moving to increase this, of course, in regards to the amount that is held and access to this. Other jurisdictions seem to have moved much faster and at higher limits.

Why is it that it's taking us so long to recognize that we can do better? For the people who are trying to get access to their money, this is really important, and we're behind the eight ball when you compare the United States and the United Kingdom in regard to where they're at in this development.

Mr. Docherty: It's important to know that funds deposited by cheque are not guaranteed funds, so there's always some risk associated with it. That's really all I can say. I can't speak to policy decisions that may — that are made at the government level in terms of the speed at which they might change the amount. All I can say is that they have taken steps or proposed to take steps to increase it in this bill.

Senator Yussuff: My colleagues have asked you about fraud. I think there's a general sense publicly, and for those of us who have been looking at this issue, that there's been far too much of it, and your answer about the Anti-Scam Coalition just doesn't really cut mustard with us in regard to how slow the banks have moved to deal with some of the challenges that Canadians have been faced with, given that you are the institution that Canadians rely upon for so much of what they do every day in regard to their finances.

At the end of the day, can the bank collectively, along with other financial institutions, not have much greater transparency in how the country knows how much fraud is going on and, more importantly, what we need to do to mature these rules to ensure they're dealt with in real time in protecting the most vulnerable of society here? Your idea is that you're going to have a coalition. With all due respect, like-minded people sit around the table and say, "How do we protect our ass," and I don't know

amoureuses et de l'ingénierie sociale. Ce sont toutes des situations qui créent de la vulnérabilité et mènent aux fraudes, et nous croyons vraiment qu'il est important de mettre fin aux fraudes et de les prévenir au départ. Il a été mentionné que c'est l'approche utilisée en Australie, et nous nous attendons à ce que la Coalition canadienne antifraude obtienne des résultats tangibles en réduisant le nombre de fraudes au Canada.

Le sénateur Yussuff : Monsieur Docherty, vous ne serez pas surpris d'apprendre que les membres du comité sont un peu frustrés par vos réponses. Je ne vous poserai donc pas la question, mais permettez-moi de revenir à l'article 15 qui traite, bien sûr, de ceux qui utilisent encore des chèques, c'est-à-dire une part importante de la population âgée au pays. Ces personnes font des chèques et en reçoivent du gouvernement et d'autres sources pour leur revenu. Le gouvernement prend des mesures pour augmenter les montants, bien sûr, en ce qui concerne les retenues et l'accès aux fonds. D'autres secteurs de compétence semblent avoir agi beaucoup plus rapidement et avoir fixé des limites plus élevées.

Pourquoi nous faut-il tant de temps pour reconnaître que nous pouvons faire mieux? Pour les gens qui essaient d'avoir accès à leur argent, c'est vraiment important, et nous sommes en retard par rapport aux États-Unis et au Royaume-Uni à ce chapitre.

M. Docherty : Il est important de savoir que les fonds déposés par chèque ne sont pas des fonds garantis, ce qui fait qu'ils comportent toujours un certain risque. C'est tout ce que je peux dire. Je ne peux pas me prononcer sur les décisions stratégiques qui peuvent être prises — qui sont prises au niveau du gouvernement en ce qui concerne la vitesse à laquelle les montants peuvent être modifiés. Tout ce que je peux dire, c'est que des mesures sont prises ou proposées dans le projet de loi pour augmenter ces montants.

Le sénateur Yussuff : Mes collègues vous ont posé des questions sur les fraudes. Je pense que le sentiment général dans la population, ainsi que chez ceux d'entre nous qui se sont penchés sur cette question, c'est qu'il y en a eu beaucoup trop, et votre réponse au sujet de la Coalition canadienne antifraude ne nous éclaire pas vraiment sur la lenteur avec laquelle les banques ont tenté de régler certains des défis auxquels les Canadiens sont confrontés, étant donné que vous représentez les institutions sur lesquelles les Canadiens comptent pour une grande partie de leurs transactions financières au jour le jour.

Au bout du compte, les banques et les autres institutions financières ne peuvent-elles pas faire preuve d'une plus grande transparence quant à la façon dont le pays est informé de l'ampleur des fraudes? Plus important encore, que devons-nous faire pour faire évoluer ces règles, afin de veiller à ce qu'elles soient appliquées en temps réel pour protéger les membres les plus vulnérables de notre société? Votre idée, c'est qu'il y aura une coalition. Avec tout le respect que je vous dois, des gens aux

where that's going to get us, but more importantly, it's critical that we have a robust system that will help Canadians appreciate that we're moving faster to deal with things that are very much a part of their reality — they lose a lot of money through fraudsters, and it looks like the institutions seem to be inept in trying to comply with measures that can protect them better.

Mr. Docherty: I don't want to give the impression that banks aren't standing behind their customers. They are, and they already have policies and procedures in place to address customers when they've been defrauded. If a customer experiences a situation, for instance, where someone has stolen their credentials or managed to hack onto a bank's website and take over someone's account — these are extremely rare instances, by the way — then the bank is going to make that consumer whole. That's important to remember. And then your question or point about —

The Chair: I have to interrupt you. Sorry about that.

[Translation]

Senator Dalphond: Thank you very much, I know you're in a bit of hot water.

[English]

I'll ask you another question. It is about the upcoming annual report of each bank regarding consumer-targeted fraud. The bill proposes that these reports be kept confidential.

Will the banking associations be agreeable to accept that a summary be made public of these reports, which are done by each separate institution, so that the authority receiving the report will publish a summary of these reports? Would you be opposed to that?

Mr. Docherty: That's something I would have to take back and discuss with the membership. I can't answer on behalf of them without running that by the members of the association.

Senator Dalphond: Can I suggest that this is information that is relevant for the customers and to know that some institutions are performing much better, for example, on mortgage fraud, and that some institutions don't have any and others have 1%.

So if consumers were aware of that, don't you think it would be relevant information in the choice of consumers, because we're all there to serve the consumers as best as we can.

vues similaires autour de cette table se demandent comment nous pouvons protéger nos arrières, et je ne sais pas où cela va nous mener, mais il est essentiel que nous ayons un système robuste qui aidera les Canadiens à comprendre que nous agissons plus rapidement pour régler des choses qui font partie intégrante de leur réalité. Ils perdent beaucoup d'argent en raison des fraudeurs, et il semble que les institutions soient incapables d'essayer de se conformer à des mesures qui peuvent mieux les protéger.

M. Docherty : Je ne veux pas donner l'impression que les banques n'appuient pas leurs clients. C'est le cas, et il y a déjà des politiques et des procédures en place pour aider les clients victimes de fraude. Si un client se trouve dans une situation, par exemple, où quelqu'un a volé ses identifiants ou a réussi à pirater le site Web d'une banque et à s'emparer de son compte — ce sont des cas extrêmement rares, soit dit en passant —, la banque va indemniser le consommateur. Il est important de ne pas l'oublier. Et ensuite, votre question ou votre point sur...

Le président : Je dois vous interrompre. Désolé.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Merci beaucoup. Je sais que vous êtes un peu dans l'eau chaude.

[Traduction]

Je vais vous poser une autre question. Il s'agit du prochain rapport annuel de chaque banque sur la fraude ciblant les consommateurs. Le projet de loi propose que ces rapports demeurent confidentiels.

Les associations bancaires accepteront-elles qu'un résumé de ces rapports, qui sont produits par chaque institution distincte, soit rendu public par l'autorité qui le reçoit? Seriez-vous contre cela?

M. Docherty : Il faudrait que j'en discute avec les membres. Je ne peux pas répondre au nom des membres de l'association sans leur soumettre la question.

Le sénateur Dalphond : Est-ce que je peux dire qu'il est pertinent pour les clients de savoir que certaines institutions se débrouillent beaucoup mieux que d'autres, par exemple, dans le cas des fraudes hypothécaires, qui sont absentes dans certaines, alors qu'elles se situent à 1 % dans d'autres?

Si les consommateurs étaient au courant de cela, ne pensez-vous pas que ce serait une information pertinente lorsqu'ils font un choix, étant donné que nous sommes tous là pour servir les consommateurs du mieux que nous pouvons?

Mr. Docherty: Right. It might be relevant information. Certainly, I'd like to think that a lot of banks — and they do — combat scams and frauds to the best of their abilities. They stand behind their customers, and it's important to remember that.

Senator Dalphond: Thank you for considering it.

The Chair: Your suggestion could be an official request from the Banking Committee to have much more information from an individual bank when possible. We'll discuss that.

Senator Fridhandler: I wanted to also follow up on Senator Dalphond's comment. Maybe it's just a matter of leaving it for the committee, because I know you'll have to take it back to your members, but I think the frequency of an annual report is insufficient, and in fact, if not monthly, at least quarterly, there should be transparency for consumers on what is going on in the banking world to create better competition. It will probably inherently improve the practices of the banks generally.

I don't know if you want to comment on that. I'll move on to another question. I'll take the heat off a little bit and go back to open banking. Out of interest, the act is specific on participating entities, and whom this will apply to. Yet there's a lot of discretion. Are you aware of the intentions of your members, because many of them are multi-faceted conglomerates in the insurance business, investment banking, brokerage or wealth management, but they're not giving direct recognition in open banking on data. Yesterday we heard that it would be a matter of discretion within the banks' applications on what they're trying to seek here.

Can you tell me what the intentions are of your members relative to accessing open banking, other than banks proper?

Ms. Barnes: Thank you for your question. Our members are very supportive of the consumer-driven banking framework. The way it works is that certain banks will be mandated to participate, provided they meet a certain threshold, otherwise, other participating federally regulated financial institutions or provincially regulated institutions can opt into the framework along with other entities, as well as payment-service providers. The framework itself sets out accreditation criteria for the various entities to participate.

In terms of the scope and application of the act itself, the act sets out the products which will be included — chequing accounts, savings accounts, loan accounts, and non-registered and registered investment accounts — and derived data is out of scope. The sharing of data is applicable to what is set out in the act itself, and then regulations will clarify exactly what that entails. It would be up to the individual banks that are opting to

M. Docherty : Je suis d'accord pour dire qu'il pourrait s'agir de renseignements pertinents. J'aime à penser que beaucoup de banques — et c'est ce qu'elles font — combattent les fraudes au mieux de leurs capacités. Elles soutiennent leurs clients, et il est important de ne pas l'oublier.

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie de vous pencher sur cette question.

Le président : Votre suggestion pourrait faire l'objet d'une demande officielle du Comité des banques pour obtenir beaucoup plus de renseignements d'une banque en particulier, dans la mesure du possible. Nous en discuterons.

Le sénateur Fridhandler : Je voulais aussi donner suite au commentaire du sénateur Dalphond. C'est peut-être une question qui concerne uniquement le comité, parce que je sais que vous devrez consulter vos membres, mais je pense qu'un rapport annuel est insuffisant et qu'en fait, si ce n'est pas chaque mois, il devrait, au moins une fois par trimestre, y avoir de la transparence pour les consommateurs sur ce qui se passe dans le monde bancaire, afin de créer une meilleure concurrence. Cela améliorera probablement les pratiques des banques en général.

Je ne sais pas si vous voulez faire un commentaire à ce sujet. Je vais passer à une autre question. Je vais faire baisser la pression et revenir au système bancaire ouvert. La loi précise les entités participantes et à qui elle s'appliquera. Pourtant, il y a beaucoup de discrétion. Êtes-vous au courant des intentions de vos membres, car bon nombre d'entre eux sont des conglomerats qui ont des activités multiples dans les secteurs de l'assurance, des services bancaires d'investissement, du courtage ou de la gestion de patrimoine, mais ne semblent pas reconnaître ce système? Hier, nous avons entendu dire qu'une certaine forme de discrétion serait exercée par les banques à cet égard.

Pouvez-vous me dire quelles sont les intentions de vos membres en ce qui concerne l'accès au système bancaire ouvert, mises à part celles des banques individuellement?

Mme Barnes : Je vous remercie de votre question. Nos membres sont très favorables au cadre des services bancaires axés sur les consommateurs. La façon dont cela fonctionne, c'est que certaines banques seront obligées de participer, si elles atteignent un certain seuil, sinon d'autres institutions financières fédérales ou provinciales participantes pourront adhérer au cadre avec d'autres entités, ainsi que les fournisseurs de services de paiement. Le cadre lui-même fixe les critères d'accréditation pour la participation des diverses entités.

Pour ce qui est de la portée et de l'application de la loi proprement dite, celle-ci établit les produits qui seront inclus — comptes de chèques, comptes d'épargne, comptes de prêt et comptes de placement non enregistrés et enregistrés — et les données dérivées ne sont pas visées. Le partage des données s'applique à ce qui est prévu dans la loi proprement dite, et les règlements préciseront exactement ce que cela signifie. Il

participate — compared to those that are going to be mandated — whether they want to participate or not.

A lot of this will matter and factor on understanding what the common rules will be, along with the selection of the technical standard body and the finalization of regulations, to understand what is expected of financial institutions in order to opt into the framework.

[Translation]

Senator Henkel: Hello, ladies and gentlemen.

I would like to know if you were consulted on Division 16. Was your association consulted before the law was drafted and before we received the document?

[English]

Mr. Docherty: Yes, as mentioned earlier, there would have been some high-level consultations. We did not see these specific provisions in advance, but we were aware of the fact that the government was considering these types of measures.

[Translation]

Senator Henkel: Were you truly consulted? Did you, in some way, make high-level recommendations? If so, I'd like our committee to have access to the recommendations you made concerning Bill C-15.

[English]

Mr. Docherty: That is something that I would have to look into, to confirm for you.

[Translation]

Senator Henkel: What you're telling me is that you want to check if you made recommendations, or if you have the right to share those recommendations with us?

[English]

Mr. Docherty: The right to send them to you, yes. I would just have to ensure that is something that we're able to do.

[Translation]

Senator Henkel: I have another question.

Fraud by false representatives is based on deception: the victim believes they are speaking to their bank. Some organizations advocate for consumers who propose that the law state that the disclosure of a code by deception automatically constitutes an unauthorized transaction.

Do you support this legislative clarification?

appartiendra aux banques individuelles pour qui la participation sera optionnelle — par rapport à celles pour qui elle sera obligatoire — de décider si elles veulent ou non participer.

Une grande partie de cela dépendra de la compréhension des règles communes, ainsi que du choix de l'organisme de normalisation technique et de la finalisation des règlements, afin de comprendre ce qu'on attend des institutions financières qui adhéreront au cadre.

[Français]

La sénatrice Henkel : Bonjour, messieurs et mesdames.

J'aimerais savoir si vous avez été consultés sur la section 16. Est-ce que votre association a été consultée avant que la loi soit rédigée et avant que nous ayons reçu le document?

[Traduction]

M. Docherty : Oui, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y aurait eu des consultations de haut niveau. Nous n'avons pas pris connaissance de ces dispositions à l'avance, mais nous savions que le gouvernement envisageait ce genre de mesures.

[Français]

La sénatrice Henkel : Avez-vous été réellement consultés? Est-ce que vous avez, d'une certaine façon, fait des recommandations de haut niveau? Si oui, j'aimerais que notre comité puisse avoir accès aux recommandations que vous avez faites au sujet du projet de loi C-15.

[Traduction]

M. Docherty : Je vais devoir vérifier avant de vous le confirmer.

[Français]

La sénatrice Henkel : Ce que vous me dites, c'est que vous voulez vérifier si vous avez fait des recommandations, ou si vous avez le droit de nous faire part de ces recommandations?

[Traduction]

M. Docherty : Le droit de vous les envoyer, oui. Il faudrait que je vérifie pour m'assurer que nous pouvons le faire.

[Français]

La sénatrice Henkel : J'ai une autre question.

Les fraudes de faux représentants sont fondées sur la tromperie : la victime croit parler à sa banque. Certaines organisations défendent les consommateurs qui proposent de préciser dans la loi que la divulgation d'un code sous supercherie constitue automatiquement une transaction non autorisée.

Est-ce que vous appuyez cette précision législative?

[English]

Mr. Docherty: Again, it's important to deal with the situation at its source. Prevention and education are important in this situation, because you want to lower the number of scams. You want to ensure that consumers don't fall for scams. That's where many resources need to be focused.

[Translation]

Senator Henkel: Again, you're saying that it's really up to consumers alone to be educated and to know if it's fraud. What do we do with seniors and people with disabilities, for example?

[English]

Mr. Docherty: The banking industry is among many organizations that are focused on trying to educate — and do educate — seniors, for instance. We have a Your Money Seniors program, in which free sessions are held, where seniors can attend, and part of that involves frauds and scams and how to identify them.

Senator Loffreda: I'm always happy to complete the round. Thank you to our panellists for being here. In the event of unauthorized access, data breaches or application programming interface, or API, failures, what is the view of the Canadian Bankers Association, or CBA, on who should bear liability — the bank, the third-party provider or both? Let me be more specific on that: Do you support a zero-liability standard for consumers in cases of unauthorized transfers or data misuse? For the sake of our listeners, a zero-liability standard means that consumers would never be financially responsible for losses resulting from unauthorized transfers, fraudulent transactions or misuse of personal financial data, even if the fraud occurred through a third party provider, a fintech app or elsewhere in the data-sharing ecosystem created by Division 9.

If I can go on just for a minute, a zero-liability standard would incentivize stronger technology, enhance authentication and greater investment in fraud prevention systems across the banking sector. You heard our committee. We're concerned about fraud. We have to incentivize greater investment in that sector.

Canada doesn't have a statutory zero-liability requirement, but Visa, Mastercard, American Express and Interac all do. Given that these networks already provide it, why can't banks emulate

[Traduction]

M. Docherty : Là encore, il est important de traiter le problème à la source. La prévention et l'éducation sont des mesures importantes pour prévenir ce genre de situation, parce que le but est de réduire le nombre d'arnaques. Nous voulons nous assurer que les consommateurs ne sont pas la cible d'escrocs. Pour cela, nous devons mobiliser de nombreuses ressources.

[Français]

La sénatrice Henkel : Vous dites, encore une fois, que c'est véritablement aux consommateurs exclusivement d'être éduqués et de savoir s'il s'agit d'une fraude. Que fait-on avec les aînés et les personnes en situation de handicap, par exemple?

[Traduction]

M. Docherty : Le secteur bancaire compte parmi les nombreuses organisations qui s'efforcent d'éduquer sur ce sujet les aînés, et c'est ce que nous faisons. Nous avons lancé le programme Votre Argent-Aînés qui offre aux aînés des séances gratuites portant notamment sur les fraudes et sur la façon de les reconnaître.

Le sénateur Loffreda : Je suis toujours heureux de conclure le tour de questions. Merci à nos témoins de leur présence. En cas d'accès non autorisé, de vols de données ou de défaillances de l'interface de programmation d'application, ou API, qui devrait en assumer la responsabilité, selon l'Association des banquiers canadiens? La banque, le fournisseur tiers ou les deux? Permettez-moi de préciser ma question. Êtes-vous en faveur de l'adoption d'une norme de responsabilité zéro pour les consommateurs dans les cas de transactions non autorisées ou d'utilisation frauduleuse de leurs données? À titre d'information pour les gens qui nous regardent, une norme de responsabilité zéro signifie que les consommateurs ne seront jamais tenus financièrement responsables des pertes occasionnées par des transactions non autorisées, des opérations frauduleuses ou une utilisation à mauvais escient de leurs données financières personnelles, même si la fraude a été commise par le biais d'un fournisseur tiers, d'une application de technologie financière ou ailleurs dans l'écosystème de partage des données créé en vertu de la section 9.

Permettez-moi de poursuivre encore un instant. L'adoption d'une norme de responsabilité zéro serait un incitatif à renforcer la technologie, à améliorer le processus d'authentification et à investir davantage dans les systèmes de prévention de la fraude dans l'ensemble du secteur bancaire. Vous avez entendu ce que notre comité a dit. Les fraudes nous inquiètent. Nous devons encourager un investissement accru dans ce secteur.

Le Canada n'a pas d'exigence légale en matière de responsabilité zéro, mais Visa, Mastercard, American Express et Interac ont mis en place une politique à cet égard. Comme ces

these platforms, which would enhance the resources put towards preventing fraud?

Ms. Barnes: I can start by responding to that question as it relates to consumer-driven banking.

We'll look at it from a different perspective. First, putting Canadians' data and ensuring it's secure is a key priority for our member banks. The act itself sets out security requirements for safeguarding that data. All participants will be required to meet security standards.

Second, the act also addresses liability flows with the data. The participating entity that is responsible or in control of the data is responsible. In other words, that liability flows with the data, and that's certainly very much a principle that we support.

The other aspect is that when you are using third-party service providers, you are accountable and responsible for that data. That's another element addressed in the act itself.

Finally, with the use of API and secure standards, that also ensures a secure way of transacting and communicating between entities.

The act additionally addresses that consumers are not held responsible for financial losses as a result of the sharing of data, and that is established in the act itself.

Senator Loffreda: Will we ever get to a zero-liability standard, which would protect consumers? I don't have the time to get into it here, but other countries have adopted it, and fraud has decreased by the adoption of such a standard.

Ms. Barnes: We'll continue to work with the government and Finance Canada on addressing how that liability provision applies, as well as in discussions through regulations. It is protecting Canadian consumers when they're sharing their data, and that's applicable to all participants.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: For the benefit of the committee, it would be very useful to share any data, if you have it, on international cooperation, because that will help us big time.

We are on the second round. Colleagues, we have about 12 minutes for our second round, so please limit yourself to two minutes.

réseaux le font déjà, les banques ne pourraient-elles pas imiter ces plateformes, ce qui permettrait d'accroître les ressources consacrées à la prévention de la fraude?

Mme Barnes : Je peux commencer à répondre à cette question puisqu'elle concerne les services bancaires axés sur les consommateurs.

Nous allons examiner la question sous un angle différent. Premièrement, la sécurité des données des Canadiens est une priorité absolue pour les banques membres de notre association. La loi énonce des exigences de sécurité pour protéger les données. Toutes les entités participantes devront respecter des normes de sécurité.

Deuxièmement, la loi traite également du flux de responsabilité pour les données. La responsabilité incombe à l'entité participante qui est responsable des données ou qui en assure le contrôle. Autrement dit, la responsabilité suit les données, et c'est certes un principe que nous appuyons.

Par ailleurs, quand vous faites affaire avec des fournisseurs de services tiers, vous êtes responsable de ces données. C'est un autre élément abordé dans la loi.

Enfin, le recours à une interface de programmation d'application, ou API, et à des normes de sécurité permet également d'effectuer des transactions et de communiquer entre entités en toute sécurité.

De plus, la loi précise que les consommateurs ne sont pas tenus responsables des pertes financières occasionnées par le partage des données. C'est bien établi dans la loi.

Le sénateur Loffreda : Allons-nous un jour adopter une norme de responsabilité zéro pour protéger les consommateurs? Je n'ai pas le temps de m'attarder là-dessus, mais d'autres pays l'ont adoptée, ce qui leur a permis de réduire les fraudes.

Mme Barnes : Nous allons continuer à travailler et à discuter avec le gouvernement et Finances Canada pour déterminer comment s'appliquerait cette disposition par le biais de la réglementation. L'idée est de protéger les consommateurs canadiens quand ils partagent leurs données, et cela s'applique à toutes les entités participantes.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

Le président : Pour la gouverne du comité, il serait très utile que vous nous fassiez parvenir, si vous l'avez, toute l'information disponible sur la coopération internationale. Cela nous serait d'une grande utilité.

Nous allons maintenant amorcer notre deuxième tour. Chers collègues, comme il nous reste environ 12 minutes pour cette deuxième série de questions, veuillez vous limiter à deux minutes chacun.

Senator C. Deacon: You're going to go back and see if there's any interest in public disclosure. I hope you understand that consumers put their money in banks hoping that, at some point, the bank will be protecting those funds. You keep referring back to all of the scams that occur outside of banks, not the half that occurs within the banks and within the banks' control.

I will focus on complete information in terms of this reporting. We know the Toronto Police Service gets 50 reports a day. I know of several instances where the banks never even reported the fraud inside their own fraud departments, inside the bank.

First, how do we know there's a complete reporting of fraud inside the bank and that the customer is involved in somehow signing off on that to ensure the reporting is complete and know those data are being reported regularly? Annually, in a confidential disclosure, does nothing for consumers and does nothing to incentivize the banks to act more, rather than waiting for the whole ecosystem to act. How do we make sure the information is actually complete?

Mr. Docherty: I can take that question.

Banks investigate claims of fraud when they are reported to the bank. That's something I'm certain of. They're always investigated, because the bank wants to understand what happened, identify the trends and stop the fraud. Part of that always involves contacting the consumer and figuring out what happened.

So that is —

Senator C. Deacon: When we don't see that happening, who gets involved? Because I know for a fact of several instances I've been informed of where the bank did not do that. The fraud occurred, and the bank did not report it to their fraud department. The branch, three months later, still didn't report it to the fraud department. I had to get involved to help that individual to ensure the issue was resolved. The bank was absolutely uninterested in addressing the situation, which the consumer had no involvement with. This fully occurred at the branch.

Mr. Docherty: Right. I'm sorry to hear about that particular instance. I can't speak to it, and we can follow up and provide more information on this topic.

Senator Ringuette: I guess this is an additional thing that you will have to follow up on with your members, because they don't seem to care to come in front of our committee themselves, although we could compel them eventually.

Le sénateur C. Deacon : Vous devez chercher à savoir s'il y a un intérêt pour la divulgation publique. J'espère que vous comprenez que les consommateurs placent leur argent à la banque dans l'espoir que leur institution bancaire protégera leur argent. Vous parlez toujours des arnaques qui se produisent à l'extérieur des banques et non pas de la moitié de ces fraudes qui se produit au sein des banques et dans leur champ de compétence.

Je vais m'attarder à l'importance de signaler l'intégralité de l'information . Nous savons que le service de police de Toronto reçoit 50 signalements par jour. Je suis au courant de plusieurs cas où les banques n'ont jamais signalé la fraude à leur propre service de lutte contre la fraude, au sein même de la banque.

Tout d'abord, comment pouvons-nous savoir si les fraudes qui surviennent à l'intérieur de la banque sont toutes signalées et si le client autorise la démarche, pour faire en sorte que le signalement soit complet et que ces données soient signalées régulièrement? Une divulgation confidentielle annuelle n'encourage en rien les consommateurs et les banques à être plus proactifs, ils ont tendance à attendre l'intervention de l'ensemble de l'écosystème. Comment pouvons-nous être certains que l'information est divulguée dans sa totalité?

M. Docherty : Je vais répondre à cette question.

Les banques enquêtent sur les allégations de fraude qui leur sont signalées, je suis certain de cela. La banque enquête toujours pour savoir ce qui s'est passé, pour déterminer les tendances et pour mettre fin aux fraudes. Pour cela, elle doit toujours communiquer avec le consommateur pour comprendre ce qui s'est passé.

C'est donc...

Le sénateur C. Deacon : Si le consommateur ne se rend pas compte de la fraude, qui s'en occupe? Dans plusieurs des cas portés à ma connaissance, la banque n'a pas fait cela. La fraude a eu lieu et la banque ne l'a pas signalée à son service de gestion des fraudes. Trois mois plus tard, la succursale ne l'avait toujours pas signalée au service de gestion des fraudes. J'ai moi-même dû intervenir pour aider une personne à régler son problème. La banque n'était absolument pas intéressée à le régler et le consommateur n'avait pas été consulté. Tout cela s'est produit à la succursale.

M. Docherty : Je suis désolé d'apprendre cela. Je ne suis pas en mesure de commenter ce cas, mais nous pouvons faire un suivi et vous fournir plus de détails à ce sujet.

La sénatrice Ringuette : J'imagine que vous allez également devoir faire un suivi sur un autre sujet auprès de vos membres, parce qu'ils ne semblent pas intéressés à venir témoigner devant notre comité, bien que nous pourrions éventuellement les y obliger.

The issue is in regard to your third-party ATMs. A few months ago, a senior in my area had her Interac card stolen, and within 24 hours, without knowing her PIN, an ATM withdrew \$5,000 out of her account. As far as I know, you have a working relationship with all these ATM providers across the country. How do you scrutinize them in regard to scams? Because, as far as I know, they are under your umbrella in terms of scams. Can you answer that?

Mr. Docherty: I can't speak to exactly what happened in the case of that consumer. Was it the ATM provider? Was it a fraudster who somehow shoulder-surfed or grabbed her personal identification number? There are a lot of different circumstances that could have led to the very unfortunate fraud you described.

In terms of banks and relationships with ATMs, my understanding is that the ATM connects to a network, and it's not necessarily that there is a relationship between the bank and the ATM provider. It would be that the ATM connects to the network, and the network that it connects to would have rules around the operation of that ATM.

Senator Ringuette: What is that network? Because ATMs give direct access to each and every one of you.

Mr. Docherty: In the case of bank-owned ATMs — I think you mentioned it was a third party ATM; is that the situation we're speaking to? Was it an independently owned ATM?

Senator Ringuette: I'm sorry, but whether it's an independent ATM or one of your chartered bank's ATMs, they still have access. Your members give them access. Who scrutinizes these ATMs in order for them to have access even though they allow scams?

Mr. Docherty: My understanding is that it would be the networks that would have rules around who can have an ATM that connects to that particular network.

I hope that answers your question, senator.

The Chair: I think you will not have satisfaction with their answers today. We have to drill a little bit more in the coming days and weeks.

Senator Yussuff: On the trail of my colleague Senator Colin Deacon's question, I'm assuming that each of your members collect data in regard to fraud and how it's reported. Is it possible for you to share that data with us? This is the section the government is proposing to amend to ensure there's adequate protection going forward in regard to changes in this budget bill.

Il s'agit de vos guichets automatiques gérés par tiers. Il y a quelques mois, une personne âgée de ma région s'est fait voler sa carte Interac et, en moins de 24 heures, le voleur avait retiré 5 000 \$ de son compte à un guichet automatique, sans même connaître son NIP. À ma connaissance, vous avez un lien professionnel avec tous les fournisseurs de guichets automatiques au pays. Dans quelle mesure les surveillez-vous de près afin de prévenir les arnaques? Pour autant que je sache, ces tiers relèvent de vous en ce qui concerne les arnaques. Pouvez-vous répondre à cette question?

M. Docherty : Je ne peux pas parler du cas précis que vous venez d'évoquer. Est-ce l'exploitant du guichet automatique qui est responsable? Est-ce que le fraudeur a regardé par-dessus de l'épaule de la dame pour lui dérober son numéro d'identification personnel? Il y a une diversité de circonstances qui ont pu mener à cette très malheureuse fraude que vous venez de décrire.

Quant au lien entre la banque et l'exploitant du guichet automatique, je crois savoir que le guichet automatique est relié à un réseau, il n'y a donc pas nécessairement un lien entre la banque et le fournisseur du guichet automatique. Le guichet automatique est connecté à un réseau et ce réseau doit avoir des règles relatives au fonctionnement du guichet automatique.

La sénatrice Ringuette : De quel réseau s'agit-il? Les guichets automatiques donnent accès directement à toutes vos banques.

M. Docherty : Si le guichet automatique appartient à une banque, oui. Je pense que vous parliez d'un guichet automatique exploité par un tiers, n'est-ce pas exact? Parlez-vous d'un guichet automatique appartenant à un exploitant indépendant?

La sénatrice Ringuette : Je suis désolée, mais que les clients utilisent un guichet automatique géré par un tiers indépendant ou un guichet automatique d'une banque à charte, ils ont quand même accès à leur banque. Vos membres leur donnent accès. Qui surveille ces guichets automatiques pour que les utilisateurs en obtiennent l'accès, même s'il s'agit de fraudeurs?

M. Docherty : Je crois savoir que ce sont les réseaux qui appliquent des règles pour déterminer qui peut exploiter un guichet automatique connecté au réseau.

J'espère que cela répond à votre question, sénatrice?

Le président : Je pense que vous ne serez pas satisfaits de leurs réponses aujourd'hui. Nous allons devoir creuser davantage au cours des prochains jours et des prochaines semaines.

Le sénateur Yussuff : Pour donner suite à la question de mon collègue le sénateur Colin Deacon, je suppose que chacun de vos membres recueille des données sur les fraudes et sur le signalement qui en a été fait. Pourriez-vous nous faire part de ces données? C'est cet article que le gouvernement a l'intention de modifier afin de s'assurer qu'une protection adéquate sera

I assume each member's organization has their own policy and standard by which they collect data so they can synthesize that? Is it possible for you to share the data in regard to what the banks are collecting on fraud and how that gets reported to the Canadian Bankers Association, so we can have a better understanding of what commitment you already have for collecting, monitoring and trying to use the data to improve the situation?

Mr. Docherty: We're certainly willing to take that away and explore that possibility.

Senator Loffreda: Here is my concern, and maybe you agree with me. Canada does not have a statutory zero-liability standard under Division 9's new consumer banking framework, and this, in my opinion, is a critical gap. Canada risks launching open banking and real-time payments without consumer protections that other jurisdictions deem foundational.

Would you take that back and look into that? I always say trust is the currency of every relationship. I think consumers should trust our banks that they're doing the most they can do to protect consumers. We're launching open banking. Other jurisdictions deem certain principles to be foundational, like the zero-liability standard I previously brought up. I can go through the list here. In the U.K., they have the most advanced, and consumers are not expected to bear losses if their data is misused by accredited providers.

I think there is a gap in Canada based on what we are doing right now and bringing forward. Would you agree or not agree? Could you elaborate on that?

Ms. Barnes: There are protections in place in the act itself where consumers are not held responsible for financial losses in the sharing of data. I'm not as familiar with the other jurisdictions that you pointed to, so I would have to familiarize myself with those comparisons that you have mentioned.

I think it is important to look at the sharing of the data as a whole. All participants are required to meet certain standards of security, privacy protections and rules. It is an all participants' framework. Ensuring that those protections are across the board is another key element we strongly support.

assurée après les changements proposés dans ce projet de loi d'exécution du budget.

Je suppose que chacun de vos membres a sa propre politique et ses propres normes régissant la collecte de données aux fins de synthétisation? Pourriez-vous nous transmettre les données que les banques recueillent sur les fraudes et sur la façon dont elles les signalent à l'Association des banquiers canadiens, afin que nous puissions mieux comprendre quel engagement vous avez déjà pris en matière de collecte, de surveillance et d'utilisation de ces données pour améliorer la situation?

M. Docherty : Nous sommes tout à fait disposés à réfléchir à cette possibilité.

Le sénateur Loffreda : Voici ce qui me préoccupe, et vous êtes peut-être d'accord avec moi. Le Canada ne prévoit aucune norme légale de responsabilité zéro en vertu du nouveau cadre des services bancaires axés sur les consommateurs proposé à la section 9. Je trouve que c'est là une importante lacune. Le Canada risque de lancer un système bancaire ouvert et un système de paiement en temps réel, sans se doter des mesures de protection des consommateurs que d'autres pays estiment fondamentales.

Pourriez-vous réfléchir à cela à votre retour? Comme j'ai l'habitude de dire, la confiance est la monnaie d'échange de toute relation. Je pense que les consommateurs doivent avoir confiance dans nos banques et dans les efforts qu'elles déploient pour les protéger. Nous lançons un système bancaire ouvert. D'autres pays estiment que ce système doit s'appuyer sur des principes fondamentaux, comme la norme de responsabilité zéro dont j'ai déjà parlé. J'ai la liste de ces pays sous les yeux. C'est le Royaume-Uni qui a le système le plus avancé, un système qui dégage de toute responsabilité les consommateurs dont les données sont utilisées à mauvais escient par des fournisseurs accrédités.

Je trouve qu'il y a une lacune au Canada, à en juger par ce que nous faisons actuellement et ce que nous proposons. N'êtes-vous pas d'accord avec moi? Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Barnes : La loi prévoit des mesures de protection en vertu desquelles les consommateurs ne sont pas tenus responsables des pertes financières liées au partage de données. Comme je ne connais pas très bien les règles en vigueur dans les pays auxquels vous faites allusion, je devrai d'abord en prendre connaissance avant de pouvoir comparer.

L'important, selon moi, c'est d'examiner le partage des données dans son ensemble. Toutes les entités participantes doivent respecter certaines normes de sécurité, de protection des renseignements personnels et de règles. Ce cadre s'applique à l'ensemble des entités participantes. Un autre élément clé que nous appuyons sans réserve, c'est la nécessité de veiller à ce que ces mesures de protection s'appliquent à tout le monde.

Senator Loffreda: I think it is important and expected that — maybe yourself — I would like you to look into other jurisdictions.

The U.K., for one, has the world's most advanced open banking system — CMA9 model. I said before and will not repeat that consumers do not bear the losses. Liability rests with the regulated payment service provider. There is effectively zero liability in the open banking system. So I think we should look. I will not go on with the other jurisdictions. I do not want to be too specific here. It is something we should look into. I think it is an observation that this committee should make for consumer protection. In an era where cybersecurity and frauds are becoming more and more of an issue, I think someone should speak for them.

Would you not take on that responsibility, look into it and share it with your association members?

Ms. Barnes: Again, certainly fully supportive of protecting consumers in the consumer-driven banking framework. There are liability provisions set out in the act itself, including protections for consumers.

The Chair: Thank you, senator.

I think for people listening it is important to understand that Senator Loffreda is the former vice-chair of the Royal Bank of Canada, and that adds a lot of credibility to the committee with other members who have a lot of expertise in different areas.

You have to probably expect to receive a letter that will drill down a little more regarding that and potentially invite each single bank to testify here. We will discuss that in camera in the coming seconds and minutes.

Colleagues, thank you. Perhaps we can have one last question from Senator Fridhandler and then we have to suspend.

Senator Fridhandler: You have spoken about how empathetic the banks are in dealing with consumer-targeted fraud, and you have spoken about the billions of dollars that you spend to address this problem, yet we have what a number of us view as a weak step in Division 16 on addressing this. I have to believe that you would like some more assistance from the government in addressing this issue. I would appreciate if you could advise us of other matters that need to be addressed in Division 16, in writing, that would help you — the banks — address this problem. I will leave that as a takeaway for you.

Le sénateur Loffreda : Je pense que c'est important et qu'on s'attend à ce que vous preniez connaissance de ce qui se fait ailleurs.

Le Royaume-Uni, par exemple, a le système bancaire ouvert le plus avancé au monde, le modèle CMA9. J'ai déjà dit, et je ne répéterai pas, que les consommateurs ne sont pas tenus responsables des pertes. La responsabilité incombe au fournisseur de services de paiement réglementé. Ce système bancaire ouvert applique le principe de la responsabilité zéro. Je crois que vous devriez vous pencher là-dessus. Je ne m'étendrai pas sur les autres pays pour éviter d'être trop spécifique. Nous devons absolument examiner la question et c'est une observation que le comité devrait faire dans le but de protéger les consommateurs. En cette ère où la cybersécurité et les fraudes deviennent de plus en plus problématiques, je pense que quelqu'un doit parler au nom des consommateurs.

N'êtes-vous pas prêts à assumer cette responsabilité, à examiner ce système et à en discuter avec les membres de votre association?

Mme Barnes : Je répète que j'appuie sans réserve la protection des consommateurs dans le cadre d'un système bancaire axé sur les consommateurs. La loi contient des dispositions sur la responsabilité ainsi que des mesures de protection des consommateurs.

Le président : Merci, sénateur.

Les gens qui nous écoutent doivent savoir que le sénateur Loffreda est l'ancien vice-président de la Banque Royale du Canada, ce qui donne une grande crédibilité au Comité. Il est accompagné d'autres membres qui ont une grande expertise dans divers domaines.

Vous devez vous attendre à recevoir une lettre qui approfondira un peu plus le sujet et il pourrait être question d'inviter chaque banque à témoigner ici. Nous en discuterons à huis clos dans les prochaines secondes et minutes.

Chers collègues, merci. Le sénateur Fridhandler peut poser une dernière question, après quoi nous devons suspendre la séance.

Le sénateur Fridhandler : Vous avez affirmé que les banques démontraient de l'empathie quand il s'agissait de s'attaquer à la fraude ciblant les consommateurs, et vous avez parlé des milliards de dollars que vous dépensiez pour régler ce problème. Pourtant, il y a, dans la section 16, ce que certains d'entre nous considèrent comme une mesure faible. Je crois comprendre que vous aimeriez obtenir plus d'aide de la part du gouvernement pour contrer ce fléau. J'aimerais que vous nous informiez par écrit si d'autres questions relevant de la section 16 devaient être abordées pour vous aider, vous, les banques, à résoudre cet enjeu. C'est ce que j'en retiens.

The Chair: Thank you, colleagues. Thank you to our witnesses for being with us. Maybe next time we will have an opportunity to have you in person here with us. But we always offer our witnesses the possibility of participating via video conference.

[*Translation*]

We will suspend the meeting for about fifteen minutes to meet in camera, and we will then resume the meeting to hear our last group of witnesses.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: I would now welcome the witnesses who are joining us today.

We welcome Ms. Elizabeth Wademan, President and CEO, Mr. Carlos Gallardo, Chief Financial Officer, and Ms. Tess Lofsky, Executive Vice President, General Counsel and Corporate Secretary, from the Canada Development Investment Corporation.

I understand that you have some opening statements. Thank you for your understanding, but unfortunately, we will only have 30 minutes instead of 45 minutes. We will do our best.

[*English*]

Elizabeth Wademan, President and Chief Executive Officer, Canada Development Investment Corporation: Mr. Chair, honourable senators, my name is Elizabeth Wademan. I am the President and Chief Executive Officer of Canada Development Investment Corporation, or CDEV.

[*Translation*]

I thank you for the opportunity to be with you today to speak about the Canada Development Investment Corporation, or CDEV.

[*English*]

As a federal Crown corporation, CDEV acknowledges it exercises a mandate across Canada, which is home to many First Nations, Inuit and Métis Peoples. CDEV operates across our country on unceded, Indigenous territories with long and rich traditions and is committed to truth and reconciliation with Indigenous Peoples.

Le président : Merci, chers collègues. Je remercie nos témoins de leur présence. La prochaine fois, nous aurons peut-être l'occasion de vous accueillir en personne. Mais nous offrons toujours à nos témoins la possibilité de participer par vidéoconférence.

[*Français*]

Nous allons suspendre la réunion pour une quinzaine de minutes pour siéger à huis clos, puis nous reprendrons la réunion pour recevoir notre dernier groupe de témoins.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Je souhaite maintenant la bienvenue aux témoins qui se joignent à nous aujourd'hui.

Nous recevons Mme Elizabeth Wademan, présidente et cheffe de la direction, M. Carlos Gallardo, chef des finances, et Me Tess Lofsky, vice-présidente générale, avocate générale et secrétaire générale, de la Corporation de développement des investissements du Canada.

Je crois comprendre que vous avez des remarques liminaires à faire. Je vous remercie de votre compréhension, mais nous n'aurons malheureusement que 30 minutes au lieu de 45 minutes. On fera de notre mieux.

[*Traduction*]

Elizabeth Wademan, présidente et cheffe de la direction, Corporation de développement des investissements du Canada : Monsieur le président, honorables sénateurs, je m'appelle Elizabeth Wademan. Je suis présidente et cheffe de la direction de la Corporation de développement des investissements du Canada, ou CDEV.

[*Français*]

Je tiens à vous remercier de l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui pour parler de la Corporation de développement des investissements du Canada, ou CDEV.

[*Traduction*]

La société d'État fédérale qu'est la CDEV reconnaît qu'elle exerce son mandat dans l'ensemble du Canada, où vivent de nombreux membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis. La CDEV exerce ses activités partout au pays, sur des territoires autochtones non cédés ayant de longues et riches traditions et elle est déterminée à favoriser la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones.

CDEV is the go-to commercial and financial adviser to government and is a leading force behind Canada's efforts to support Indigenous economic reconciliation.

CDEV is also importantly the steward of a diverse portfolio of critical Canadian assets.

While CDEV was initially created in 1982 to manage a large portfolio of divestitures, it has evolved to undertake a broader range of activities. Our mandate has expanded to provide a breadth of financial advisory services and expertise to support the country's broader economic objectives.

In addition to the well-known assets that we manage, CDEV is frequently called in on a moment's notice to provide advice across departments and analysis on highly sensitive financial matters. Today, we are the government's commercial expert in complex financial advisory and structured finance, entrusted with the oversight of \$75 billion of assets. Our private sector experience is unmatched within the federal system. Our nimble, high-performing team headquartered in Toronto is called upon to deliver innovative financial solutions that support the country's broader economic objectives.

In the past year, CDEV has delivered outcomes that exemplify our leadership and impact. We issued a significant loaned Telesat's Lightspeed project, Canada's largest ever space program that will connect remote communities and fuel Canadian innovation in telecom.

We launched Canada Indigenous Loan Guarantee Corporation and, in less than six months of operation, issued the first loan guarantee of \$400 million empowering 38 First Nations in British Columbia to become owners in critical energy infrastructure.

We executed the largest debt refinancing in Canadian history for Trans Mountain, saving \$3.5 billion for Canadians.

We also realized a \$44 million profit through the strategic divestment of Air Canada shares, demonstrating our commitment to value creation.

We rapidly established and launched the \$10 million Large Enterprise Tariff Loan facility to support Canadian businesses through global trade tensions. This built on the critical loan facility we created during the COVID-19 pandemic to support large employers, including the airline sector.

La CDEV est le conseiller commercial et financier de prédilection du gouvernement. Elle joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés par le Canada pour appuyer la réconciliation économique avec les Autochtones.

La CDEV est également gestionnaire d'un portefeuille diversifié d'actifs canadiens essentiels.

Bien que la CDEV ait été créée en 1982 pour gérer un vaste portefeuille de dessaisissements, son évolution l'a menée à entreprendre un large éventail d'activités. Son mandat s'est élargi au point de fournir une vaste gamme de compétences et de services consultatifs financiers pour appuyer les objectifs économiques généraux du pays.

En plus des actifs bien connus qu'elle gère, la CDEV est souvent appelée à fournir au pied levé des conseils dans l'ensemble des ministères ainsi que des analyses sur des questions financières de nature très délicate. Elle constitue à présent la référence commerciale du gouvernement en matière de conseils financiers complexes et de financement structuré. On lui confie le contrôle d'actifs totalisant 75 milliards de dollars. Son expérience dans le secteur privé est sans égale au sein du système fédéral. Son équipe agile et efficace, dont le siège social se trouve à Toronto, est appelée à offrir des solutions financières novatrices qui appuient les objectifs économiques généraux du pays.

Au cours de la dernière année, la CDEV a produit des résultats à la hauteur de son leadership. Elle a notamment créé une filiale de prêt pour le lancement de Télésat Lightspeed, le plus grand programme spatial jamais mis en œuvre au Canada, qui reliera les collectivités éloignées et stimulera l'innovation canadienne dans le domaine des télécommunications.

La CDEV a lancé la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada et, en moins de six mois d'activité, a émis une première garantie de prêt de 400 millions de dollars qui a permis à 38 Premières Nations de la Colombie-Britannique de devenir propriétaires d'infrastructures énergétiques essentielles.

Elle a procédé au plus important refinancement de la dette de l'histoire du Canada pour Trans Mountain, ce qui a permis aux Canadiens d'économiser 3,5 milliards de dollars.

Elle a également réalisé un profit de 44 millions de dollars grâce au dessaisissement stratégique des actions d'Air Canada, démontrant ainsi son engagement envers la création de valeur.

Elle a rapidement mis sur pied et lancé le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane, d'une valeur de 10 millions de dollars, pour aider les entreprises canadiennes à surmonter les tensions commerciales mondiales. Il a été conçu à partir du Crédit d'urgence pour les grands employeurs, un programme de prêt créé pendant la pandémie de COVID-19 pour soutenir les grands employeurs, notamment le secteur du transport aérien.

Indigenous economic reconciliation has been an area of our focus for many years. Building on our experience with the divestment of Ridley Terminals in 2019, including a first-of-its-kind transfer of a 10% equity stake to local First Nations, CDEV is naturally positioned to be the leader in Indigenous participation. We are responsible for delivering the inaugural \$10 billion federal Indigenous Loan Guarantee Program and also ensuring appropriate Indigenous participation in Trans Mountain.

CDEV's commercial expertise is ideally suited to support the government's direction to take a strategic role in the economy. We welcome the proposed legislation in Division 22 of Bill C-15 to modernize our mandate and funding model, which will ultimately strengthen our ability to act strategically while maintaining the highest standards of oversight and accountability.

[Translation]

We are inspired by the government's vision and the opportunity to help Canada prosper. CDEV is committed to promoting prosperity and long-term value, as a trusted adviser on which the government can rely to build a better future for Canada.

Thank you for the opportunity to speak before you today.

[English]

I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you for your opening remarks. Colleagues we have 25 minutes. What I propose is maybe for the first round, have two minutes each and, if we have time, we will go to a second round.

Senator Marshall: Thank you, Ms. Wademan and your officials, for being here today.

I am familiar with the corporation. I think it goes back to 1982. I was curious as to why we're seeing this legislation now and who is the driving force, whether it is government or whether it is yourself?

Ms. Wademan: Thank you for the question.

We welcome this legislation. As I remarked, it modernizes and really codifies our mandate and provides us with more flexible funding going forward. It does not change our daily operations. In fact, it aligns us more with our peers in the federal Crown family.

La réconciliation économique avec les Autochtones fait partie des priorités de la CDEV depuis de nombreuses années. S'appuyant sur son expérience avec la réalisation de la cession de Ridley Terminals en 2019, y compris le transfert unique en son genre d'une participation de 10 % aux Premières Nations locales, la CDEV se positionne naturellement comme chef de file de la participation autochtone. Elle est responsable de la création du premier programme fédéral de garanties de prêts pour les Autochtones d'une valeur de 10 milliards de dollars et de la participation opportune des Autochtones au projet Trans Mountain.

L'expertise commerciale de la CDEV est idéale pour appuyer la décision du gouvernement de jouer un rôle stratégique dans l'économie. Nous accueillons favorablement les mesures proposées à la section 22 du projet de loi C-15 pour actualiser notre mandat et notre modèle de financement, ce qui, à terme, renforcera notre capacité d'agir stratégiquement tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de gestion et de reddition de comptes.

[Français]

Nous sommes inspirés par la vision du gouvernement et l'occasion d'aider le Canada à prospérer. La CDEV s'engage à promouvoir la prospérité et la valeur à long terme, en tant que conseillère de confiance sur laquelle le gouvernement peut compter pour bâtir un avenir meilleur pour le Canada.

Merci de m'avoir donné l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui.

[Traduction]

Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie de votre déclaration préliminaire. Chers collègues, nous avons 25 minutes. Je propose qu'au premier tour, vous ayez deux minutes chacun et, si nous en avons le temps, nous passerons à un deuxième tour.

La sénatrice Marshall : Merci, madame Wademan, et merci à vos collaborateurs d'être ici aujourd'hui.

Je connais votre société. Il me semble qu'elle date de 1982. Je m'interroge sur la raison de ce projet de loi. Qui en est l'instigateur, s'agit-il du gouvernement ou de votre société?

Madame Wademan : Je vous remercie de la question.

Nous accueillons favorablement ce projet de loi. Comme je l'ai dit, il modernise et officialise notre mandat, en plus de nous garantir un financement plus souple à l'avenir. Il ne change rien à nos activités quotidiennes. Il fait plutôt en sorte de nous rendre plus semblables à nos pairs de la famille des sociétés de la Couronne fédérales.

This is legislation we support that is being put forward by the Department of Finance.

Senator Marshall: I read somewhere that it was setting up the corporation to receive funding for something and it would ensure that the corporation has the ability to efficiently receive capital. But you have received capital in the past. I am curious as to why you need the legislation, and what was the impetus for the legislation 45 years after the fact?

Carlos Gallardo, Chief Financial Officer, Canada Development Investment Corporation: Thank you for the question, senator.

I believe that this legislation provides a more efficient way of obtaining capital and sets us up for the future mandates to be executed quickly as the government requires.

You are correct that we have received funding in the past. Again, this legislation does not change anything of what we do. It does not change our mandate or extend our authorities in place today, or any of the reporting structures. We will still need to have a corporate plan approved by the Treasury Board. We will still report with the same reporting relationship to the Department of Finance. Any new funding, any new mandates will require that corporate plan and approval.

However, as Ms. Wademan has said, it does provide us a much quicker and a more visible way of obtaining that funding.

Senator C. Deacon: Thank you. You are responsible for the use of \$75 billion worth of assets, I think is what I heard you say.

Can you provide me with your top five key performance indicators that you use to monitor the economic outcomes of your activities?

Ms. Wademan: Thank you for the question. This is an area we spend a lot of time thinking about.

We have a diverse portfolio which we are responsible for overseeing. Within those eight subsidiaries, each do have quite different mandates and different objectives. As a parent corporation, we think about our role of supporting economic growth and being fiscally efficient in doing so.

In terms of the KPIs, they really differ by individual entity from a CDEV perspective. We are very focused on optimizing our assets, driving value through good governance and being an active asset manager. We are also very focused on the first call and trusted adviser on critically important and sensitive financial analysis.

Il s'agit d'une mesure législative que nous appuyons et qui a été présentée par le ministère des Finances.

La sénatrice Marshall : J'ai lu quelque part que cette mesure législative créait la société dans le but qu'elle reçoive du financement pour quelque chose et qu'elle garantirait à la société la capacité de recevoir efficacement des capitaux. Mais votre société a reçu des capitaux dans le passé. Je suis curieuse de savoir pourquoi une loi est aujourd'hui nécessaire, et quel motif a mené à cette mesure législative, 45 ans plus tard?

Carlos Gallardo, Chef des finances, Corporation de développement des investissements du Canada : Je vous remercie de la question, sénatrice.

Ce projet de loi offre un moyen plus efficace d'obtenir des capitaux et nous prépare à l'exécution rapide de mandats futurs, selon l'exigence du gouvernement.

Vous avez raison de dire que nous avons reçu des fonds par le passé. En effet, le projet de loi ne change rien à ce que nous faisons. Il ne modifie pas notre mandat, pas plus qu'il n'élargit nos pouvoirs actuels ou ne modifie nos structures hiérarchiques. Nous devons disposer d'un plan directeur approuvé par le Conseil du Trésor et nous continuerons de faire rapport au ministère des Finances. Ce plan directeur sera exigé pour tout nouveau financement et tout nouveau mandat et il devra être approuvé.

Cependant, comme l'a expliqué Mme Wademan, ce projet de loi nous assure un moyen plus rapide et plus transparent d'obtenir ce financement.

Le sénateur C. Deacon : Merci. Je crois avoir entendu que vous étiez responsable de la gestion d'actifs d'une valeur de 75 milliards de dollars.

Êtes-vous en mesure de me donner les cinq principaux indicateurs clés de performance que vous utilisez pour contrôler les résultats économiques de vos activités?

Madame Wademan : Je vous remercie de la question. C'est une question à laquelle nous consacrons beaucoup de temps.

La CDEV est chargée de surveiller un portefeuille diversifié. Chacune de ses huit filiales a un mandat et des objectifs très distincts. En qualité de société mère, son rôle consiste à soutenir la croissance économique d'une façon efficace sur le plan fiscal.

En ce qui concerne les ICP, ils diffèrent en fonction de chaque entité individuelle de la CDEV. Nous privilégions l'optimisation des actifs, la création de valeur par la bonne gouvernance et l'agilité de la gestion. La CDEV se veut un premier conseiller de confiance quand il s'agit d'analyses financières délicates et d'importance cruciale.

We are also focused on ESG and I, making sure that we have the right lens and the right metrics to measure ourselves on that.

For me, a big part is making sure that we have the right corporate culture to be able to continue to deliver a high-performing team.

Senator C. Deacon: That wasn't quite what I expected. I was looking for the economic outcomes, and perhaps by division. That is what you could follow up. I would like to understand what, for you, is effective deployment and use of those assets. Maybe that is something that you have to reflect on and provide by division.

Ms. Wademan: I would like to respond to that by citing a couple of specific examples. I mentioned the recapitalization of Trans Mountain and the balance sheet there, which resulted in \$3.5 billion savings to Canadians. For me, that is applying a very commercial lens to derive a tangible fiscal outcome for Canadians.

We sold the stake of Air Canada shares at 96% of a 52-week high and that resulted in a \$44 million profit for Canadians. Every situation we're looking at, it is with the lens of trying to optimize the economic outcome. I'm happy to come back and go through a more detailed review, subsidiary by subsidiary, if that would be of help to you.

The Chair: Thank you for saving money for the taxpayers. I've been in the financial sector for a few decades so I can appreciate what you're doing.

Senator Ringuette: I hope this will be a quick one. How do you interact with the Canada Infrastructure Bank? How do you interact in regard to projects, perhaps to shared investment? How do you interact with that entity that is requesting more billions?

Ms. Wademan: I'll respond to that, and thank you very much for the question, it's one we do get. The Infrastructure Bank has quite a different mandate to support infrastructure projects across Canada. We collaborate with them, depending on where the projects may be on their stage of development. Particularly on, for example, the Indigenous Loan Guarantee Program. That's an area where they do have Indigenous funding, but they do not offer the same product that we would around being able to guarantee a federal loan.

Elle met également l'accent sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de même que sur l'investissement d'impact, en veillant à l'exactitude de ses interprétations et de ses statistiques, afin de bien évaluer notre rendement à cet égard.

Une grande partie du travail consiste à instaurer une bonne culture d'entreprise pour continuer à former une équipe hautement performante.

Le sénateur C. Deacon : Ce n'était pas tout à fait ce que j'attendais. Ma question portait sur les résultats économiques, et peut-être par division. Vous pourriez soumettre la réponse plus tard. J'aimerais comprendre votre conception de l'affectation et de l'usage stratégiques d'actifs. Vous devrez peut-être y réfléchir et nous fournir votre analyse pour chaque filiale.

Madame Wademan : J'aimerais répondre à votre question en citant quelques exemples précis. J'ai parlé de la recapitalisation du réseau Trans Mountain et de son bilan, qui a permis aux Canadiens d'économiser 3,5 milliards de dollars. À mon avis, il s'agit d'appliquer une optique commerciale dans le but d'obtenir des résultats financiers tangibles pour les Canadiens.

Nous avons vendu la participation dans Air Canada à 96 % de son sommet des 52 dernières semaines, ce qui a permis aux Canadiens de réaliser des profits de 44 millions de dollars. Nous visons à optimiser les résultats économiques avec chaque situation que nous examinons. Si cela peut vous être utile, je serais heureuse de revenir vous présenter un examen plus détaillé, filiale par filiale.

Le président : Merci de faire économiser de l'argent aux contribuables. Je travaille dans le secteur financier depuis plusieurs décennies, alors je comprends la valeur de vos activités.

La sénatrice Ringuette : J'espère que cela sera bref. Quel type de relation entretenez-vous avec la Banque de l'infrastructure du Canada? Comment interagissez-vous avec elle en ce qui a trait aux projets, peut-être aux investissements partagés? Quelles sont vos interactions avec cette entité qui demande des milliards de dollars supplémentaires?

Madame Wademan : Je vais répondre à cette question, et merci beaucoup de la poser, c'est une question qui revient souvent. La Banque de l'infrastructure a le mandat très différent du nôtre d'appuyer les projets d'infrastructure partout au Canada. Notre collaboration avec eux dépend de l'état d'avancement des projets, particulièrement en ce qui concerne la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones. Ils disposent de financement pour les Autochtones, mais ils n'offrent pas le même produit que nous pourrions offrir pour garantir un prêt fédéral.

The mandate is quite different, insofar as we're really focused on being sector agnostic in terms of the financial advice we provide as a commercial financial adviser. They would offer specific products and we would come up with more creative, bespoke solutions for most instances.

Senator Ringuette: You mentioned Trans Mountain, which is an infrastructure project. There's a slate of frontrunners up in the infrastructure agenda. Where do you lie in all of that? These discussions then?

Ms. Wademan: We're absolutely involved in supporting certain key infrastructure projects, for example, Trans Mountain. The decision to acquire Trans Mountain was a strategic one, made in 2018, and CDEV ultimately purchased it and holds it in its own subsidiary business, then we provided the funding for that.

So I think it was very much based on a strategic decision by the government at the time, and we're the ones that provide the oversight and the funding for that.

The Chair: You have some grey zones, possibly a second pipeline coming in Canada to B.C., so we'll follow that file.

Senator McBean: What sectors or industry does the government expect CDEV to prioritize for investment? And what transparency mechanisms will govern these investment decisions to prevent conflicts of interest?

Ms. Wademan: Thank you very much for the question, senator. I mentioned we tend to be sector agnostic. We'll put our commercial and financial expertise to lean into the sector that's required and asked of us at the time. That can be a wide range from natural resources, to the airline sector, to critical minerals, to pipelines.

So the lens that we look at is how can our skills be helpful in trying to provide creative solutions to complex financial problems, irrespective of the sector. That said, I think there's a very ambitious and important agenda right now by this government, which is focusing on building Canada and building infrastructure and getting large projects off the ground. We would naturally play a very important role around in some of those discussions.

Senator McBean: And then on preventing conflicts of interest; what transparency mechanisms do you have in how these decisions are being made and projects that are being selected?

Notre mandat est très différent, dans la mesure où la CDEV est un conseiller financier qui ne privilégie aucun secteur particulier. La Banque de l'infrastructure offre des produits précis, et dans la plupart des cas, nous proposons des solutions sur mesure plus créatives.

La sénatrice Ringuette : Vous avez mentionné le projet Trans Mountain, qui est un projet d'infrastructure. Le programme d'infrastructure dispose d'une longue liste de candidats. Où vous situez-vous dans tout cela? Ces discussions ont donc lieu?

Madame Wademan : Nous appuyons sans hésiter certains projets d'infrastructure clés, par exemple le projet Trans Mountain. La décision d'acquiescer Trans Mountain a été une décision stratégique, prise en 2018. La CDEV a fini par l'acheter et elle le détient dans l'une de ses propres filiales. Ensuite, elle a fourni les fonds nécessaires.

Cela reposait sur une décision stratégique du gouvernement de l'époque et la CDEV assure la gestion et le financement de cette acquisition.

Le président : Vos activités comportent des zones grises, comme la possibilité d'un deuxième pipeline au Canada en direction de la Colombie-Britannique, alors nous allons suivre ce dossier.

La sénatrice McBean : Quels secteurs ou quelle industrie le gouvernement s'attend-il à ce que la CDEV mette de l'avant en matière d'investissements? Et quels mécanismes de transparence régiront ces décisions d'investissement pour prévenir les conflits d'intérêts?

Madame Wademan : Je vous remercie beaucoup de votre question, sénatrice. J'ai mentionné que nous avons tendance à ne privilégier aucun secteur. Nous mettrons notre expertise commerciale et financière au service du secteur choisi en temps et lieu. Il y a un large éventail de secteurs, allant du secteur des ressources naturelles au secteur aérien, en passant par le secteur des minéraux critiques et celui des pipelines.

Nous privilégions l'utilisation de nos compétences aux fins de trouver des solutions créatives à des problèmes financiers complexes, quel que soit le secteur. Cela dit, je pense que le gouvernement a un programme très ambitieux et substantiel en ce moment, qui vise à bâtir le Canada, à construire des infrastructures et à lancer de grands projets. Nous jouerons naturellement un rôle très important dans certaines de ces discussions.

La sénatrice McBean : En matière de prévention des conflits d'intérêts, quels mécanismes de transparence utilisez-vous en ce qui a trait aux prises de décisions et à la sélection des projets?

Ms. Wademan: My answer around that is we don't have an investment committee that decides where we're going to deploy Canadian funds. This is very much in the direction and consultation with the Department of Finance. We're the financial adviser and the in-house financial expertise to help execute on policy objectives.

Senator McBean: I understand. Thank you.

The Chair: Usually I wait before I intervene, but you have a board of directors, so those people, that aspect is where we have some concerns. Do they have to disclose if they have an interest? Could you elaborate a bit more?

Mr. Gallardo: We have full disclosure on all of our financial transactions. We have a set of subsidiaries that get consolidated. There are international financial reporting standards that we publish on a quarterly and annual basis.

We have a board, as has been stated. Some of our subsidiaries also have their own independent boards. The Canada Indigenous Loan Guarantee Corporation will have its own board; the Canada Enterprise Emergency Funding Corporation also has its own independent board, so does CDEV, so does Trans Mountain. Trans Mountain also publishes its financial statements. We publish consolidated, we publish for CEEFC, we publish quarterly and annual statements. They are under the public sector accounting standards. And CILGC, the Indigenous Loan Guarantee Corporation, will also publish under PSAS as well.

So there are obviously audits as well, quarterly reviews. We are audited by an external firm as well as the office of the Auditor General across the group. There is board reporting, regular cadence, and we have policies and procedures in place as well.

Senator Yussuff: Thank you for being here.

I'm familiar with most of the things you're involved with, because in my previous life I used to represent a lot of workers in this country; I know the important role you played during the pandemic. Given the crisis we were dealing with and the magnitude of it, you came in to help many of the companies that needed a bridge to keep them afloat. We didn't know if they were going to exist a week after that. So thank you for that work.

I'm very familiar with the Trans Mountain project. When the government made a decision — your political master — said "Hey, we're going to buy this pipeline," you had to be the backstop in providing the resources to that.

Madame Wademan : Je vous répondrais que nous n'avons pas de comité d'investissement qui décide de quelle façon nous allons déployer des fonds canadiens. Cela relève entièrement du ministère des Finances, que nous consultons et qui donne ses directives.

La sénatrice McBean : Je comprends. Merci.

Le président : J'attends normalement avant d'intervenir, mais vous avez un conseil d'administration. C'est précisément cet aspect qui nous préoccupe. Ses membres ont-ils l'obligation de divulguer tout conflit d'intérêt? Pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet?

Monsieur Gallardo : Nous divulguons l'entièreté de nos transactions financières. Nous avons un ensemble de filiales regroupées. Il existe des normes internationales en matière de rapports financiers et nos rapports sont rendus publics sur une base trimestrielle et annuelle.

Nous avons un conseil, comme vous l'avez dit. Certaines de nos filiales ont également leur propre conseil d'administration indépendant. La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada aura son propre conseil d'administration, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada a aussi son propre conseil indépendant, tout comme la CDEV et Trans Mountain. Trans Mountain publie également ses états financiers. Nous publions des états consolidés, nous publions pour le compte de la CFUEC, nous publions des états trimestriels et annuels. Tous ces rapports sont assujettis aux normes comptables du secteur public. Quant à la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada, elle publiera également selon les règles des NCSP.

Tout cela fait l'objet de vérifications et d'examen trimestriels. Le groupe entier fait l'objet d'une vérification par un cabinet externe ainsi que par le Bureau du vérificateur général. Le conseil d'administration émet des rapports à échéances régulières et nous avons également nos propres politiques et procédures en place.

Le sénateur Yussuff : Merci d'être ici.

Je connais la plupart des tâches qui vous incombent, car, dans ma vie antérieure, j'ai représenté beaucoup de travailleurs au pays. Je suis au courant du rôle important que vous avez joué pendant la pandémie. Compte tenu de la crise à laquelle nous avons fait face et de son ampleur, vous avez aidé bon nombre d'entreprises qui avaient besoin d'un prêt-relais pour les maintenir à flot. Nous ignorions s'ils allaient exister une semaine plus tard. Je vous remercie donc de votre travail.

Je connais très bien le projet Trans Mountain. Lorsque le gouvernement, votre maître politique, a pris la décision d'acheter le pipeline, vous avez dû constituer un filet de sécurité et fournir les ressources nécessaires.

What we're seeing now is the dividend starting to come in. As the pipeline is delivering product to the ports we're receiving the dividends.

The bigger question I have is — in the context of your political masters making the decision that you have to involve yourselves, and given the context of your responsibility — had it not been for CDEV what would take your place in providing the support that was needed to help the economy continue to function?

Ms. Wademan: Thank you very much for the question. We do play a very unique role within the federal system, and we are very adaptable and very nimble and can move quickly across a range of different situations. That's one of the reasons why we've continued to grow and why this legislation, presumably, is now being tabled. There is no other group like us in the federal system.

We largely consist of private sector people with very deep private sector expertise and commercial backgrounds. We bridge that crossroad of where private sector meets the public sector. That's where we operate.

We see continued growth in our business as the recognition that our skills are unique and the value we add through commercial and financial expertise, adds tremendous value to a lot of the challenges Canada is facing.

Senator Yussuff: Given the legislation, that is going to shine a light much brighter on you. Do you feel you've got the wherewithal to better explain the value provided to the Canadian economy? Because from this point on it will be very much different from what it was in the past?

Ms. Wademan: Yes, and I'm excited by that opportunity. I think we provide something that is incredibly important to Canada. I think there's tremendous value and impact in what we bring and I'm excited about that opportunity.

I recognize we have been in the background on many key files, files that you may know: The Trans Mountain or Canada Growth Fund or LEEFF, as you mentioned, but we've been in the background to all that. I'm looking forward to telling the story a little more and continuing to deliver results for Canadians.

Senator Yussuff: Thank you.

Senator Loffreda: Thank you for being here. Division 22 permits new flexibility in CDEV's ability to incorporate subs and assume new responsibilities. What is your risk assessment

Nous voyons maintenant les dividendes commencer à être versés. Tout comme le pipeline livre des produits aux ports, nous recevons des dividendes.

La question que je me pose est la suivante : dans le contexte où vos maîtres politiques prennent la décision de vous faire participer et compte tenu du cadre de vos responsabilités, outre la CDEV, quelle entité aurait pu vous remplacer pour fournir le soutien nécessaire au fonctionnement continu de l'économie?

Madame Wademan : Merci beaucoup de la question. Nous jouons un rôle tout à fait unique au sein du système fédéral et nous avons une grande agilité, ce qui nous permet d'agir rapidement dans une variété de situations différentes. C'est l'une des raisons pour lesquelles notre croissance s'est maintenue et c'est la raison pour laquelle ce projet de loi est déposé, du moins je le présume. Il n'y a aucun autre groupe semblable dans le système fédéral.

La CDEV est en grande partie constituée de personnes du secteur privé ayant une très grande expertise du secteur privé et une vaste expérience du secteur commercial. Nous nous situons au carrefour entre le secteur privé et le secteur public. C'est là notre position.

La croissance continue de nos activités constitue à nos yeux une reconnaissance du caractère unique de nos compétences et de la valeur qu'ajoute notre expertise commerciale et financière, et cela permet de résoudre bon nombre des défis auxquels le Canada est confronté.

Le sénateur Yussuff : La nouvelle loi fera en sorte de vous donner un rôle plus important. Croyez-vous être en mesure d'expliquer la valeur que vous offrez à l'économie canadienne? À compter de maintenant, votre rôle sera très différent de ce qu'il était dans le passé.

Madame Wademan : Oui, et je suis emballée par cette occasion. Nous offrons un service extrêmement important pour le Canada. Ce que nous apportons a une valeur et un impact énormes et je suis emballée par cette occasion.

Je reconnais que nous sommes restés dans l'ombre sur de nombreux dossiers clés, des dossiers que vous connaissez peut-être, comme le projet Trans Mountain ou le Fonds de croissance du Canada ou encore le CUGE, comme vous l'avez mentionné, mais nous avons œuvré à tous ces projets. J'anticipe avec bonheur le reste de l'aventure et je compte bien continuer à produire des résultats pour les Canadiens.

Le sénateur Yussuff : Merci.

Le sénateur Loffreda : Merci d'être ici. La section 22 permet une nouvelle souplesse quant à la capacité de la CDEV d'intégrer des filiales et quant à la prise de nouvelles

framework to ensure taxpayers are not exposed to undue financial or operational risks?

We also talked about Trans Mountain. What lessons did you learn from large, complex assets such as Trans Mountain, and how will those lessons inform your risk approach under the expanded legislative authority?

Would you support enhanced public reporting? For example, disaggregated financials, risk summaries or project-specific updates to strengthen confidence in your expanded role so that Parliament and Canadians can better understand the performance exposures and progress of each major mandate created under Division 22?

Mr. Gallardo: Thank you for the question, Senator Loffreda. Please let me know if I've missed anything.

We do have an existing enterprise risk management framework today. It's fully in place. It includes policy and frameworks. It outlines principles, governance and processes that CDEV follows. It is based on the ISO 31000 framework, but it also aligns with the Treasury Board of Canada Secretariat's guidelines on risk management. More recently, we also introduced portions of the NIST framework on technology for that. That is in place.

We continuously look at our risks. Every time we have a new subsidiary and a new mandate, obviously we go through a risk assessment.

For Trans Mountain specifically, I believe, even though this predates all of us here today, Trans Mountain has its own enterprise risk management framework. It has its own risk group as well. We have oversight. It feeds into ours overall, as well as the owners and, ultimately, asset managers of that asset.

Some of the items that we had dealt with in the contracting of Trans Mountain that you've referred to in terms of lessons learned is the complexity of the different communities across the country and dealing with those communities as we were building the pipeline. There were large amounts of complexity as well while building the pipeline on the ground, as we were trying to make our way through.

Obviously, once that asset is operational, the risk outlook changes, so we're now looking at it more from the operator of the pipeline, being Trans Mountain. Obviously, the carbon footprint. We're looking at continuing to operate in a responsible manner. There's always the risk of spills. You always have to be looking at this, given that you're in a natural resources field.

responsabilités. Quel cadre d'évaluation des risques utilisez-vous, pour garantir que les contribuables ne seront pas exposés à des risques financiers ou opérationnels indus?

Nous avons également parlé du projet Trans Mountain. Quelles leçons avez-vous tirées d'importants actifs complexes comme Trans Mountain, et de quelle façon ces leçons éclaireront-elles votre approche du risque dans le cadre d'un pouvoir accru par la législation?

Seriez-vous en faveur de rapports publics plus détaillés et plus fréquents? Il pourrait s'agir, par exemple, d'états financiers désagrégés, d'un résumé des risques ou de mises à jour propres à un projet, pour renforcer la confiance dans votre rôle élargi, afin que le Parlement et les Canadiens puissent mieux comprendre le rendement attribué aux différents facteurs et les progrès de chaque mandat important créé en vertu de la section 22?

Monsieur Gallardo : Je vous remercie de votre question, sénateur Loffreda. J'ai oublié quelque chose, si c'est le cas, dites-le-moi.

Nous avons actuellement un cadre de gestion du risque d'entreprise, qui est bien implanté. Il comprend des politiques et des cadres. Il décrit les principes, la gouvernance et les processus de la CDEV. Il se fonde sur le cadre ISO 31000, mais il correspond aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en matière de gestion des risques. Plus récemment, nous avons également introduit certaines parties du cadre de cybersécurité du NIST. Tout cela est en place.

Nous examinons continuellement nos risques. Chaque fois que nous créons une nouvelle filiale ou acceptons un nouveau mandat, nous procédons à une évaluation des risques.

Pour ce qui est de Trans Mountain en particulier, je crois que même si cela a eu lieu avant notre rencontre d'aujourd'hui, Trans Mountain a son propre cadre de gestion du risque d'entreprise, car elle a son propre groupe de risque. Nous exerçons une surveillance. Cela se répercute sur l'ensemble de nos activités, ainsi que sur celles des propriétaires et, au bout du compte, des gestionnaires d'actifs.

Certains des points que nous avons abordés dans le cadre de l'attribution du contrat de Trans Mountain, et auxquels vous avez fait référence en parlant de « leçons apprises », révèlent la complexité de traiter avec les différentes collectivités à l'échelle du pays pendant la construction d'un pipeline. Des obstacles importants se sont dressés sur le terrain également au moment de l'exécution.

De toute évidence, une fois cet actif opérationnel, les perspectives en matière de risque changent. Nous examinons donc davantage la situation du point de vue de l'exploitant du pipeline, c'est-à-dire Trans Mountain. Évidemment, il y a l'empreinte carbone. Nous voulons que la continuité de l'exploitation se fasse de façon responsable. Le risque de

For CDEV itself, we see ourselves as asset managers, so it's always about the value of our assets as well and what some of those risks will impact. Hopefully, I've answered the first two of your questions.

In terms of enhanced reporting, I think it's a combination of the amount of onerosity that perhaps disaggregated reporting would do. We are fully compliant with IFRS for consolidated entities. There is extensive disclosure as well in our financial statement notes. For those entities that we do not consolidate, such as CEEFC and CILGC, we will have disaggregated financial reporting as well.

Senator Fridhandler: Division 22 basically says you're no longer a CBCA company. Here is this little 20-section statute that's going now to govern you.

The market typically looks to something that's much more robust governing corporations and corporate activities. I feel as if I'm in Senator Marshall's shoes as an auditor here.

What is the rub here? You've been under the CBCA for 40 years, and you've operated some pretty big transactions, and it's worked. So, yes, it looks as if it's hiding something. There are a few sections in here that improve the government's position on disclosure and a few other things like that. Some of this could have been done by a unanimous shareholders' agreement, which you may have already, I don't know, in CDEV, but even single shareholders have to take powers away from directors.

Back over to you. Why do we have this?

Tess Lofsky, Executive Vice President, General Counsel and Corporate Secretary, Canada Development Investment Corporation: You're correct in that the CBCA the will no longer apply. However, the Financial Administration Act, the FAA, will continue to apply, which does have a fairly robust section dealing with Crown corporations.

To your point, if there is an inconsistency between the CDEV Act and the FAA, the CDEV Act would prevail. I think we would be joining our peers, other Crowns, who have their own legislation. We'll continue to operate under the best governance practices that are articulated in the CBCA, but we'll be under this new legislation, and we'll have bylaws and policies in place that will govern our operations.

déversements demeure présent et il faut en tenir compte lorsqu'on œuvre dans le domaine des ressources naturelles.

En ce qui concerne la CDEV elle-même, nous nous considérons comme des gestionnaires d'actifs, alors la valeur de nos actifs prime, de même de l'incidence de certains risques. J'espère avoir répondu aux deux premières de vos questions.

Pour ce qui est de l'optimisation des rapports, c'est une combinaison du degré de lourdeur que peut engendrer la production de rapports désagrégés. Nos rapports sont entièrement conformes aux IFRS pour les entités consolidées. Les notes sur les états financiers comprennent une divulgation exhaustive. Pour les entités non consolidées, comme la CFUEC et le CGPAC, nous produirons également des rapports financiers désagrégés.

Le sénateur Fridhandler : La section 22 dit essentiellement que vous n'êtes plus une entreprise assujettie à la LCSA. Et voici qu'une petite loi d'une vingtaine d'articles va maintenant vous régir.

Le marché se tourne généralement vers un système beaucoup plus robuste pour régir les sociétés et les activités des sociétés. J'ai l'impression d'être à la place de la sénatrice Marshall, qui est vérificatrice.

Où est le problème? Vous êtes assujetti à la LCSA depuis 40 ans, vous avez effectué des transactions assez importantes et cela a fonctionné. Donc, oui, on dirait que quelque chose se cache là-dessous. Il y a bien quelques articles qui améliorent la position du gouvernement en matière de divulgation et d'autres choses du genre. Cela aurait pu se faire en partie par une convention d'actionnaires unanime, ce que vous avez peut-être déjà fait, je ne sais pas, à la CDEV, mais même les simples actionnaires doivent pouvoir retirer des pouvoirs aux administrateurs.

De retour à vous. Pourquoi ces changements?

Tess Lofsky, Vice-présidente exécutive, avocate générale et secrétaire générale, Corporation de développement des investissements du Canada : Vous avez raison de dire que la LCSA ne s'appliquera plus. Cependant, la Loi sur la gestion des finances publiques, la LGFP, continuera de s'appliquer, et elle comporte un article assez robuste sur les sociétés d'État.

Pour répondre à votre question, s'il y avait conflit entre la Loi sur la Corporation de développement des investissements du Canada et la LGFP, c'est la Loi sur la CDEV qui l'emporterait. Je pense qu'en cela, nous serions semblables à nos pairs, les autres sociétés de la Couronne, qui ont leur propre loi. Nous continuerons de fonctionner selon les pratiques exemplaires en matière de gouvernance qui sont énoncées dans la LCSA, mais nous serons assujettis à une nouvelle loi et il y aura des règlements administratifs et des politiques en place pour régir nos activités.

Senator Marshall: You've been fairly successful for the last 40 years. Do you think that where government is drawing you in closer, that is going to have a negative impact on your success in the future?

Ms. Wademan: Thank you for the question, Senator Marshall. We operate at arm's length. We are a Crown corporation governed by an independent board of directors reporting through Parliament to the Minister of Finance. We are here to be a trusted adviser and partner to government across departments to provide that financial expertise that helps achieve government's policy objectives.

Certainly, from my purview, ensuring that we maintain that arm's-length relationship is critically important.

The Chair: You can tell by our reaction that when it's not broken, don't fix it. We have a bit of surprise.

In my previous life, in my former trade, I was natural resources minister in Quebec. I want to congratulate you for what you've done, because it's very important to involve First Nations in the development when we develop natural resources. I know you work very hard with all your expertise, and we appreciate that.

If we have a second pipeline, is it something that you will be more involved in, assuming it's the public-private sector rather than just private money, or would it be the Infrastructure Bank, back to the question of our colleague Senator Ringuette? Is the Infrastructure Bank or more in your portfolio if, suddenly, it's funded partly by government?

Ms. Wademan: Thank you, Mr. Chair. I do believe that there is an important part that the Canada Indigenous Loan Guarantee Corporation could play in any new build, pipeline or other, to help support Indigenous economic participation.

I don't want to speculate on what role we could play or we would play on another pipeline. What I will say is that we support building things in Canada. We have a great track record of supporting complex, large infrastructure builds, and we would look to support in the way that we're asked to if that were to unfold.

The Chair: In Vancouver, this Monday, as a matter of fact, I met LNG Canada. They have their own shareholders, but we talked about phase 2.

La sénatrice Marshall : Vous avez obtenu d'assez bons résultats au cours des 40 dernières années. Pensez-vous que si le gouvernement vous fait participer plus étroitement, cela aura une incidence négative sur votre réussite future?

Madame Wademan : Je vous remercie de votre question, sénatrice Marshall. La CDEV est un organisme indépendant. C'est une société d'État régie par un conseil d'administration indépendant qui relève du ministre des Finances par l'entremise du Parlement. Elle exerce son rôle de conseiller de confiance et de partenaire du gouvernement dans l'ensemble des ministères afin d'offrir son expertise financière pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs stratégiques.

De ma perspective, le maintien de cette indépendance est crucial.

Le président : Par la nature de nos questions, vous pouvez lire notre pensée, qui est que si quelque chose n'est pas brisé, pourquoi le réparer? Nous sommes un peu surpris.

Dans une vie antérieure, dans mon ancien métier, j'étais ministre des Ressources naturelles du Québec. Je veux vous féliciter de votre travail, car il est très important de faire participer les Premières Nations au développement, particulièrement lorsqu'il s'agit d'exploiter des ressources naturelles. Je sais que vous travaillez très fort en vous fondant sur une solide expertise, et nous vous en sommes reconnaissants.

S'il y avait un deuxième pipeline, est-ce que votre participation serait accrue, en supposant qu'il relève d'un partenariat public-privé plutôt que de fonds privés uniquement, ou relèverait-il de la Banque de l'infrastructure, pour revenir à la question de notre collègue, la sénatrice Ringuette? Est-ce que cela relèverait de la Banque de l'infrastructure ou du portefeuille de la CDEV, s'il était partiellement financé par le gouvernement?

Madame Wademan : Merci, monsieur le président. Je crois que la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada pourrait jouer un rôle important dans toute nouvelle construction, qu'il s'agisse d'un pipeline ou d'autre chose, afin d'appuyer la participation économique des Autochtones.

Je ne veux pas spéculer sur le rôle que nous pourrions jouer ou que nous jouerions dans un autre pipeline. Je dirai seulement que nous appuyons les projets de construction au Canada. Nous avons un excellent bilan pour ce qui est de soutenir la construction d'infrastructures complexes et de grande taille, et nous chercherions à offrir le soutien qu'on nous demande si cela devait se produire.

Le président : À Vancouver, lundi dernier, j'ai rencontré des gens de GNL Canada. Ils ont leurs propres actionnaires, mais nous avons parlé de la phase 2.

This is normally more in your portfolio. I know we cannot speculate, but normally, it's more logical to be in your portfolio if anything happened with the Infrastructure Bank.

Colleagues, it's already time to close up. It was a three-hour session. I want to thank you for your flexibility and understanding. I think we have had a very efficient session today.

I want to congratulate and thank our witnesses.

(The committee adjourned.)

En temps normal, cela relève davantage de votre portefeuille. Je sais qu'il ne faut pas spéculer, mais, s'il devait arriver quelque chose à la Banque de l'infrastructure, il serait plus logique que cela fasse partie de votre portefeuille.

Chers collègues, il est déjà temps de conclure. C'était une séance de trois heures. Je tiens à vous remercier de votre souplesse et de votre compréhension. Je pense que la séance d'aujourd'hui a été très efficace.

Je tiens à féliciter et à remercier nos témoins.

(La séance est levée.)
